JOURNAL DES CAMPAGNES

L'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations.

7ème Année — Jeudi 15 Mars 1888 — No 6

JOURNAL
DES CAMPAGNES
EDITION HEBDOMADAIRE,
Paraissant tous les JEUDIS et contenant toutes les nouvelles de la semaine.
Prix de l'abonnement :—UNE PIASTRE
POUR LA FRANCE : 10 FRANCS
Strictement payable d'avance.
Imprimé et publié par
LEGER BROUSSEAU,
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
No 9, Rue Buade, H. V., Québec.

A RIMOUSKI

—

On nous prie de publier l'adresse qui a été présentée à Mgr Edmond Langevin, et la réponse à cette adresse.

Nous le faisons avec plaisir :

A Son Excellence, Mgr Edmond Langevin Ptre, Protonotaire Apostolique, ad instar... Vicaire Général du diocèse de Rimouski, etc etc.

Excellence,

Depuis ce grand jour de deuil et de miséricorde où se leva l'astre régénérateur dont les rayons devaient illuminer le monde et verser une vie nouvelle aux nations assises à l'ombre de la mort, près de dix-neuf siècles sont passés. Des trônes se sont écoulés, des villes ont disparu, effacées de la surface du globe, et plus de soixante générations ont mêlé leur poussière à celle des générations qui les ont précédées. Et cependant, dans sa marche triomphante, cet astre béni, l'Eglise de Jésus-Christ, toujours jeune, toujours belle, de cette jeunesse, de cette beauté éternelle portant le cachet de la divinité, a, sans jamais s'arrêter, continué son œuvre sublime. Sa doctrine mystérieuse et sacrée, sa loi d'amour, comme un flot puissant et harmonieux, a envahi la terre entière.

Le trône de Pierre n'a pas vacillé sur la base, et la dynastie du premier pasteur a traversé les âges dans une suite de rois pontifes qui se sont succédés jusqu'à nos jours ; — chaîne merveilleuse dont le premier anneau est scellé au ciel et dont le dernier montrera au Christ à la fin des temps, réalisant ainsi sa promesse : " Et je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. "

A la mort de Pie IX l'univers catholique, comme le disait si bien, un mois passé, Sa Grandeur Monseigneur de Rimouski, s'est senti inquiété, mal à l'aise. Quel successeur trouver au grand Pape dans un temps où l'impiété, marchant tête haute, faisait à l'Eglise une guerre acharnée ? On semblait craindre...

Mais quand ce profond philosophe, ce littérateur distingé, ce génie lumineux à la hauteur de ce siècle de progrès et de lumière, craignit la la tiare, toute appréhension disparut : les peuples de toutes les origines et de toutes les croyances se levèrent spontanément pour lui rendre hommage et le monde électrisé salua avec enthousiasme le nouveau représentant du Christ, l'auguste et saint pontife que la postérité appellera immortel, l'infaillible Léon XIII !

Général habile et expérimenté dont le commandement embrasse de millions d'âmes, à l'instar de ses prédécesseurs, Léon XIII a su choisir avec discernement, parmi ses sujets, des officiers instruits, éclairés, ayant à luers crédit de bons états de service, pour combattre sous lui les combats du Seigneur.—Dans son brillant état major, combien d'hommes éminents appartiennent à l'Eglise du Canada pour laquelle il semble avoir une prédilection toute particulière ! N'avons nous pas le droit d'en être flattés ?

En apprenant, Monseigneur, qu'un rang élevé vous était assigné dans la hiérarchie sacerdotale et que vous étiez appelé à prendre place parmi ces officiers illustres dont nous avons parlé, nous nous sommes réjouis sincèrement ; et s'il est pour nous un devoir agréable à remplir, c'est celui de venir aujourd'hni vous féliciter à cette bien heureuse occasion.

Nous ne saurions vous dire combien nous sommes heureux de l'honneur qui vous a été conféré par le Saint Siège ; cet honneur nous le partageons et il rejaillit sur tout le diocèse de Rimouski, lequel, depuis de longues années, a eu l'avantage inestimable de vous compter parmi les membres les plus dignes de son clergé. Le Souverain Pontife en reconnaissant vos mérites, a acquis un titre de plus à notre affection.

Ouvrier pendant quarante ans dans la vigne du Seigneur, votre zèle s'est jamais ralenti et votre dévouement n'a jamais été trouvé en défaut.—Travailleur infatigable, vos cheveux ont blanchi dans l'étude. Non content d'avoir approfondi les élèves saints, votre soif de la science vous en a fait découvrir les trésors les plus cachés. Les lettres ont trouvé en vous un ami véritable, un auxiliaire précieux, et vos écrits ont été utiles au pays et à la religion.

La gloire de l'Eglise du Canada nous a toujours été chère et vous y avez puissamment contribué. —Malgré vos occupations multipliées, à force de patience, de soins et de veilles, vous avez réuni et coordonné une foule de preuves et de documents qui ont été d'un secours remarquable dans la canonisation de quelques uns de ses saints.

Bon citoyen, prêtre vénéré, apôtre constant de la charité, vous n'avez cessé de mettre en pratique l'enseignement du Divin Maître : " Aimez-vous les uns les autres." Aussi les pauvres, Monseigneur, les pauvres, vos amis, bénissent-ils le Saint-Père, du profond de leur cœur, pour le témoignage d'estime qu'il vient de vous rendre. Car, combien de misères et de douleurs n'avez-vous pas soulagées ! combien de larmes n'avez-vous pas séchées ! Votre gauche, il est vrai, n'a jamais connu ce que donnait votre droite ; mais, de même que, dans l'obscurité, le diamant se révèle par l'éclat de ses feux, ainsi la charité du fervent disciple de St-Vincent de Paul a percé le mystère dont vous vous étiez plu à l'entourer et à briller parmi vos autres vertus.

Votre famille distinguée, Monseigneur, a été l'objet de faveurs spégiales des Souverains Pontifes. Outre Sa Grandeur, notre vénérable évêque qui, à son titre de prince de l'Eglise, a ajouté celui de comte Romain, un autre de ses honorables dont le Canada a juste droit d'être fier, porte la noble décoration de chevalier commandeur de St-Grégoire le Grand, une des plus hautes marques de distinction que Rome accorde aux laïques.

Puisse, Monseigneur, ce titre de Protonotaire Apostolique être pour vous le dernier degré à franchir pour arriver à l'épiscopat. C'est notre souhait le plus sincère.

Nous prions la Divine Providence de vous accorder de longs et heureux jours.

Daigne, Votre Excellence croire à notre plus profond respect et à notre considération très haute et très distinguée.

J. N. POULIOT,
Maire
Pour les Citoyens.

Rimouski, 19 Février 1888.

Son Excellence répondit en ces termes :

M. le Maire,
Messieurs et Mesdames

Vous voulez bien me féliciter sur la prélature et le titre dont le Souverain Pontife m'a décoré, et me témoigner que vous vous en réjouissez sincèrement.

Certainement rien ne peut m'être plus agréable en ce moment que de recevoir par votre organe l'assurance de la part que vous prenez à ce qui me touche.

Appelé, il y a 21 ans, à suivre votre premier Evêque dans cette partie de la province ecclésiastique qui lui était confié par le St Siège, je devais me pénétrer de ses vues et de celles du Pasteur Suprême, je devais travailler sous sa direction au salut des âmes dont il était le père. Je n'ai donc fait que remplir, et bien imparfaitement, je dois l'avouer à ma confusion, des obligations qui s'imposaient à moi.

Je me suis efforcé de m'identifier, à la suite de mon chef, avec les nombreuses populations de ces districts, et en particulier avec celle de Saint-Germain de Rimouski ; et vous pouvez être assurés qu'il ne m'en a pas coûté.

Dès le commencement de mon séjour au milieu de vous, je me suis dit avec le Psalmiste. " Hic habitabo quoniam elegi eam " : voici le lieu de ma demeure, j'y passerai le reste de mes années si la divine providence le veut ainsi ainsi. Un jour ma dépouille reposera dans ce sanctuaire, et mon âme y réclamera les suffra-es

de ceux parmi lesquels j'aurai été appelé à vivre.

Vers le déclin de ma carrière, et lors peut-être que le moment n'est pas éloigné où il me faudra passer d'une demeure terrestre au lieu du tabernacle admirable du Seigneur ; "in locum tabernaculi admirabilis," je me sens encouragé par l'approbation du Pasteur Suprême. Mais j'attribue en même temps à la grande indulgence de cet excellent père dont la main toujours ouverte distribue libéralement des bienfaits à tous ses enfants, même les plus éloignés.

Oui, Messieurs, vous avez raison d'exalter les mérites, la prudence, le grand discernement, la sereine et en même temps la fermeté du Pontife qui est aujourd'hui assis sur la chaire de Pierre. Pour ce qui concerne le Canada en particulier, non seulement il s'occupe du plus petit des fidèles et exclésiastiques occupés à leurs études préparatoires, ou livrés à l'excercice du ministère sacré, mais encore, à l'applaudissement universel, il a pris un de ses enfants les plus illustres pour en faire un membre du Sénat des Cardinaux dont il est entouré ; il a formé de nouvelles provinces et leur a donné des évêques qui font l'honneur et la gloire de la Sainte Eglise. Je me serais reproché comme une ingratitude de n'avoir pas joint ma voix aux vôtres. Messieurs, en cette occasion pour exprimer l'administration dont mon âme est rempli pour le pape infatigable qui règne depuis dix années sur l'univers catholique, pour souhaiter une fois de plus que son pouvoir temporel lui doit restitué comme héritier légitime du grand Pie IX. Rétabli dans ses droits le Souverain Pontife ne rencontrerait plus ces obstacles dont son autorité spirituelle est embarrassée à chaque pas, forcée de livrer une lutte continuelle contre les ennemis de tout bien,de toute liberté et de toute saine doctrine.

Certes ! vous avez raison de dire, Messieurs, que la gloire de l'Eglise de Canade m'est plus chère que la vie cette Eglise qui nous a tous enfantés' je ne dois respirer que pour elle ; je veux quand l'occasion s'en présente affirmer avec tous ses fidèles enfants, son inviolable union avec l'Eglise-Mère et me déclarer son soldat le plus dévoué, le plus empressé à exécuter ses moindres désirs.

Les titres honorifiques donnés à deux membres de ma famills par le Saint-Siège et que vous rappelez dans votre adresse, sont des motifs additionnels de ma reconnaissance envers l'Eglise Romaine. C'est une délicate attention de votre part que d'y faire allusion et je suis convaincu que notre Evêque et Sir Hector y seront extrêmement sensibles.

Encore une fois, Messieurs, Merci de vos félicitations et de vos souhaits de longue et heureuse vie: acceptez en retour les prières que j'adresse à Dieu pour que vous jouissiez du bonheur et que vos entreprises et vos œuvres chrétiennes soient bénies et multipliées de manière à mériter la récompense du père de famille.

Merci à tous et à chacun en particulier.

Lettres de Berlin

Berlin, 10 février 1888.

La semaine politique. — Les travaux du Reichstag et du Landtag.—Achat de cables sous-marins.— L'achèvement du réseau stratégique oriental allemand. — Des félicitations californiennes, adressées au chancelier. — Emigration socialiste au Brésil. — La loi de bannissement contre les socialistes, rejetée par la commission parlementaire.—Réception de 19 néophites à la collégiale de Sainte-Avoge. — L'immortalité croissante de la capitale.—L'incinération défendue en Saxe.— Les inconvénients des mariages mixtes. — La réouverture du monastère d'Essen. — Nouvelles de Bavière.—La venté de charité de la princesse Radziwill.

Quelle semaine émouvante que celle qui va se clore demain ! Lundi la capitale de l'empire a eu une de ces journées parleront encore les arrière-petits-enfants des bruyants berlinois. Le chancelier a prononcé le discours si impatiemment attendu, et ce discours lui a valu une de ces ovations qui doivent lui rappeler les journées les plus populaires de sa longue existence. Après la séance, sur laquelle je ne reviens pas, le télégraphe ayant amplement renseigné nos lecteurs, le chancelier est rentré à pied dans son palais et a reçu sur son passage une ovation sans précédent.

Aujourd'hui, à la garde montante, on a fait une grande ovation à l'empereur, qui s'est montré à une fenêtre du palais ; la foule ne cessait pas de pousser des *vivats*, l'impératrice s'est approchée dans sa chaise roulante et a été également l'objet d'une ovation enthousiaste.

Le souverain nonagénaire et l'imperatrice ont été retenus par le mauvais temps dans leurs appartements. Les rares réceptions ont gardé un caractère absolument intime, d'autant plus que leurs Majestés seraient, dit on, très affectées des mauvaises nouvelles venues de San-Remo. Mgr Dinder, primat de Pologne, et Mgr Weyland, le nouvel évêque de Fulda, ont été reçus mercredi au palais. Il y aura ce soir en leur honneur un dîner chez l'impératrice ; le baron de Franckenstein. chef de la fraction du Centre, a été également convié.

Au Reichstag, le chancelier et le ministre de la guerre remportent des succès que le plus plat national-libéral n'aurait jamais osé rêver. Les lois militaires et financières y sont adoptées en bloc, et sans discusssion. Pour la nouvelle loi militaire cela n'a duré que deux minutes, juste le temps de faire la motion du vote en bloc. Quand le ministre de la guerre est arrivé, la loi était déjà votée.

Au Landtag, on discute la prolongation de la période législative, et l'on y met plus d'empressement que l'on ne le fait au Reihstag.

Il faut reconnaître que les partis de l'opposition ne lésinent pas quant il s'agit des forces défensives ou de l'extension de l'influence allemande.

Ainsi, la commission du budget du Reichstag a voté l'achat des câbles sous-marins qui relient l'Allemagne à l'Angleterre : on a compris la nécessité pour l'empire d'être propriétaire de ces moyens de communication. Sous ce rapport, les Chambres françaises feraient bien d'imiter un peu les parlementaires allemands ; car si j'ai bonne mémoire, vos Chambres ont fait la sourde oreille lorsque une subvention pour un câble sous marin transocéanique ; ici les cabales des insulaires intéressés n'ont pas eu la moindre influence sur la commission du budget qui a voté haut la main les fonds nécessaires.

La *Gazette de Cologne* dit apprendre de bonne source que le Landtag prussien va être saisi d'un crédit de plus de 100 millions de marks pour le développement du réseau stratégique des voies ferrées des provinces orientales.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie un petit détail assez curieux sur les félicitations, parvenues aux chancelier, à l'occasion de son discours lundi dernier.

Le chancelier a reçu une dépêche de New-York, mercredi matin, à six heures et quarante-cinq, et une de San Francisco, dès quatre heures du matin. Or, M. de Bismark a clos son discours lundi soir, à quatre heures, il y a donc eu échange de discours et de félicitations sur un parcours de 24,791 kilomètres.

Des socialistes de la province de Brandebourg se sont constitués en syndicat, en vue de réunir les fonds pour établir des comités en vue de réunir les fonds pour établir des colonies dans la province Ste-Catherine au Brésil. Cette province compte plusieurs colonies allemandes très florissantes et même une ville allemande, Blumenau.

Or ces colonies sont peuplées de catholiques croyants et pratiquants ; aussi ne saurait-on guère les féliciter de ces recrues brand-bourgeoises qui leur apporteront, avec leurs appétits, leur hérésie et le poison de leurs doctrines sociales.

La commission parlementaire, chargée d'étudier le projet de loi contre les socialistes, a rejeté à l'unanimité, moins les voix conservatrices, le paragraphe relatif au bannissement.

Il est donc à prévoir que les socialistes ne seront pas traités comme de simples jésuites ; on leur laissera leur indigénat. Mais puisque les nationaux libéraux rougissent maintenant de honte en présence d'une mesure aussi dure, il est à espérer que cette indignation morale se maintiendra et se fera jour au moment où les catholiques demanderont l'abolition de l'inique et scandaleuse loi qui prive de leur indigénat allemand les membres de la compagnie de Jésus et de diverses autres congrégations, telles que celles du Saint-Esprit, des rédemptoristes, des dames du Sacré-Cœur, etc.

Samedi dernier, deux israélites ont reçu dans la collégiale de Sainte-Avoye le sacrement du baptême. Immédiatement après. 17 luthériens ont abjuré devant le maître-autel leur hérésie et ont récité le *Credo*. Dimanche tous les 19 ont fait leur première communion, au milieu d'un grand concours de peuple.

La religion s'en va de plus en plus et Berlin n'a, sous ce rapport rien à envier à Paris. On cite une dame qui, à l'envoyé du pasteur de sa paroisse luthérienne qui lui demandait si Jésus-Christ habita sa maison, répondit : " Je ne connais pas ce monsieur-là. " Cette réponse a été rapportée dans une réunion de pasteurs protestants où l'on discutait les moyens de combattre l'irréligiosité de la capitale. La plupart des feuilles allemandes ont trouvé à renchérir sur cette réponse scandaleuse.

Ainsi toute la presse parle d'une affaire épouvantable, compliquée d'un cynisme et d'un matérialisme révoltants, survenue au domicile d'un négociant, nommé Boetzow, établi dans la Zossenerstrasse. Les journaux appellent cette affaire *drame d'amour ;* il s'agit d'une femme adultère, ayant pour amant un jeune fonctionnaire ; la femme et l'amant se sont empoisonnés au domicile conjugal. Tous les journaux libéraux entourent ce couple monstreux d'une auréole. La *Nationalzeitung* dit même ce qui suit :

La jeune femme a laissé une lettre dans laquelle elle prie son mari de mettre, elle et Charles Fischer, son amant bien-aimé, dans la même tombe, et de leur ériger un monument ne contenant pour inscription que leurs initiales.

Quelle aberration mentale et quelle abjection !

La chambre haute du Landtag saxon a pris une décision qui mérite d'être connue à l'étranger, surtout en France. L'association pour l'incinération des dépouilles mortelles, l'*Urne*, de Dresde, avait présenté une pétition demandant la crémation facultative pour le royaume de Saxe.

Mgr Bernert, évêque d'Azoto, vicuire apostolique pour la Saxe, a pris la parole pour déclarer qu'il était défendu aux catholiques de recourir à la crémation. M. Kohlschutter, président du consistoire supérieur luthérien, a déclaré, de son eôté, que le consistoire avait envoyé une circulaire au clergé luthérien pour l'avertir qu'il n'avait ni le devoir ni le droit d'intervenir dans une cérémonie de crémation.

Aussi la chambre haute a passé à l'ordre du jour sur la pétition. Ceux qui voudraient se faire incinérer auront donc, comme par le passé, à faire transporter leur cadavre dans le duché de Saxe-Gobourg-Gotha, où la crémation est permise par les autorités.

Un officier de cavalerie, M. de Chelius, d'une excellente famille catholique du Palatinat, a épousé Mlle de Puttkammer, fille du ministre et parente du chancelier. Ce mariage mixte a donné lieu à un incident, fort peu honorable pour une famille dont on devait attendre un autre exemple en raison de ce qu'elle a fait pour l'Eglise et les œuvres catholiques. M. de Chelius ayant fait part au nom de la famille de sa future femme, à Mgr le prince évêque de Breslau, de venir d'abord faire célébrer son mariage à l'église de Sainte-Avoye et ensuite au temple protestant.

Mgr le prince évêque lui a naturellement exposé l'impossihilité d'une pareille concession ; un conseil de famille, où les protestants ont eu la majorité, s'est ensuite constitué, comme si de pareilles décisions devaient être prises à la majorité des voix. Il en résulte que M. de Chelius n'a pas fait célébrer son mariage à l'église.

Cet incident a très légitimement causé une impression très désagréable dans les cercles catholiques du Palatinat, où le nom de Chelius était jusqu'ici synomique de dévouement à l'Eglise et de soumission à ses enseignements.

L'abbaye d'Essen, dont plusieurs abbesses descendaient des plus hautes familles de l'Europe — (mentionnons entre autres l'abbesse Kunégonde, sœur de la Dauphine, Marie-Josèphe de Saxe ; des princesses de Loewenstein, de Salm, de Hesse-Rheinfels, etc.)—va rouvrir ses portes aux religieuses de Notre-Dame de la congrégation du bienheureux Pierre Fourier, chassé le 1er avril 1876.

Cette abbaye, établie dans la ville d'Essen, où trône le roi des canons, M. Krupp, est le plus ancien monastère des femmes de l'Allemagne qui ait existé sans interruption depuis sa fondation jusqu'à sa suppression temporaire en 1876.

L'abbaye possède encore un règlement, élaboré par l'abbesse Béatrix de Holte et daté de 1299.

En 1651 l'abbesse Salomé, princesse Salm-Reifferscheidt, appela dans son abbaye les religieuses du bienheureux Pierre Fourier, établies en Lorraine depuis cette époque ; elles y avaient déployé la vie religieuse la plus féconde. Après l'expulsion elles s'étaient établies en Steyal en Hollande ; leur maison y continuera son existence,de sorte que les bonnes religieuses auront maintenant un couvent de plus.

On dit qu'il y aura sous peu du nouveau en Bavière. Le bruit court que l'épiscopat publiera un document collectif au sujet de l'encyclique *Officio sanctissimo*.

En attendant, les catholiques du Lansdtag bavarois restent en expectative. Le *Fremdenblatt*, un des organes catholiques de Munich, dit à ce sujet :

Le centre, dit-il, veut d'abord laisser agir les évêques à qui est adressée l'encyclique. Que l'épiscopat trace un programme et les députés s'empresseront de suivre les indications qu'il voudra bien donner. Aux autorités ecclésiastiques d'exprimer leurs désirs ; à l'élément laïque de leur obéir.

Des lecteurs de l'*Univers* ont déjà appris le départ de Mgr Ruffo-Scilla, nonce à Munich. La santé de Son Excellence laisse beaucoup à désirer.

S. A. S. Mme la princesse Antoine de Radzivill, fille de Mme la marquise de Castellane, a organisé, comme chaque année, une vente de charité

pour nos œuvres catholiques berlinoises. Elle est assistée dans cette noble tâche par la princesse Frédéric de Hohenzollern, la sœur de la tant regrettée duchesse de Bragance, si prématurément eulevée à l'affection de dom Miguel II et de ses enfants. Les dames et jeunes filles des plus grandes familles catholiques ont tenu à s'associer à l'œuvre de la princesse Antoine de Radzivill. Leurs Majestés la famille royale et la corps diplomatique ont envoyé des objets et des et des offrandes.

EN ROUTE

M. Mercier, qui met beaucoup de gasconnade dans sa politique, est embarqué sur la *Gascogne* pour revenir au pays dont il est l'*Idole*.

C'est à merveille, car il y a bien des questions à lui poser.

Il y a plus d'un an qu'il est au pouvoir, et nous avons bien le droit de lui demander maintenant :

Pourquoi l'indemnité des députés et des conseillers législatifs a été augmentée de $17,000, lorsqu'il avait tonné contre ces augmentations en sa qualité de chef de l'opposition ;

Pourquoi il a brocanté les siéges du Conseil Législatif, avec une telle impudeur qu'un de ses partisans a pu demander, sous sa signature, dans un journal, si certaine commission de conseiller n'avait pas été achetée au prix de $7,000 ; et cela sans recevoir de réponse, ni de dénégation ;

Pourquoi il a fait de l'élévation et de la diminution des droits sur la coupe des bois, un instrument électoral, en particulier lors de l'élection d'Ottawa ;

Pourquoi il s'est nommé membre du Conseil de l'Instruction Publique malgré l'esprit de la loi de Boucherville, et les protestations de ses alliés ultramontains ;

Pourquoi il a écrit à l'adresse du clergé de la province de Québec une circulaire insolente dans laquelle il faisait claquer son fouet sur la tête de prétendus *délinquants ;*

Pourquoi il a fait jouer à la province un rôle de dupe dans l'affaire de l'emprunt américain ;

Pourquoi il a permis aux financiers yankees de nous faire perdre impunément **$630,000** par leur manque de parole, et pourquoi il n'a pas exigé et confisqué le dépôt de **$100,000** promis par ceux qui l'ont blagué ;

Pourquoi il a contracté un emprunt de **$3,500,000** lorsque les remboursements d'Ontario, de Montréal, et le jugement du Conseil privé dans l'affaire de la taxe sur les corporations commerciales, lui faisaient tomber dans les mains, en quelques jours, au delà d'un MILLION de piastres ;

Pourquoi il a fait collecter par M. Beausoleil, SON ASSOCIÉ, au mépris de toute convenance et de toute pudeur, les arrérages de taxes dues par les corporations commerciales, ce qui a dû rapporter une jolie commission ;

Pourquoi, son parti, à lui, le pur, l'immaculé, le réformateur des mœurs publiques, a emporté des élections par la corruption la plus éhontée et les faux serments les plus épouvantables ;

Pourquoi un de ses collègues s'est trouvé la main prise dans des manœuvres frauduleuses bien établies ;

Pourquoi il nous a donné pour premier-ministre en son absence, M. Arthur Turcotte, l'homme du 4 juin 1878, l'incarnation de la trahison politique, le ministre sans portefeuille qui n'a pas les moyens de vivre à Québec sans émoluments, et qui ne s'est pourtant pas fait réélire, ce qui fait dire aux gens qu'il doit y avoir une certaine façon d'éluder la loi et de fausser la constitution ;

Pourquoi il a travaillé d'après ses organes accrédités, à faire participer notre province à l'exposition révolutionnaire de 1889 ;

Pourquoi les bureaux publics regorgent d'employés inutiles et nommés par favoritisme ;

Pourquoi le gâchis le plus complet règne dans certains départements, où le gaspillage ne connaît pas de bornes ;

Pourquoi les entrepreneurs du gouvernement ne sont pas capables de payer leurs pauvres ouvriers faute, disent-ils, d'être payés eux-mêmes par le cabinet ;

Pourquoi le ministère est entouré d'une nuée de cormorans passés maîtres dans l'art du chantage et de la piraterie politique ! ! !

Nous n'en finirions pas si nous voulions poursuivre cette énumération. Mais il y aura lieu à reprise.

Même avec ce qui précède, il y aurait déjà un joli bouquet de bienvenue à présenter au grand homme qui va rentrer dans ses foyers.

L'UNION LIBERALE

La *Justice* de mardi publiait ce qui suit :

CLUB

Nos jeunes amis les libéraux de Québec viennent de fonder un club portant le nom d'*Union libérale* et dont voici les officiers élus :

Président : Arthur Delisle ;
Vice-présidents : Albert Malouin et Philéas Corriveau ;
Directeur de l'organe projeté : Edmond Paré, Edouard Taschereau et N. N. Olivier ;
Secrétaire - correspondant : Rodolphe Roy ;
Ass-sec-correspondant : M. Lacombe ;
Sec-archiviste : Blaise Letellier ;
Ass-sec-archiviste : Ludovic Brunet ;
Trésorier : Napoléon Lavoie ;
Ass-trésorier ; J. B. Morissette ;
Comité de direction : A. Corriveau, Philias Gagnon, F. X. Gosselin, Joseph Dussault, Narcisse Dion, Edouard Dorion et Elzéar Pichette.

Par ordre,
BLAISE LETELLIER,
Sec.-arch.

Cette publication a causé tout un émoi dans les cercles libéraux de cette ville. En apparence c'est très inoffensif. En réalité on nous affirme que c'est grave, et qu'il y a là un indice de difficultés et de misères intestines assez accentuées.

Le fait est, que si on examine de près cette courte note, on y trouve matière à certaines observations piquantes et significatives. Ainsi, parmi les 20 noms de jeunes libéraux en vue que l'on y rencontre, on cherche en vain ceux de M. Gilbert Milville-Déchêne, de M. Achille Carrier, de M. Joseph Turcotte, de M. Ulric Barthe, etc.

Qu'est-ce à dire ? M. Dechêne, par exemple n'est-il pas à la fois jeune et libéral ?—Libéral ?..mais c'est un pur, un écarlate, une réduction de Jacobin, moins la crinière et la carmagnole, un contempteur des compromis et des demi-teintes !—Jeune ?...mais il porte avec lui son passe-port, et nul ne pourrait songer à lui nier ni les apparences ni les attributs de la jeunesse ? Cependant M. Dechêne ne se trouve pas dans les rangs des jeunes libéraux ? " *Quel est donc ce mystère* " comme on chante à la *Dame Blanche* !

Et M. Joseph Turcotte, le jeune écrivain si remarquable que l'*Electeur* vient d'enrôler sous ses drapeaux ? Et M. Achille Carrier, le paladin de la péninsule gaspésienne ? Et M. Ulric Barthe, le *fidus Achates* de M. Pacaud, l'un des plus fermes dévôts de M. Mercier ? Qui nous expliquera pourquoi ces jeunes grenadiers de la jeune garde, ne figurent pas au milieu des dignitaires du nouveau club ?

Ah ! voici peut-être un indice. Nous lisons ces mots dans l'entrefilet de la *Justice :* " *Directeur de l'organe projeté* : Edmond Paré, Edouard Taschereau et N. N. Olivier. " L'organe projeté ? S'agirait il d'une nouvelle direction donné à l'*Electeur* ? Non, c'est impossible, M. Pacaud est dans la place, et, comme MacMahon à Malakoff, sa devise est : j'y suis, j'y reste. Donc on veut fonder un nouvel organe libéral. L'*Electeur* serait-il jugé insuffisant ? Voudrait-on lui faire compétition ? Serait-on mécontent de sa manière ? Alors nous comprendrions que M. Dechêne, que M. Barthe, que M. Turcotte, que M. Carrier, tous liés, de près ou de loin, à la fortune du vieil organe, ne fussent pas pressés de se joindre aux créateurs éventuels de l'organe futur.

Cela explique pourquoi l'*Electeur* n'a pas publié la nouvelle de la fondation du nouveau club. Car, c'est là le dernier symptôme et le plus grave, le journal de M. Pacaud a fermé ses colonnes à cette communication des jeunes libéraux. Cela donne à l'affaire une signification tout-à-fait spéciale. Evidemment il y a désaccord. Les jeunes sont mécontents de certains vieux, ou les vieux se méfient de certains jeunes.

S'il en était autrement l'*Electeur* nous aurait servi un article de trois colonnes pour célébrer la naissance du poupon, qui, contrairement à toutes les règles, est allé se faire baptiser dans une paroisse voisine, à la *Justice*, au lieu de s'adresser à l'*Electeur*, sa paroisse natale.

En attendant plus de lumière, on cause de *l'organe projeté*, et l'on assure qu'il s'appellera : L'*Union libérale*.

Serait ce une ironie, ou un reproche ?

ECHOS D'OTTAWA

M. Therrien, M. P., a eu une entrevue avec le ministre du revenu de l'Intérieur, et a acquis l'assurance qu'aucune ouverture a été faite au gouvernement par les manufacturiers de tabac de Montréal pour donner à ces derniers le monopole de la vente et de l'achat du tabac en feuille.

Le comité permanent des banques et du commerce sera requis de nommer un sous-comité dans le but de déterminer quelle législation sera nécessaire lors de l'expiration des chartes de banques de 1899.

M. Johnson, ex-membre du conseil du Nord-Ouest, dit que la population au Nord-Ouest est dans une condition heureuse et que l'on serait satisfait grandement si la récolte cette année était la moitié aussi bonne que celle de 1887. Il ajoute que l'exportation de grains comprenait une moyenne annuelle de 16,000,000 de boisseaux

---

L'honorable M. Carling a donné avis d'un bill peur autoriser la nomination d'un sous-commissaire des brevets d'invention. Cette place échéera probablement à M. Richard Pope, chef de bureau présentement dans la section des brevets d'invention. Il aura le rang de sous-ministre avec un traitement. de $2,800 par année.

Le comité des privilèges et élections s'est occupé hier matin de l'affaire du comté de Kent. Le ministre de la justice a dit qu'il différait d'opinion avec l'Orateur sur l'émission d'un bref d'élection. Il propose que la preuve faite en cette cause soit imprimée pour l'usage du comité et que celui-ci se réunisse sur convocation de son président.

Un ordre en conseil a paru samedi à l'officiel d'Ottawa concernant l'inspection des substances alimentaires.

Les employés du Revenu de l'Intérieur, mentionnés dans la section 5 de l'acte des Falsifications, que le ministre du Revenu de l'Intérieur choisira, seront désignés sous le nom d'Inspecteurs de substances alimentaires, et pour tels services pourront recevoir une rémunération additionnelle ; le salaire total ne devra pas excéder la somme de douze cents piastres ($1200), pour une année, tel qu'il sera décidé par le ministre du Revenu de l'Intérieur : la dite rémunération sera payée à même le fonds voté par le Parlement dans ce but.

Tout fabricant, importateur, marchand en détail ou acheteur, qui désire se procurer une analyse d'une drogue ou d'un échantillon de substances alimentaires, etc., pourra l'obtenir du ministre du Revenu de l'Intérieur en payant la somme de cinq piastres ($5.00) pour chaque échantillon ainsi analysé ; les dites sommes placées au crédit de l'octroi concernant la falsification des substances alimentaires.

Le ministre du Revenu de l'Intérieur aura le pouvoir de faire, de temps à autre, dans les formes de certificats et autres formes employées en vertu des dispositions de " l'Acte des falsifications," conformément aux dispositions, les changements considérés nécessaires pour sa meilleure mise en force.

Le nouveau bureau d'imprimerie coûtera probablement en chiffres ronds $150,000.

L'honorable M. Greenway, premier-ministre de Manitoba et l'honorable M. Martin, procureur-général sont à Ottawa depuis hier l'après-midi, afin de s'entendre avec le gouvernement fédéral sur la question du désaveu.

UN EVEQUE D'ACADIE
DE PASSAGE A PARIS

—

Sous ce titre, un ami des Canadiens, résidant à Paris, nous adresse l'intéressante notice que voici :

Le *Figaro*, coutumier du fait, donne constamment, à propos de tout, des renseignements aussi erronnés que ridicules.

Voici ce qu'il publiait dernièrement en première page :

Parmi les hôtes de distinctions que possède Paris en ce moment figure l'évêque de la Nouvelle-Ecosse, qui porte un nom légendaire en France. Le prélat est connu sous le nom de Mgr Cambrol. C'est Cambronne qu'il faudrait lire. Qu'est-ce qui a motivé de la part de l'évêque canadien ou de sa famille l'altération de ce nom glorieux ? Son retentissement historique ? Le milieu en partie anglais où il exerce ses fonctions épiscopales ? — On l'ignore.

Mgr Cambrol a officié hier pontificalement, à Saint-Sulpice, dont c'était la fête patronale.

C'est une physionomie des plus fines et des plus distinguées.

Cet évêque (il faut l'apprendre à ce triste bavard du *Figaro* qui, on le voit, n'a aucune qualité pour parler de personnes respectables et devrait bien garder le silence sur ce qu'il l'ignore(; n'a pas changé de nom. Il se nomme Mgr Cameron, ce qui est tout simplement un nom écossais. L'Ecosse est la patrie d'origine de la famille de ce prélat.

Qu'avait donc à faire ici le souvenir de Cambronne ? Ce nom est peut-être plus ou moins légendaire, ailleurs, dans un certain milieu. Pourquoi le serait-il en Ecosse et sur les rivages du golfe Saint-Laurent ?

Mgr Cameron n'est pas l'évêque de la Nouvelle Ecosse. Il y a, dans cette province maritime du Canada, un archevêque dont le siège est à Halifax, capitale provinciale, et un évêque suffragant qui réside à Antigonish, au nord-est de la province.

Mgr Cameron est évêque d'Antigonish et son diocèse ne renferme qu'une petite partie de la Nouvelle-Ecosse. La grande île du Cap-Breton et les îles environnantes sont aussi sous sa juridiction.

Jadis tous ces pays étaient possessions françaises, sous le nom d'Acadie : la Nouvelle-Ecosse, après les revers de la guerre de la succession d'Espagne, fut cédée par Louis XIV à l'Angleterre, en 1873, au traité d'Utrecht. Plus malheureux et plus coupable que le grand roi, Louis XV, en 1763, par le fatal traité de Paris, abandonna à nos ennemis séculaires, avec toutes nos autres colonies de l'Amérique du Nord, l'île du Cap Breton qui, jusqu'à cette époque, avait porté le nom d'île Royale.

Mais, malgré toutes les défaites, l'histoire proclame que c'est nous qui avons porté dans ces contrées le flambeau de la civilisation et celui bien plus précieux encore de la vraie foi. Il n'est pas permis, même à un rédacteur du *Figaro*, d'oublier de tels souvenirs.

Port-Royal dans la Nouvelle-Ecosse et Louisbourg au Cap-Breton ont été nos principales fondations dans ces parages. Louisbourg fut la forteresse la plus formidable de l'Amérique du Nord et le boulevard de nos colonies sous Louis XV. Port-Royal, colonie plus riante et, par ordre de fondation, la première ville de l'Amérique Septentrionale, se nomme aujourd'hui Annapolis. Louisbourg est resté un amas de ruines depuis sa destruction par les Anglais.

Mais, sur ces côtes éloignées, nous avons laissé autre chose que des noms et des ruines...La race française qui colonisa l'Acadie n'a pas disparu. Elle reste encore sur le sol témoin des travaux, des combats et des malheurs de ses ancêtres, comme un vivant souvenir d'un glorieux passé.

Ces Acadiens, dont les malheurs ont été racontés par Rameau, M l'abbé Casgrain et Pascal Poirier, et chantés par Longfellow, l'illustre poète américain, et Xavier Marmier, le sympathique voyageur, l'un des 40 de l'Académie française, forment actuellement la majorité catholique dans le diocèse de Halifax comme dans celui d'Antigonish. Ils sont toujours attachés aux vieilles traditions françaises d'autrefois, c'est pourquoi ils sont si fidèles à la religion de nos pères. Encore aujourd'hui ils parlent la noble langue de la mère-patrie, dont le nom et le souvenir n'ont pas cessé de faire battre leurs cœurs. Nos amiraux et de marins, qui ont fait partie de la station de Terre Neuve, en peuvent témoigner.

Le passage à Paris d'un évêque d'une contrée qui pour nous, français, a des titres exceptionnels à notre souvenir ne devait laisser indifférents les catholiques de la capitale. Nous ne saurions en effet, oublier que les Acadiens, qui furent les introducteurs du catholicisme dans les contrées et les îles du golfe Saint-Laurent, ont droit d'avoir des évêques, qui excerçant noblement leur noble mission, comme il convient à des princes de l'Eglise protègent chez ces descendants des martyrs du dix-huitième siècle les belles traditions qui ont fait des Acadiens les enfants les plus soumis de l'Eglique catholique. Nous savons que Mgr Walsh, l'archevêque d'Halifax et parent du vicomte Walsh, si populaire en France, a laissé la plus belle réputation à cause de l'intelligence et de la charité déployées envers les Acadiens de son diocèse, dont il aimait à entrenir les touchantes traditions. Nous avons aussi appris que le troisième successeur de Mgr Walsh sur le siège métropolitain Mgr O'Brien, s'est attiré déjà la reconnaissance de ses diocésains français par la façon si éclairée avec laquelle il a inauguré son épiscopat auprès d'eux, prenant la plume pour venger leurs ancêtres de calomnies intéressées et revendiquant publiquement la gloire qui appartient à ces nobles fils de la France et de l'Eglise. Ces exemples sont trop glorieux pour ne pas supposer qu'ils sont fidèlement suivis par M Cameron et ses véritables collègues dans l'épiscopat. Les évêques de ces contrées ont tous, en effet, un grand nombre d'Acadiens dans leurs diocèses. Celui de Chatham, en particulier, renferme une grande majorité de catholiques d'origine française.

Aussi, dans cette imposante église de Saint Sulpice, qui a mérité d'être appelée le reine et le modèle des paroisses, desservie encore aujourd'hui par les fils du vénérable Olier qui envoya coloniser Montréal, à l'ombre de ce célèbre séminaire, berceau de la compagnie de Saint Sulpice et pépinière d'évêques pour le monde entier, au milieu d'un immense concours de fidèles et de l'incomparable éclat des cérémonies de la fête patronale, nous avons été heureux de voir les offices pontificaux célébrés, cette année, par Mgr d'Antigonish, l'évêque de nos frères Acadiens qui avait bien voulu remplacer Mgr Perraud, évêque d'Autun, l'un des quarante immortels, empêché, au dernier moment par l'état de sa santé de remplir cette fonction.

Le même jour Mgr l'archevêque de Paris officiait à Rome, dans la basilique de Saint Pierre pour la béatification de son compatriote : le bienheureux Grignon de Montfort. Le même jour encore, l'archevêque de Pharsale, nonce apostolique en France et trois autres évêques, outre M. Cameron, présidaient dans diverses paroisses de Paris d'autres fêtes particulières. Et, à ce propos, puisqu'il est de tradition que certaines solennités à Saint Sulpice, comme dans beaucoup d'autres églises de Paris, soient toujours présidées par des évêques, nous espérons assister encore dans la même enceinte à d'autres fêtes célébrés aussi par des évêques d'Acadie, du Canada ou d'autres pays lointains, mais qui nous sont egalement chers. En 1883, dans cette même église, n'avons-nous pas vu, le jour de la Saint-Pierre, les offices du matin présidés par le primat d'Afrique, l'illustre cardinal Lavigerie, et ceux du soir par Mgr Rogers, évêque de Chatham au Nouveau-Brunswick, encore un évêque d'Acadie !

Faut-il s'en étonner ? Paris, qui attire dans son sein les voyageurs du monde entier, se trouve sur le chemin des pèlerins du Nouveau-Monde qui vont à Rome et à Jérusalem, et Saint-Sulpice partage avec quelques autres églises parisiennes le privilège d'attirer dans ses murs vénérés les évêques et les prêtres étrangers qui nous visitent en si grand nombre.

La *Normandie*, un de ces magnifiques paquebots de la compagnie transatlantique française qui ont l'honneur de transporter tous les voyageurs distingués qui traversent l'Atlantique, a reçu l'autre jour à son bord au Havre, Mgr Cameron et Mgr Gravel, évêque de Nicolet dont la bonté si distinguée laisse le plus doux souvenir parmi tous ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher !

Les deux prélats et les prêtres qui les accompagnent seront à New-York entre le 9 et le 12 février. Mgr Walsh, évêque de London, dans le haut Canada, est parti pour Dublin.

Mgr Gravel à Nicolet

—

L'heureux retour de Sa Grandeur Mgr Gravel, après une absence cinq mois en la Ville Eternelle, a été une occasion de joie et de réjouissances publiques pour tous les citoyens de Nicolet.

Sa Grandeur était accompagnée de son secrétaire, M. l'abbé Thibaudier, qui, lui aussi a fait le voyage de Rome.

Monseigneur, débarqué à New-York, le 7 février, est arrivé à Montréal le lendemain. En apprenant cette heureuse nouvelle, M. l'abbé Suzor, V. G. s'est aussitôt porté à sa rencontre à Montréal, pendant que les citoyens de Nicolet se mirent à organiser une réception publique, et vendredi Sa Grandeur mettait le pied à terre en la gare de la Pointe du Lac, au milieu d'une foule considérable de prêtres et de fidèles du diocèse.

A la gare Monseigneur a été reçu par M. l'abbé Gélinas, V. G. M. l'abbé Manseau, curé à la cathédrale, M. Ball, maire, et MM. les conseillers de la ville, etc. etc.

Après avoir reçu la bénédiction épiscopale, une voiture trainée par deux chevaux blancs fut mise à la disposition de Sa Grandeur par les soins des membres du conseil de la ville de Nicolet.

Une procession de plus de cinquante voitures se forma à la suite de l'évêque, lui faisant escorte jusqu'aux portes de la cathédrale, où une foule immense attendait le cortège.

Sa Grandeur pénétra alors dans le sanctuaire, étendant sa main bénissante sur son peuple et répandant les bénédictions du ciel sur son passage.

La cathédrale avait été décorée avec goût, l'autel paré de ses plus riches ornements.

A l'entrée du vénérable évêque le chœur de l'orgue fit entendre ses chants les plus joyeux et la fanfare fit résonner les voûtes du temple des accords les plus mélodieux.

Après le chant du *Te Deum* et le salut solennel, Sa Grandeur revint à son trône ; alors M. E. Belcourt, conseiller de la ville, s'approcha des marches du trone et lut une magnifique adresse au nom du maire, des membres du conseil et des citoyens de la ville de Nicolet

En réponse à cette adresse Sa Grandeur a fait des remarques qui ont rempli d'émotion toute l'assistance. Elle rappela en quelques mots l'accueil sympathique et bienveillant que le Saint-Père lui a témoigné et combien Notre Souverain Pontife a été heureux d'apprendre que le peuple de Nicolet lui était profondément dévoué et attaché. Dans sa courte mais éloquente allocution Monseigneur a énuméré les faveurs dont le Saint Siège l'a comblé et terminé en répandant la bénédiction que S. S. Léon XIII l'avait chargé de donner à ses diocésains.

Dans la soirée de vendredi une réception solennelle a été faite à Sa Grandeur par les révérendes sœurs de l'Assomption et leurs élèves. La séance a été une séance littéraire et musicale du plus haut intérêt. Le programme a été des plus variés et les morceaux de littérature, de chant et de musique des mieux choisis.

La fête s'est terminée par une adresse présentée à Monseigneur par Mlle Eugénie Moreault. Cette adresse respire les plus beaux sentiments de piété et de dévouement envers l'autorité religieuse.

La réponse de Sa Grandeur a été onctueuse et pleine de sentiments d'une foi vivace et d'exhortations aux élèves a toujours bien s'acquitter de leurs devoirs envers leurs supérieures et envers Dieu.

Samedi matin, vers dix heures, Sa Grandeur s'est rendue à l'Ecole des Frères, accompagnée du personnel de l'évêché, des supérieur, directeur et professeurs du séminaire.

Au nombre des laïques, on remarquait M. le maire et les conseillers de la ville de Nicolet, M. l'inspecteur des Ecoles, M. le président et MM. les membres de la commission scolaire de la ville, M. J. Prince, de la commission de Saint-Grégoire, M. A. Gaudet, M. P., Dr Desaulniers, M. L. H. Fréchette, M. J. Rousseau, échevin à Trois-Rivières, M. P. Papillon, les Frères directeurs et sous-directeurs des localités voisines.

La réception a été brillante.

Dimanche, à la messe, Mgr Gravel a donné l'instruction. Il fit un résumé succinct de son voyage et de son séjour en la cité des Papes.

Parti de Nicolet le 11 septembre dernier, Sa Grandeur s'est embarquée le 15 pour l'Europe. La traversée a été excessivement dangereuse ; une violente tempête s'est déchaînée et a failli plusieurs fois faire sombrer le batiment, corps et biens. Enfin, après avoir été quelques jours le jouet des vagues de l'océan, le navire avarié put atteindre les côtes d'Irlande.

Après avoir rendu visite à Mgr Walsh, Mgr Gravel se rendit à Londres où il fut reçu cordialement par Son Eminence le cardinal Manning. De Londres l'illustre voyageur passa à Paris, à Lyon, Viviers, Lourdes et ensuite en Italie et arriva à Rome, le but de son voyage.

C'est de Rome surtout que Sa Grandeur a parlé avec le plus d'éloquence, car le vénérable évêque ne peut jamais parler de Rome et du Pape sans se sentir ému jusqu'aux larmes et sans faire pleurer son auditoire.

Monseigneur a parlé des fêtes qui ont eu lieu à l'occasion du jubilé sacerdotal de Léon XIII dont il a aussi fait l'éloge et retracé les vertus. Sa Grandeur a fait pleurer presque constamment l'assistance en parlant du Saint Père et des cérémonies de son jubilé.

Vers les cinq heures du soir, dimanche, Sa Grandeur est venue visiter la communauté du séminaire et en même temps entendre le rapport

de M. le préjet des études sur le travail des élèves pendant le 1er semestre de l'année.

La salle de réception, toute ornée de drapeaux et d'inscriptions, présentait le plus beau coup-d'œil possible. Monseigneur fit son entrée dans la salle au milieu des sons joyeux de la fanfare. Le chœur, composé de plus de 50 voix, exécuta avec le plus bel ensemble le " Vivat Pastor Bonus. "

Ensuite, un élève de rhétorique, M. Paul Gravel, parent de Sa Grandeur, vint lui lire une magnifique adresse de circonstance. Monseigneur, tout ému, donna la bénédiction apostolique, puis avec une éloquence toute paternelle, raconta aux élèves et à leurs professeurs, ses entrevues avec le Saint-Père et les paroles du vénérable Pontife au sujet des séminaires. Il parla de l'intérêt que Léon XIII porte au séminaire de Nicolet en particulier.

Enfin, pour terminer la série des démonstrations faites en l'honneur de leur premier pasteur, les dames de Nicolet ont imaginé de lui donner une grande réception publique lundi soir. Cette réception a consisté en une soirée dramatique et musicale organisée par Madame George Ball, au profit de l'Hôtel-Dieu.

Les frais de cette séance remarquable, la première de ce genre à Nicolet, ont été entièrement faits par les dames et demoiselles, du commencement jusqu'à la fin. Nous n'avons que les plus grandes félicitations à faire à toutes les dames qui ont concouru dans cette soirée qui a été un vrai succès sous tous les rapports.

Un chœur de 25 à 30 voix a habilement exécuté plusieurs magnifiques morceaux, entr'autres : " A Notre Père " et " L'Espérance, " avec accompagnement d'harmonium, piano et violon.

Ensuite il y eut la représentation d'une pièce intitulée : " La Malédiction d'une Mère." Les actrices se sont acquittés de leur rôle à merveille. Il est difficile de trouver à redire et à critiquer. Toutes ont fait preuve d'un talent remarquable et ont joué avec aisance et naturel.

Vers la fin de la soirée, Madame Ball, apparaissant en avant du théâtre, lut une magnifique adresse à Sa Grandeur, qui avait daigné assister à cette séance, accompagnée de M. l'abbé Gélinas, V. G., et d'une trentaine d'autres membres de son clergé.

Dans sa réponse, Monseigneur remercia les dames de leur zèle et de leur dévouement et les félicita sur le succès de la soirée et dit qu'elles étaient entrées dans sa pensée en profitant de son retour de Rome pour en faire une fête dans le double but de la religion et de la charité.

Puis l'assemblée se dispersa, chacun s'en retournant enchanté de ce qu'il avait vu et entendu.

La répétition de cette émouvante soirée a eu lieu mardi soir avec les mêmes succès.

DES PREUVES

On nous crie depuis quinze jours que le traité accorde aux pêcheurs américains tout ce qu'ils demandaient, tout ce qu'ils considéraient comme important et précieux, et ne leur refuse que ce dont ils nevoulaient pas. Ainsi, faisant écho à une certaine presse américaine, les journaux de l'opposition disent que l'interdiction des trois milles ne signifie rien pour les pêcheurs américains ; qu'ils ne tiennent pas à venir pêcher dans nos eaux.

Pour répondre à cette prétention, il suffit d'ouvrir les rapports officiels. Ainsi, nous ouvrons le rapport du ministre des Pêcheries pour 1885, et nous trouvons à la page 99 la déclaration suivante de M. Bertram, officier des pêcheries :

Comme autrefois, *les bateaux américains ont fait, cette année, la pêche principalement dans la limite des trois milles*, et nonobstant les négociations que peuvent opposer à ce fait des gens qui se prétendent des autorités en ces matières, il reste acquis, ainsi que peuvent l'attester des milliers de personnes, que *la plus grande partie du poisson chargé* par ces navires étrangers sur la côte du Cap Breton *ou près de là, est pêché dans la limite des trois milles.* Ce fait n'a pas besoin d'être étayé par des preuves de mesurage ; il est démontré par tous les habitants de la côte. Je signalais cette question dans mon rapport de 1884, et le fait que les équipages des bateaux de pêche américains *reçoivent, avant de partir en campagne, instruction d'affirmer à tout* événement qu'ils ne prennent qu'une très petite partie de leur chargement dans les eaux du Canada, et que par conséquent *le privilége de nos pêcheries a très peu de valeur pour eux.* Ceci démontre le peu de foi qu'il faut reposer dans les relevés statistiques préparés par les pêcheurs américains.

Ainsi donc avant l'abrogation du traité de Washington, les pêcheurs prenaient la plus grande partie de leur cargaison dans nos eaux. Aujourd'hui, la pêche dans ces eaux leur est interdite, et l'on a l'impudence de soutenir que le traité est tout à leur avantage.

De même pour la boitte. Nous lisons dans le rapport de M. Bertram :

Le privilège que possèdent les bateaux américains de venir *s'approvisionner de boitte dans les eaux du Canada est un peu plus important qu'on le suppose généralement, plus qu'ils ne l'admettent publiquement.* Ces navires font une très grande partie de leurs opérations sur les bancs voisins de cette côte, et si on ne leur permettait pas de venir chercher de la boitte dans les eaux de l'intérieur, la pêche qu'ils font sur les bancs—la plus profitable—*constituerait une perte pour eux*

C'est encore là un des privilèges que le traité refuse aux Américains. Il y a des gens qui disent : bah ! les pêcheurs de Gloucester n'y tiennent pas, n'en ont pas besoin. On voit ce que pèsent ces ignorantes affirmations.

Nous examinerons demain quelle est la valeur, pour les Américains, du privilège d'expédier leurs cargaisons de poisson en transit, par les voies canadiennes.

Le fait est que tous les avantages les plus précieux convoités par les Américains, leur sont refusés, en vertu du nouveau traité.

En 1878, il a été importé au Canada 406,971 tonnes de charbon anthracite, 456,000 tonnes de charbon bitumineux, et les mines de charbon de la Nouvelle-Ecosse ont fourni 863,000 tonnes de charbon mou. En 1887, nous avons importé 1,220,058 tonnes de charbon bitumineux et les mines de la Nouvelle-Ecosse ont jeté sur le marché au-delà de 1,200,000 tonnes de charbon mou.

L'honorable M. Shultz n'assumera pas les fonctions de lieutenant-gouverneur de Manitoba avant le mois de juin. Sa santé s'est grandement améliorée dans ces derniers temps, ce dont se réjouissent ses nombreux amis.

UNE LETTRE TRONQUÉE

La *Justice* ayant publié, en la tronquant, une lettre du R. P. Augier, datée du 25 janvier 1888, nous croyons remplir un devoir d'équité, envers le Provincial de l'ordre des Oblats, en ouvrant nos colonnes à cette même lettre publiée intégralement.

Disons d'abord qu'elle était une réponse au R. P. Paradis. Le 26 janvier ce dernier écrivait de Québec à son Provincial, avec la formalité de l'enrégistrement, une lettre dans laquelle il lui demandait si sa lettre à Mgr des Trois-Rivières était un jugement, et le priait de lui notifier ce jugement, s'il était rendu. Il ajoutait qu'il y allait de son honneur, de celui du clergé en général, et de l'honneur du R. P. Provincial lui-même.

Voici la réponse du R. P. Augier que la *Justice* a tronquée, dont elle n'a publiée que des fragments entre mêlés de commentaires injurieux :

Montréal, 25 janvier 1888.

Au R. P. Paradis,

Québec,

Mon Révérend Père,

Le fond de ce que contient la lettre que j'ai écrite à Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières, à la date du 20 décembre était connu de vous avant que ma lettre eut été écrite. Cettre lettre est le résultat d'un accord fait avec vous de vive voix dans ma chambre, à Montréal. Entre autres choses vous m'avez demandé de maintenir la réalité des paroles que vous avez dites à M. Taché : Il n'y a pas assez d'argent et le reste.

Ma lettre n'implique de votre part aucun retrait de paroles, mais elle explique le sens de la phrase pour laquelle vous étiez incriminé, et cette explication ayant été acceptée par le plaignant fait tomber l'accusation. Il en est ainsi dans un Parlement lorsqu'un mot non parlementaire a été prononcé, ce mot on peut le retirer, le maintenir ou l'expliquer Lorsque l'explication est jugée suffisante, l'incident est clos. C'est votre cas.

C'est cette explication que j'ai rapportée, non pas comme juge, mais comme témoin. " Elle est complètement contenue dans l'écrit que vous avez envoyé à M. Lacoste, dans lequel vous lui demandez de prouver que vous avez réellement dit ce que M. Ross vous fait dire : c. a. d. de prouver que vous l'avez réellement accusé. Si vous contestez l'accusation, vous n'admettez pas qu'elle existe. Si elle n'existe pas vous ne l'avez pas formulée, et si vous ne l'avez pas formulée, aviez-vous l'intention de la formuler ? (*) D'un autre côté je lui fais connaître mon sentiment sur les documents que vous avez mis sous mes yeux et qui ont servi de base à mon appréciation. Ce sentiment est que ces document ne prouvent pas l'accusation.

" Il me souvient très bien vous avoir formulé toute la teneur de la lettre par ces mots : " Vous récusez l'accusation et je déclare qu'elle n'est pas prouvée ; elle n'est pas prouvée et elle n'existe pas..

" Ce n'est qu'après avoir conclu cet accord avec vous que je vous dis : sur ces bases un arrangement est possible. Je fis appeler M. Lacoste par voie téléphonique. (Ceci se passait le samedi). Il ne put pas venir, il m'envoya son clerc principal auquel je remis votre pièce. Le lendemain soir, dimanche, M. Lacoste vint. Tout d'abord il repoussa votre pièce et votre interprétation. Puis il finit par accéder à ma proposition d'arrangement à l'amirable, et il me promit de l'appuyer auprès de son client, sans répondre de son adhésion.

" Le lundi matin nous partions ensemble pour Québec. Chemin faisant nous nous arrêtions à Trois-Rivières, et vous saviez que la raison de cet arrêt était de voir Mgr Laflèche et de prier sa Grandeur de vouloir faire accepter à l'hon. M. Ross, si c'était possible, l'arrangement convenu avec nous. Je rédigeai la lettre sur place. (La phrase ci-dessus étant à moitié effacée dans le *letter-book*, on a dû n'en rapporter que le sens). Après l'entrevue avec Mgr l'évêque, vous vous êtes empressé de m'en demander le résultat. Je vous répondis que je considérais la chose comme arrangée. Le retard mis dans la publication de l'arrangement est venu de certaines divergences de vues sur la rédaction de la lettre.

Le règlement de cette affaire est maintenant *définitif*. Si avant toute publication d'articles et de lettres dans les journaux, vous m'aviez écrit pour vous retirer de l'accord, j'aurais dit à M. Ross qu'après m'avoir donné votre parole, vous la retiriez et il vous aurait poursuivi, non pas devant moi, qui n'ai jamais été qu'un arbitre, mais devant le Cardinal de Québec auquel je vous aurais renvoyé. Vous le savez bien, je vous ai dit, à plusieurs reprises que si un accord n'intervenait, pas, Son Eminence serait votre juge.

Pour recommencer le procès, chose qui, malheureusement, ne vous déplairait pas, qu'on vous conseille très probablement, il vous faut commettre de nouveau, et pour parler plus exactement, il vous faut commettre *clairement* le délit, et déclarer qu'après avoir récusé l'accusation de M. Ross vous la reprenez, et que vous vous faites fort de la prouver, comme vous aviez tout d'abord engagé votre affaire, chose attestée par vos mémoires, le brouillon et l'autre. Et cette fois, c'est " encore le cardinal qui vous jugerait, à moins que M. Ross ne préférât les tribunaux civils. De votre côté vous subiriez toutes les conséquences de ces jugements, non seulement devant le public, mais encore devant la congrégation.

On pourrait aussi compléter l'arrangement avec M. Ross de cette manière.

Vous m'écririez une lettre dans laquelle vous donneriez une adhésion pure et simple à ma lettre à Mgr Laflèche, et vous désavoueriez les interprétations, explications et arguties sophistiques de certains journaux. Je prendrais occasion de ma réponse à cette lettre pour vous laver des accusations fausses et injustes dont vous avez pu être l'objet de la part de quelques uns. La chose m'est d'autant plus facile que vos explications dans ma lettre à Mgr Lafièche détruisent par la base ce qu'a pu dire contre vous le *Canadien* à l'occasion de votre article. Ce serait le meilleur parti. Aurez-vous la sagesse de le prendre ?

" Il est probable qu'il ne vous sera pas conseillé par ceux que vous croyez vos amis et qui n'ont en vue qu'une chose : *l'intérêt du parti.* Vous êtes leur dupe en attendant que vous deveniez leur victime.

" Je vous parle en père et en ami, si vous écoutez les *trafiquants de politique*, si vous suivez leurs conseils, au lieu de vous en tenir à ce que vous disent vos supérieurs qui vous aiment plus que vous ne croyez, et qui vous ont, dans maintes occasions donné des témoignages non équivoques de leur affection et de leur dévouement, je vous considère comme perdu. Et pour ma part, après avoir cherché et employé tous les moyens de vous faire du bien et de vous tirer des embarras dans lesquels je vous ai trouvé en arrivant au Canada, je renonce à me charger et à m'occuper de vous.

" Quant à mon honneur, grâce à Dieu, il n'a rien à craindre des dires des journaux. Il se trouve dans des régions où n'arriveront jamais ni la politique, ni la presse. *Fais ce que doit et advienne le ciel*, c'est ma maxime de prédilection.

Recevez mon Rév. Père, l'assurance de mon religieux dévouement en N. S.

CEL. AUGIER, O. M. I., Prov.

(*) *Note.*—Dans cet écrit dont le texte est aux mains de M. Lacoste et qui est daté du 10 décembre, le P. Paradis entr'autres choses dit : " J'ai rédigé un mémoire justificatif très étendu où j'établis péremptoirement ma défense. Maintenant mes documents sont prêts." De fait pour préparer ces documents et cette défense, il a eu depuis le 14 octobre jusqu'au 10 décembre 1887. Et pendant ce temps, sauf les six jours de la retraite annuelle à laquelle il prit part, il n'a eu aucune occupation que celle de ce travail. On l'avait exprès laissé à la maison de Montréal bien qu'il appartint à celle de Québec. et il pouvait presque chaque jour voir son provincial et conférer avec lui sur son affaire.

Les passages entre guillemets sont ceux que la *Justice* avait omis.

REDITES IMPORTUNES

L'*Electeur* n'est pas satisfait de notre polémique contre le gouvernement Mercier. Ce ne sont que des redites, s'écrie-t-il, de vieux différents déjà clos et vidés, et vos critiques rétrospectives sentent le fossilisme.

Ce reproche est plaisant quand on songe que le cabinet Mercier n'a encore qu'un an d'existence, et que nos accusations contre lui ne remontent pas, naturellement, au delà du jour de sa naissance.

Du fossilisme ! Mais ce que nous reprochons au cabinet de vos amours, c'est sa conduite, sa politique, ce sont ses scandales durant les derniers douze mois. Cela ne remonte pas au déluge ; c'est actuel, vivant, présent aux regards du public, et le parlement qui va s'ouvrir devra s'occuper de tous ces faits.

L'*Electeur* parle de redites, de fossilisme ! Il y a belle grâce en vérité, cet organe, qui lorsqu'il était le porte-voix de l'opposition libérale, allait chercher des arguments contre les cabinets conservateurs du jour, dix ans en arrière ; ce journal qui, l'année encore, publiait de longs articles contre la vente du chemin de fer du Nord, consommée depuis 1882.

Fossiles, vous-mêmes !

Ah ! nous comprenons que vous n'aimiez pas à nous entendre parler des turpitudes et des gaucheries de vos chefs. Mais notre tâche, à nous, est de les démasquer sans relâche, et nous n'y manquerons pas. C'est en répétant la vérité qu'on finit par la faire pénétrer dans l'opinion.

Nos attaques contre l'emprunt fatiguent particulièrement l'*Electeur*. Il s'écrie, d'un ton ennuyé :

> Ce n'est pas non plus quelque chose de bien neuf que l'accusation d'avoir emprunté du Crédit-Lyonnais plutôt que du syndicat new-yorkais. A quoi sert à nos adversaires de répéter sur tous les tons que le gouvernement a ainsi fait perdre de l'argent à la province. Nous avons répondu dans le temps que le point de comparaison du dernier emprunt devait être chacun des emprunts contractés par les administrations précédentes, et non un simple projet qui n'a pas été mis à exécution précisément parce qu'il était trop à l'avantage de la province pour être réalisable ; nous prouvions en même temps que le gouvernement avait obtenu plus d'un million de plus que ses prédécesseurs n'avaient jamais pu réaliser sur le marché anglais.

Evidemment, pour la dixième fois, il nous faut ramener l'*Electeur* à la question. Nous répèterons donc que le gouvernement Mercier avait conclu un marché avantageux avec un syndicat américain, que **$3,500,000** en bons, d'abord, puis **$100,000** en argent, [subséquemment, devaient être déposés par ce syndicat comme garantie de son exécution du contrat ; que le syndicat a failli à ses engagements, que le cabinet Mercier a été forcé par là d'accepter des conditions moins avantageuses du Crédit Lyonnais ; que ce nouvel emprunt, comparé à celui de New-York, fait perdre à la province **$630,000** ; que le devoir du ministère était de confisquer le dépôt de **$100,000** des américains, pour nous indemniser un peu de la perte subie par leur faute ; et, enfin, qu'en n'accomplissant pas ce devoir, le gouvernement a trahi la province et " *commis une fraude qui mérite la plus sévère condamnation.*"

Paroles de M. Mercier lors du débat, sur les $30,000 de M. Forget.)

Voilà la question. Ou bien les $100,000 n'ont pas été déposées, ou bien, l'ayant été, elles n'ont pas été confisquées. Dans les deux cas, le ministère a forfait à son devoir, et mérite la censure du parlement.

Quant au mérite réel du dernier emprunt, pour le connaître il faut le comparer, non pas avec les emprunts conclus à des époques et dans des circonstances différentes, mais avec les emprunts conclus vers le même temps. Et nous avons prouvé que cette comparaison est désastreuse pour le gouvernement Mercier.

Nous avions déjà dit ces choses ; nous les dirons encore, n'en déplaise à l'*Electeur*, car c'est en tombant toujours à la même place que les gouttes d'eau finissent par transpercer la pierre.

Mais que notre adversaire soit tranquille ; quoique nous n'admettions pas que les scandales vieux d'un an ou de six mois soient antiques, l'organe libéral aura bientôt du nouveau à discuter.

Il faut que les masques tombent.

M. J. OLIVA

M. J. Oliva, avocat et conseiller de la Reine est mort samedi après-midi, à Montmagny, à l'âge de 60 ans.

M. Oliva était un avocat distingué du barreau du district où il avait su se faire beaucoup d'amis. Il fut constamment un ami dévoué du parti conservateur qu'il avait suivi dans la mauvaise comme dans la bonne fortune. A la mort du juge McCord, il fut sérieusement question de lui comme son successeur sur le banc, et dernièrement encore, ses amis avaient mis leur influence en sa faveur pour le faire nommer à Gaspé. La Providence en a voulu autrement, et Dieu l'a appelé à lui au moment où il pouvait compter encore sur une existence prolongée.

M. Oliva était le frère du révérend M. Oliva, curé de St-François, rivière du Sud, à qui nous offrons nos plus sincères condoléances.

PETITE GAZETTE

M. Amyot écrit à la *Justice* dans sa correspondance parlementaire, en parlant du vote sur la loi Scott, qui a donné 52 voix de majorité au gouvernement :

> Vous ne devez donc pas considérer ce vote comme donnant le chiffre réel de la majorité du gouvernement. Tout de même, *c'est un vote qui ne brille pas par l'habileté de ceux qui l'ont demandé*, ni par son opportunité.

La *Patrie* se plaint amèrement de ce que les conservateurs se sont emparés du Conseil de ville de Montréal, et contrôlent la majorité de presque tous les comités.

M. Dubail, consul général de France revient au Canada à bord de la *Gascogne* avec l'hon. M. Mercier et M. Paul de Cazes.

M. Augustin Côté, éditeur-propriétaire du *Journal de Québec* est entré, avant hier, dans sa 70ième année. Il est dans le journalisme actif depuis 46 ans. Malgré ce grand âge, notre vétéran se porte comme un jeune homme et rend probable la réalisation de nos souhaits pour de longues années encore.

Le St-Père vient de nommer camérier du cape et d'épée le comte de La Salle, petit neveu du bienheureux de La Salle.

Les cardinaux Rampolla, secrétaire d'Etat du Pape, et Siméoni, préfet de la Propagande, sont nommés grand'-croix de l'Ordre du Lion et du Soleil-de-Perse, comme marque des bons rapports que le schah veut entretenir avec la Cour de Rome.

§ Mgr Rotelli, nonce à Paris, a reçu le grand cordon de l'Ordre du Lion et du Soleil-de-Perse.

Du *Journal des Trois-Rivières* :

Le caveau funèbre des Ursulines vient de s'ouvrir de nouveau. Cette fois, c'est la regrettée Mère Marie Esther Garceau de Saint-Thomas, que Dieu dans ses desseins impénétrables vient d'enlever après deux jours de maladie, à l'affection de sa communauté et de sa famille affligée.

Cette digne religieuse âgée de cinquante-six ans pouvait espérer de donner encore à Dieu et à l'Institut de longues années et de bons services. Mais le bon Maître en avait décidé autrement, et il a voulu dès à présent récompenser sa servante des trente-cinq années chargées de travaux et de mérites.

La regrettée défunte était sœur du Rév. Mess. Chs. Garceau, curé de St-Pierre-les-Becquets.

EXPLIQUONS-NOUS

M. Tardivel sollicite de nous une explication.

Il cite un extrait du *Courrier* du 27 février, dans lequel nous lisons que la protestation du R. P. Augier " a été nécessitée par les excès de certains journaux ;" que des articles comme ceux de la *Justice*, par exemple, ne pouvaient passer sans protestation, " qu'ils constituaient un véritable scandale " que " les actes disciplinaires d'un supérieur religieux ne relèvent pas de la presse, " et que " les journaux donnent un détestable exemple quand ils empiètent sur les privilèges et les immunités de la hiérarchie ecclésiastique. "

Puis, après nous avoir cité, le rédacteur de la *Vérité* ajoute :

> Comme la *Vérité* a traité la question dont il s'agit plus à fond qu'aucun autre journal, les lecteurs du *Courrier* seront portés à croire, naturellement, que notre feuille est comprise dans les " certains journaux " qui, au dire de M. Chapais, ont " empiété sur les privilèges et les immunités de la hiérarchie ecclésiastique." Nous invitons M. Chapais à faire voir en quoi et quand la *Vérité* s'est rendue coupable de cette faute, ou bien à déclarer que ces " certains journaux " ne comprennent pas notre feuille.

Notre réponse sera courte et honnête. Quand nous avons parlé des " excès de certains journaux," nous avons certainement pensé à la *Vérité*, à l'*Etendard* et à la *Justice*, qui, suivant nous, ont été *excessifs* dans leur polémique autour du nom du R. P. Paradis. C'est là une matière d'appréciation pour le public, et nous sommes du public.

Mais le reste de la citation s'appliquait clairement à la *Justice* seule, croyons-nous. Et lorsque nous parlions d'empiètement sur les immunités ecclésiastiques, nous n'entendions nullement désigner la *Vérité* qui, manifestement, a été beaucoup plus réservée, en ce point, que son confrère national.

Dans notre numéro du 3 mars, nous avons même opposé à la *Justice* la parole de M. Tardivel : " Les journaux et le public n'ont pas à intervenir dans les relations de supérieurs à sujet " et nous avons fait contraster l'attitude des deux feuilles Le rédacteur de la *Vérité* ne saurait donc nous reprocher de l'avoir montré sous de fausses couleurs.

Mais puisque nous y sommes, à notre tour nous demanderons une déclaration à M. Tardivel. Approuve-t-il l'immixtion de la *Justice* dans les relations de " supérieur à sujet ; ' approuve-t-il en particulier l'article du 26 février, où le R. P. Augier est attaqué en sa qualité de supérieur du P. Paradis ?

M. Tardivel ne l'a pas encore dit nettement à ses lecteurs. Lui qui aime tant à savoir ce que pensent ses confrères de ceci et de cela, ne trouvera certainement pas notre curiosité déplacée.

LES CONFERENCES

M. LEGENDRE

Charmante conférence à l'Union Commerciale, vendredi dernier. *Vingt ans de Québec*, tel est le titre du travail intéressant que M. Napoléon Legendre, causeur disert et délicat, est venu lire devant un nombreux et sympathique auditoire.

Vingt ans de Québec ce sont des réminiscences littéraires, c'est l'histoire anecdotique et piquante d'un groupe d'écrivains qui ont travaillé pour la publicité, de 1866 envir à 1886.

La conférence a paru courte à tous les auditeurs.

MM. J. Frémont, président de l'Institut-Canadien, et Faucher de St-Maurice, ont félicité le conférencier en termes très heureux.

M. L'ABBÉ PAQUET

M. l'abbé L. A. Pâquet a donné sa deuxième lecon sur l'apologétique chrétienne. Il nous en a fait, cette fois, l'historique. Rien de plus instructif et de plus attachant que cette revue rapide et éloquente de grands travaux des apologistes chrétiens. Nous avons caractérisé l'autre jour la manière du jeune et distingué conférencier.

A propos de ces conférences nous protestons une fois de plus contre les incongruités commises par des jeunes gens sans éducation, qui ne se gênent nullement de parler à haute voix, et de faire du bruit durant les séances et les soirées littéraires et musicales les plus intéressantes. Il faudrait pourtant qu'un tel abus prît fin.

Avis aux Mères

Le " syrop calmant de Mme Winslowe devrait toujours être employé pour la dentition des enfants. Il calme l'enfant, adoucit les gencives, apaise toutes les douleurs guérit la colique, et est le meilleur remède pour la diarrhée. Vingt cinq *cents* la bouteille.

Parlement Federal

Chambre des Communes

Ottawa, 7 mars 1887.

L'orateur annonce que vu la mort du député pour Hastings Ouest, il a donné des ordres pour l'émission d'un bref pour une nouvelle élection dans ce comté.

Les projets de lois suivants subissent leur première lecture.

M. DAILY.—Pour confirmer la charte de constitution de la compagnie du chemin de fer du Grand Ouest Central :

M. ROWAND.—Pour autoriser la ville de Kincardine à imposer des droits de hâvre :

M. SMALL.—Pour confirmer une convention entre les compagnies de chemin de fer : Grand-Tronc du Canada, Canada Sud, London et Port Stanley : et aussi une convention entre les compagnies de chemins de fer Sud-Est et du Canada Sud.

Sir CHARLES TUPPER présente un message du gouverneur général transmettant une copie du traité des pêcheries, du *modus vivendi* et des protocoles.

Sir Charles Tupper est heureux de déclarer qu'il a obtenu de Sir Lionel West et de M. Bayard, la permission de déposer sur le bureau de la chambre les propositions faites par les plénipotentiaires anglais et les contre-propositions des plénipotentiaires américains.

Voici la proposition des commissaires anglais :

" Qu'en vue d'enlever toute cause de difficultés à propos des pêcheries, il est proposé par les plénipotentiaires de Sa Majesté que les pêcheurs des deux pays aient tous les privilèges dont ils jouissaient en vertu des clauses relatives aux pêcheries dans le traité de Washington, et cela en considération d'une entente mutuelle pour la plus grande liberté du commerce entre les Etats Unis, le Canada et Terreneuve."

A cette proposition les plénipotentiaires américains firent la réponse suivante :

"Tout en maintenant leur proposition soumise le 30 dernier et partageant entièrement le désir des plénipotentiaires de Sa Majesté Britannique d'enlever toutes causes de difficultés à propos des pêcheries, les plénipotentiaires américains sont forces de refuser de demander au président des Etats-Unis l'autorité nécessaire pour prendre en considération la proposition qui leur a été faite le 2 du courant, comme moyen d'en arriver à la fin désirée ; parce que la plus grande liberté du commerce qu'on leur propose nécessiterait un réajustement du tarif actuel des Etats-Unis par acte du Congrès. Ce réajustement, les plénipotentiares américains croient qu'il est évidemment impossible de le faire par le moyen d'un traité dans les circonstances actuelles. Les plénipotentiaires américains ne peuvent non plus admettre qu'une entente mutuelle comme celte qui est proposée par les plénipotenliaires de Sa Majesté Britannique, ne saurait être accepté comme base de négotiations relatives aux droits et priviléges des bateaux de pêche américains. Il semble encore possible aux plénipotentiaires américains de trouver un règlement des difficultés en s'entendant sur une interprétation ou modification du traité de 1818; entente qui serait honorable pour les deux parties et qui enlèverait toutes causes de plaintes ; à l'enlèvement desquelles ils sont actuellement prêts comme ils l'ont toujours été depuis le commencement de cette commission, à se dévouer."

SIR CHS TUPPER.—en réponse à M. Mitchell, dit : la question d'une plus grande liberté du commerce entre le Canada et les Etats-Unis n'a été traitée qu'en général. Il était laissé aux plénipotentiaires américains de discuter cette question en vue d'assurer des relations de commerce plus étendues et de dire jusqu'où ils attendaient aller à ce sujet.

Le gouvernement des Etats-Unis en est venu à la détermination de ne pas mperettre de faire aucun traité avec aucun pays de manière à empiéter le moins du monde sur le pouvoir du Congrès de modifier le tarif de jour en jour, suivant les besoins du pays. La proposition des plénipotentiaires anglais fut catégoriquement refusée par les plénipotentiaires américains qui ne voulaient pas s'occuper de cette question la considérant tout à fait impossible à régler sans le concours du Congrès.

Une grande partie du temps à Washington a été consacrée par les plénipotentiaires anglais à faire des efforts pour établir des relations de réciprocité commerciale entre le Canada et les Etats-Unis.

La chambre se forme en comité des subsides.

Ottawa, 8 mars.

Les projets de lois suivants subissent leur prèmiere lecture :

M. PERLEY.—Pour constituer légalement la *Brenson and Western Lumber Co* ;

M. BROWN.—Pour obtenir des dispositions plus efficaces afin de prévenir la cruauté envers les animaux ;

M. ROWAND.—Pour autoriser la ville de Kincardine à imposer et percevoir des droits de havre.

M. GUAY.—Pour rappeler un acte intitulé : " Acte pour rendre plus facile la navigation du Saint Laurent dans et près du havre de Québec.

SIR HECTOR LANGEVIN, répond à Sir Cartwright que le gouvernement n'a pas l'intention de mettre devant la chambre la preuve faite devant la commission du travail, avant que les commissaires aient fait leur rapport.

L'hon. M. MCLELAN répond à M. Couture que le gouvernement a pris des arrangements avec la compagnie du chemin de Québec au Lac St. Jean, pour le transport des malles entre Québec et Dequen.

L'hon. M. CHAPLEAU, en réponse à l'hon. M. Laurier, dit que le trois avril prochain a été fixé pour l'élection dans le comté de l'Assomption et que c'était la date la plus prochaine possible.

La chambre s'ajourne à 6 heures p. m.

L'hon. M. LAURIER demande si les documents relatifs aux pêcheries et qui ont été soumis à la chambre hier, renferment tous les renseignements que le gouvernement entend donner.

SIR CHS. TUPPER dit qu'il espère que le ministre de la marine et des pêcheries sera en état, à une date prochaine, de soumettre la correspondance relative à la question des pêcheries, et cela jusqu'à cette date. Il y a eu quelque retard parce qu'il fallait s'entendre avec le gouvernement impérial pour savoir quels documents seraient soumis. Tous les documents qu'on pourra soumettre le seront bientôt. Le gouvernement n'a pas l'intention de soumettre rien de plus à propos de la convention des pêcheries à Washington.

M. DENISON—propose qu'il soit nommé un comité spécial chargé de s'enquérir s'il serait à propos, pour le gouvernement, d'acquérir toutes les lignes de télégraphe électrique en Canada.

M. Denison croit que le gouvernement ayant le contrôle des postes, il devrait avoir aussi celui des télégraphes. L'immense puissance pour le bien ou pour le mal que possède une ligne télégraphique ne devrait pas être laissée à une compagnie ou à des particuliers.

Depuis 1878, l'Angleterre a pris le contrôle de ses lignes télégraphiques et c'est elle qui a inauguré les dépêches à prix réduits. Le tarif était d'abord d'un chelin par 12 mots et en 1885 il fut réduit à 6 deniers. Les lignes télégraphiques ont ét une source immense de revenus pour l'Angleterre.

SIR HECTOR LANGEVIN félicite M. Denison et dit que la chambre et le pays lui sont redevables d'avoir attiré l'attention du gouvernement sur cette question et pour les recherches qu'il a faites. Un projet aussi vaste exigerait une dépense énorme et le gouvernement n'est pas prêt à demander au pays de l'encourir. Sir Hector Langevin dit que M. Denison sera heureux qu'on lui donne crédit de son idée et qu'il voudra bien retirer sa proposition.

La motion est retirée.

M. BOYLE demande que des pouvoirs plus étendus soient accordés au comité spécial chargé de s'enquérir et de faire rapport sur les organisations de commerce. Il demande que dans ces organisations soient comprises les compagnies d'assurances qui se montrent vraiment tyranniques dans leurs exigences. Le comité n'a pas voulu s'occuper de cette question des compagnies d'assurances sans en avoir la permission de la chambre.

La motion de M. Boyle est adoptée.

Ottawa, 9 mars 1888.

Les projets suivants subissent leur première lecture.

M. FERGUSON (Welland).—Pour constituer légalement la compagnie du pont de la rivière Détroit ;

M. HOLTON.—Pour obtenir un acte constitutif en faveur de la Dominion Plate Glass Insurance Co.

M. HALL.—Pour modifier l'acte d'incorporation de la compagnie d'embranchement le chemin de fer de Hereford, changer le nom de la compagnie en celui de " compagnie de chemin de fer de Hereford " et pour d'autres fins ;

M. TISDALE.—Relatif à la compagnie de chemin de fer de Norfolk Sud.

SIR CARTWRIGHT.—Le gouvernement a-t-il reçu aucune nouvelle officielle que l'empereur d'Allemagne était mort?

SIR H. LANGEVIN.—Le gouvernement n'a reçu aucune nouvelle officielle ; mais lui, (Sir Hector) et certains de ses collègues ont reçu une dépêche télégraphiqne les informant que l'empereur Guillaume était mort ce matin et cette nouvelle a été officiellement confirmée.

SIR CHS. TUPPER dépose sur le bureau de la chambre la lettre qui lui a été envoyée par le secrétaire Bayard et la réponse qu'il a donnée.

M. MITCHELL demande si c'est surl'initiative du gouverneur général ou sur l'avis du cabinet que les honorables MM. Greenway et Martin, ministres du Manitoba, ont eu une entrevue à Son Excellence à propos des difficultés de leur province.

SIR JOHN dit alors : Je n'ai pas eu connaissance et je ne sais pas que mes honorables collègues aient eu connaissance que le gouverneur général ait fait mander les honorables Greenway et Martin pour sur s'entendre avec eux des matières publiques. Je n'ai pas entendu parler de cette rumeur avant cet instant même. Je n'admets pas la doctrine que le gouverneur général ou Sa Majesté n'aient pas le droit de parler aux personnes qu'ils voudront.

L'hon. M. LAURIER.—Je n'admets pas non plus ce que vient de dire mon honorable ami. Les honorables membres du gouvernement du Manitoba sont ici pour rencontrer le gouvernement, et il importe peu de savoir s'ils auraient été mandés par Son Excellence. Le gouvernement est responsable.

La chambre se forme en comité des subsides.

SIR CARTWRIGHT attire l'attention du gouvernement sur les salaires des juges qu'il ne trouve pas assez élevés.

MM. O'Brien, Welsh, Jones et Davin consoureut dans l'opinion de Sir Richard Cartwright.

L'hon. M. THOMPSON espère soumettre sous peu un projet de loi à ce sujet et alors ce sera le temps convenable de discuter à fond cette question.

Le comité des subsides est levé et la chambre s'ajourne.

OTTAWA, 12 mars 1888.

L'Orateur prend le fauteuil à trois heures p. m. et annonce qu'il a émis un mandat pour l'émission d'un bref pour un nouvelle élection dans le comté de Missisquoi, siège devenu vacant par la mort de Georges Clayes.

Après les affaires de routine.

Sir J. A. MACDONALD.—M. l'Orateur, je n'ai aucun doute que tous les députes de cette chambre seront grandement étonnés et émus en apprenant la nouvelle de la mort inattendue et subite de l'honorable président du sénat.

Pour ceux qui ont connu M. Plumb ce sera une douleur des plus profondes. Pour ceux qui, comme moi et ceux qui sont près de moi, pour ceux qui l'ont connu personnellement depuis des années, sa perte, je puis le dire, est irréparable.

M. Plumb siégea dans cette chambre pendant quelque temps et il y prit une position marquante et la plus distinguée. Tous ceux qui l'ont connu, sans aucune distinction de parti politique, ont admiré sa grande habileté, son érudition aussi vaste qu'une encyclopédie sur toute espèce de sujets. Ils savent aussi comme il était toujours prêt à faire part de ses profondes connaissances.

Pour tous ceux qui ont eu le bonheur de trouver en lui cette source si profonde de science et de renseignements, la douleur doit être grande. M. Plumb a présidé le sénat non seulement à la dernière session mais il présidait encore à la session actuelle et l'on était en droit d'espérer longue vie.

M. l'Orateur, je dis que la perte est irréparable et la douleur ne me permet pas d'en dire davantage. Par respect pour la position qu'occupait M. Plumb comme Président de l'autre branche de ce Parlement, je propose que cette chambre s'ajourne dès maintenant.

L'hon. M. LAURIER.—Mon devoir dans les circonstances pénibles actuelles, est de seconder cette proposition, non seulement par respect pour le corps honorable du Sénat, mais encore par respect pour la mémoire de feu M. Plumb. Je concours pleinement dans tout ce qu'a dit l'hon. premier ministre. Ceux qui ont eu le bonheur de siéger avec l'hon. M. Plumb durant plusieurs années sentent qu'ils font une perte très grande. La perte est surtout sensible pour l'honorable premier ministre et pour son parti. C'était, avouons-le, un très fort jouteur, mais, en même temps, un très loyal adversaire, aussi prêt à recevoir qu'à donner.

Ceux qui n'ont connu M. Plumb que dans la vie publique n'ont pas connu tout l'homme. Ceux qui ont eu l'avantage de le connaître dans la vie privée savent, et ils peuvent en rendre le témoignage, que c'était le plus courtois gentilhomme possédant les plus aimables qualités, le causeur charmant et le compagnon toujours agréable.

La proposition est votée et la chambre s'ajourne à 3.20 hrs. p. m.

Ottawa, 13 mars 1888.

La séance s'ouvre à trois heures p. m.

PROJETS DE LOIS

M. BAKER, pour permettre à la compagnie de chemin de fer Esquimault et Nanaïmo d'établir une ligne de traversiers du détroit Juan de Fuca.

M. CURRAN—relatif à la compagnie du Grand-Tronc du Canada.

M. COCKBURN—relatif à la compagnie de chemin de fer du lac Nipissing et Baie James.

L'hon. CARLING.—Acte modifiant les actes concernant les brevêts d'invention. Il explique que le but de ce projet de loi est d'abroger la clause cinquième de l'acte des brevets et de donner au gouvernement le pouvoir de nommer un député commissaire des brevets d'invention.

L'honorable M. COSTIGAN.—Projet de loi modifiant un " acte concernant les passagers d'eau, " chapitre 97 des statuts refondus du Canada.

M. CHARLETON.—Projet de loi pour étendre la juridiction de la cour maritime d'Ontario.

La chambre se forme en comité des subsides

Sur l'item relatif aux dépenses encourues en vertu de l'Acte du Service Civil, M. MULOCK croit que les examens ne devraient avoir lieu qu'aux dates fixées par la loi et que les examens spéciaux, d'après lui, ne sont faits que pour des fins particulières et par exemple l'examen qui a eu lieu en mars 1887, c'est-à-dire immédiatement après les élections générales.

L'honorable M. CHAPLEAU—Les examens du service civil ont été tenues à des dates régulières. Quand il y a eu des examens spéciaux ils avaient été jugés nécessaires, urgents et arrêtés par ordre en conseil. La publication de la liste des candidats heureux à une date plus ou moins rapprochée de l'examen dépend du nombre d'examens tenus. Pour ce qui regarde les examens de promotions il a été jugé préférable de n'en faire connaître le résultat qu'aux chefs des divers départements.

L'hon. M. CHAPLEAU déclare qu'il y a actuellement 2,000 noms sur la liste de ceux qualifiés à avoir un emploi dans le service civil et qu'il serait nécessaire ou de suspendre le système actuel ou d'adopter quelques mesures le modifiant considérablement.

Sur l'item relatif au pénitencier de Kingston, l'hon. M. Thompson dit en réponse à une question posée par un député qu'il croit que le travail des détenus doit être utilisé pour tout travail public dans le voisinage du pénitencier.

Sur l'item relatif au pénitencier de Saint Vincent de Paul.

L'hon. M. THOMPSON—dit que l'ordre y est parfait et qu'il est heureux de déclarer que les causes de plaintes et d'insubordination qui existaient sous l'ancienne administration sont disparues.

L'item est adopté et le comité est levé.

La chambre s'ajourne à 6 heures p. m.

Sir Charles Tupper et l'hon. J. H. Pope sont tous deux malades. Le dernier est si gravement indisposé qu'on ne permet à personne de le voir. Sir Charles ne pourra être à son poste avant quelques jours et n'assistera pas au débat de la première partie du traité de réciprocité. C'était lui qui devait faire le principal discours du côté du gouvernement.

CORRESPONDANCE D'OTTAWA

OTTAWA, 5 mars 1888.

La session n'a pas encore atteint sa période animée. Cependant nous touchons à quelques débats plus émouvants que la routine quotidienne. M. Laurier, d'ici à la fin de la semaine, doit saisir la Chambre de la destitution des trois traducteurs libéraux, dont je vous ai parlé dans ma dernière.

L'opposition entend faire du tapage avec cet incident. Il ne faut pas lui disputer ce bonheur. M. Laurier prétend que l'Orateur n'avait pas le droit de faire cette destitution. Je vous exposerai fidèlement ses arguments à l'appui de cette proposition.

Tout le monde remarque ici, avec satisfaction que les relations sont on ne peut plus courtoises entre les leaders de la chambre, Sir John et M. Laurier. Il en est de même de Sir Hector Langevin, lorsque le premier-ministre s'absente. Tant mieux; la dignité et la célérité des procédures n'ont qu'à y gagner.

La motion de Sir Richard Cartwright, au sujet de la réciprocité commerciale va aussi occasionner une intéressante passe d'armes. Mais la déclaration de Sir Charles au sujet de l'offre faite par les plénipotentiaires britanniques quant à l'extention de nos relations commerciales, enlève à l'opposition une partie du terrain sur lequel elle voulait manœuvrer. Cette déclaration est très importante, et j'ai grande hâte de voir le texte du protocole mentionné par Sir Charles Tupper. Il serait donc avéré que les commissaires américains ont repoussé un traité commercial ! Que vont dire les partisans de l'Union ?

Une grande innovation ! Le ministre des Finances a soumis ses estimés avant de prononcer son discours sur le budget. Cela se pratique fréquemment en Angleterre. Evidemment la session ne sera pas longue. Je crois bon de les intercaler ici.

Service	1888-89	Aug.	Dim.
Dette publique y compris le fonds d'amortissement	11,875,381	203,302	
Dépense de gérance	185,018	8,389	
Gouv. civil	1,304,524	32,262	
Administration de la justice	686,070	14,100	
Police	16,500		
Pénitenciers	357,331	8,233	
Législation	709,080		1,511
Arts, agriculture et statistiques	147,950		101,833
Immigration	116,389		113,136
Quarantaine	78,865	891	
Pensions	336,391	21,419	
Milice	1,326,500	32,583	
Chemin de fer (revenu)	273,850	78,536	
Travaux Publics (revenu)	1,755,360		735,140
Subsides pour les malles transatlantiques			347,473
Service fluvial et océanique	207,000		39,550
Phares, etc	586,360	19,200	
Institutions scientifiques	61,250		
Hôpitaux de marine			
Marins en détresse	62,000		
Inspecteurs de bateaux à vapeur	25,000		
Pêcheries	375,500		25,500
Surintendance des assurances.	8,500	200	
Subsides aux provinces	4,188,454	19,113	
Exploration géologique	60,990	5,060	
Sauvages	1,005,702	6,903	
Police montée	748,426		15,000
Divers	475,180	55,843	
Douanes	654,439	16,766	
Accise	351,627	11,142	
Toisage de bois.	54,900		5,000
Poids et mesures	87,970	470	
Inspections	2,500		
Falsification des aliments	25,000	3,500	
Revenus divers	4,000		
Chemins de fer et canaux	3,729,516	291,155	
Travaux publics.	190,025		
Bureaux de Postes	2,967,620	20,950	
Terres de la Puissance	181,268	2,763	
Total du fond consolidé	35,421,440		548,541
Liquidation de la dette	3,094,386	56,150	
Chemins de fer et canaux (capital)	5,249,790	1,162,490	
Travaux publics (capital)	310,700		82,346
Terres de la Puissance (capital)	110.000		35,000
Dépenses de la rébellion du Nord-Ouest			524,754
Total du capital.	8,764,876	576,548	
Grand total	$44,186,316	$ 28,000	

Ottawa, 7 mars 1888.

Depuis ma dernière lettre, il y a eu du nouveau dans la capitale.

Les déclarations de Sir Charles Tupper relativement aux protocoles, et à l'offre faite par les plénipotentiaires anglais d'une extension des relations commerciales entre les deux pays, ont fait le sujet de toutes les conversations. Nos représentants étaient prêts à négocier sur le terrain d'une réciprocité quelconque, et les commissaires américains ont refusé. Voilà un fait capital.

Depuis un mois le *Globe*, le *Mail* et leur suite, nous assourdissaient d'antiennes en faveur de l'Union commerciale, de la réciprocité illimitée, etc. Voici les Etats-Unis, qui, par la bouche de leurs négociateurs, refusent d'entrer sur ce terrain. Que nous veulent alors M. Armstrong et Sir Richard Cartwright avec leurs motions intempestives ? Nous avons tendu la main à nos voisins dans le préambule de notre tarif en 1878. Nous venons encore de leur ouvrir la porte. Ils paraissent vouloir s'en tenir au *statu quo*. Est-il digne, pour le Canada, de recommencer aussitôt de nouvelles démarches ?

Mardi après-midi, le sage de Bothwell, M. Mills, a ménagé au gouvernement une grande victoire, la première de la session. Comme Sir Charles Tupper proposait que la chambre se forme en comité des subsides, il a proposé en amendement : " Que dans l'opinion de cette chambre c'est le devoir du gouvernement de soumettre au parlement une mesure renfermant de telles dispositions qu'elles enlèvent tous les embarras légaux à l'efficacité de l'Acte de Tempérance du Canada." C'était une gaucherie monumentale. Dans la Chambre des Communes, il y a des partisans de la Tempérance des deux côtés, et il est entendu qu'on traite cette question en dehors de tout esprit de parti. Mais M. Mills, en proposant une motion de ce genre en amendement à la proposition de Sir Charles Tupper, lui donnait une portée agressive que tout le monde a saisie. D'ailleurs les termes de la motion étaient extrêmement discutables.

Sir John répondit au député de Bothwell avec beaucoup de force et de justesse. Il lui fit observer qu'il n'avait pas indiqué ces embarras légaux à l'efficacité de l'Acte Scott, mentionnés dans son amendement, et qu'il serait bien embarrassé de le faire. M. Foster et M. Jamieson, deux *temperance men* reprochèrent vivement à M. Mills son action malavisée. Après un court débat le vote s'est pris. La curiosité était vive. Il fallait voir la mine déconfite de M. Mills et de ses amis quand le résultat démontra que le ministère avait 52 voix de majorité.

MM. Amyot, Bergeron, Godbout, Dupont, Chouinard, Labrosse, ont marché avec le cabinet, au grand déplaisir des chefs de la gauche. M. Alonzo Wright, un solide conservateur, a cru devoir enrégistrer son vote pour la motion, comme preuve de la sincérité de ses déclarations antérieures en faveur du Scott Act. M. Dessaint, député libéral de Kamouraska a, pour cette fois, abandonné l'opposition.

Avaient pairé : MM. Grandbois et Fiset, Labelle et Langelier, Moncrieff et McMullen, Taylor et Charlton, Tupper et Mulock, Sproule et Lister. Les conservateurs absents étaient : MM. Baker, Bergin, Burns, Cargill, Coursol, Gaudet, Ives, McCarthy, McGreevy, Marshall, Moffatt, Montplaisir, Riopel, Stevenson, Tisdale, Vanasse et Sir Donald Smith. Les oppositionnistes absents étaient : MM. Blake, Béchard, Borden, Choquette, Cook, De St-George, Flynn, Scriver, Welch, Lavergne et Gigault. Il y avait donc dix-sept conservateurs d'absents contre onze libéraux. Si la chambre eut été au complet, le ministère eut donc obtenu 58 voix de majorité.

Joli succès pour M. Mills ! Ses collègues de l'opposition sont furieux de son manque de tactique. Une chose est frappante : c'est qu'il y a quatre fois plus d'habileté parlementaire à droite qu'à gauche.

Le voyage de M. Greenway est l'un des sujets du jour. En dépit des rumeurs mises en circulation par le télégraphe et par la presse, personne ne sait au juste quelle est la solution combinée par Sir John. Mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il en a trouvé une, et qu'elle réussira.

X.

PETITE GAZETTE

Le crédit du Canada est toujours à la hausse sur le grand marché monétaire de Londres. Aux dernières nouvelles nos obligations à 3½ étaient cotées à 104½.

Un journal français demande que Paris, qui a fêté jadis le 80e anniversaire de Victor Hugo, célèbre aussi le 80e anniversaire du maréchal de MacMahon, le 12 juin prochain.

" Il fut patriote et soldat, heureux souvent, glorieux toujours. Et il a été un honnête homme."

Ce qui se fait est assez rare pour être signalé.

Nous avons la douleur d'apprendre la mort de Chs Arcadius Collet, Ecr., de St-Henri de Lévis, arrivée hier, après quelques jours de maladie. M. Collet était un des citoyens les plus respectables et les plus distingués de cette paroisse. Ancien marchand, ancien maire, ancien syndic de la commission des chemins à barrières de la rive sud, M. Collet était avantageusement connu comme un homme d'affaire et d'une grande intelligence. Il était père du Dr C. A. Collet, de Lévis, et frère du Révd C. A. Collet, qui fut autrefois secrétaire de Mgr l'Archevêque de Québec et aujourd'hui directeur du Collège Ste Anne.

Nous offrons à la famille du défunt nos plus sincères condoléances.

La nomination des candidats pour l'élection fédérale de Hasting-Ouest est fixé au 17 mars et la votation le 24.

Dans l'Assomption, la nomination se fera le 3 avril et la votation le 10.

M. Aimé Bourassa s'est fait prendre à la fin, et a dû rendre témoignage dans la contestation de Laprairie. Forcé d'entrer dans la boîte, il a dû subir l'interrogatoire suivant :

—M. Bourassa, dit le juge au témoin, M. McShane vous a-t-il remis de l'argent pour donner à M. Emond.....? "

—Le témoin—Oui, Votre Honneur, M. McShane m'a remis dix piastres pour donner à M. Damase Emond. C'étaient deux $5.

Voilà donc le dernier anneau de la chaîne.

L'ELOQUENCE DES FAITS

Le nouveau traité refuse aux pêcheurs Américains le privilège d'expédier leurs cargaisons de poisson en transit par nos voies canadiennes. Ils n'auront cet avantage que si les Etats-Unis enlèvent les droits onéreux sur notre poisson, qui écrasent nos pêcheurs et leur ferment l'accès du marché américain. (Voir article 15 du traité).

Voici une citation qui démontre l'importance de ce privilège pour les Américains :

Une troisième circonstance qui fait que nos pêcheries du bord offrent plus d'attrait aux pêcheurs américains, c'est la facilité avec laquelle s'opère le transport du fret des ports de l'Ouest de cette île (le Cap-Breton) à ceux des Etats-Unis. Il y a d'abord le chemin de fer de Prolongement-Est qui va aboutir à Port-Mulgrane, sur le détroit de Canso et qui se raccorde par l'Intercolonial aux voies ferrées américaines; ensuite les bateaux à vapeur de la ligne de Boston, Halifax et Ile du Prince-Edouard, qui font escale toutes les semaines à Port-Hawkesbury, sur le côté du Cap Breton du détroit de Canso. Avant l'existence de ces facilité de transport de l'île du Cap-Breton à l'ouest et au sud, les bateaux-pêcheurs des Etats Unis, après avoir pris un chargement sur nos côtes, *avaient à le transporter à destination, ce qui faisait perdre trois ou quatre semaines de pêche, et dans les temps d'abondance c'était une perte sérieuse ;* puis les bateaux américains qui faisaient la pêche au maquereau d'automne ne pouvaient faire, pour la plupart, qu'un seul voyage; ils étaient rares ceux qui pouvaient venir prendre un second chargement à l'automne et leur bonne fortune était enviée. Aujourd'hui ce désavantage *d'avoir à aller porter le fruit de leur campagne* n'existe plus pour les bateaux américains, grâce aux moyens de transport dont je viens de parler ; un bateaux américain qui vient faire la pêche sur les bords du Cap-Breton, quand il a pris son chargement et que la saison n'est pas encore terminée, n'a plus à s'en retourner à son port, mais il se rend soit à Port-Mulgrave, où il transfère son chargement au chemin de fer, soit à Port Hawkesbury, où il l'expédie par les bateaux à vapeurs mentionnés plus haut. *Grâce à ces facilités*, les *Américains restent sur les fonds de pêche toute la saison durant, doublent ou triplent*, selon la plus ou moins grande abondance du poisson, la quantité annuelle *de leurs captures d'autrefois.* (*Rapport de M. Bertram, Rapport du ministre des Pêcheries pour* 1885, p. 100.)

On voit l'immense importance pour

les Américains du droit d'expédier leur poisson par nos voies ferrées ou par les steamers qui viennent faire escale dans nos ports. Obligés de s'en retourner décharger leur première cargaison dans leur pays, ils perdent souvent presque la moitié de la saison de pêche.

En 1885, il a été transbordé des bateaux-pêcheurs américains aux steamers de Port-Hawkesbury, 10,340 barils de maquereau. Par voie du chemin de fer de Port-Mulgrave et de l'Intercolonial, il a été transporté des bateaux américains : à Boston 4,900 barils, à Gloucester 5,553, à Portland 725, soit 11,170 barils. Onze mille par voie ferrée et dix mille par steamer, cela fait 21,000 barils de maquereau, ou près de 5,000,000 de livres.

Eh bien ! ce privilège précieux exercé par les Américains sur une aussi grande échelle en 1885, ils ne peuvent plus en jouir. Le traité le leur refuse formellement, à moins qu'ils n'ouvrent leurs marchés librement à nos pêcheurs.

Et ce n'est rien, cela ? Et le traité est une capitulation ? Et les droits sacrés du Canada ont été misérablement sacrifiés ?

Tas de farceurs ou d'ignorants, croyez-vous en imposer bien longtemps ?

DÊPÊCHES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Raris, 7—A la chambre des députés aujourd'hui, M. Floquet s'est plaint que les discours étaient trop longs et déclara que le gouvernement n'acceptait aucune responsabilité si le budget n'était pas adopté à la fin du mois.

Les estimations pour le département de l'agriculture furent adoptées.

Au cours de la discussion sur les estimations en faveur du culte public, le gouvernement demanda une somme égale à celle accordée l'an dernier. La première clause des estimations fut alors adoptée.

Paris. 7—La chambre des députés a adopté aujourd'hui la proposition du cabinet pour créer cinq postes d'inspecteur général.

POLITIQUE ANGLAISE

Londres, 7—La reine a nommé M. Georges Thos. Rendell membre du Conseil Législatif de Terreneuve.

LE FUTUR GOUVERNEUR DU CANADA

Londres, 7—Lord Roseberry présidera à un dîner complimentaire qui sera donné le 21 courant, à lord Stanley, aux Willis Rooms.

BANQUE

Londres, 7—Sir John Lubbock présidait l'assemblée des actionnaires de la banque British North America, hier. Un dividende de 7½ pour cent a été déclaré pour l'exercice écoulé. Le rapport des directeurs a été adopté à l'unanimité.

MORT DE L'EMPEREUR GUILLAUME

UNE RÉGENCE INSTITUÉE

Berlin, 8—Un bulletin publié ce matin disait que l'empereur avait passé une assez bonne nuit et qu'il avait pu prendre un peu de nourriture. Il n'y avait pas d'autre changement dans son état.

Berlin 8—Le bulletin transmis ce matin de San Remo dit que le Kronprinz continue à prendre du mieux. Si ce mieux persiste comme depuis trois jours, le prince pourra partir pour Berlin où sa présence est si nécessaire.

Berlin, 8—Le dernier bulletin officiel dit qu'encore que l'empereur ait souffert moins hier soir, il a eu moins de sommeil et de repos, et il est très faible aujourd'hui.

Une régence a été instituée pour agir pendant l'incapacité de l'empereur et l'absence du kronprinz.

Londres, 8—Les journaux publient des éditions spéciales. L'empereur d'Allemagne est mort.

IMMIGRATION CHINOISE

Washington 8—Il y a quelque temps, le bureau des statistiques de Washington a publié un rapport officiel d'où il résultait que l'immigration chinoise aux Etats-Unis, qui avait été de 85,614 individus en 1882, avait été réduite, par suite de la nouvelle législation, entrée en vigueur en 1883, à 530 nouveaux venus dans le cours des années écoulées depuis cette époque jusqu'à la fin de 1885. De là, l'immigration chinoise avait été virtuellement arrêtée par cette législation. Cette publication, faite sous l'autorité du gouvernement a causé un profond étonnement en Californie, où elle a été relevée par les journaux locaux, qui ont produit un documeut émané du collecteur des douanes de San Francisco, d'où il résulte qu'il est arrivé dans ce port : Du 5 août 1882 au 31 décembre 1885. 18,703 chinois : 6,714 pendant l'année 1886, et et, 572 pendant l'année 1887. L'explication de cette contradiction vient d'être fournie par le chef du bureau des statistiques de Washington : suivant cette explication, le bureau ne comprend comme immigrants dans ses états officiels que les Chinois venant pour la première fois aux Etats-Unis, et non pas ceux qui y reviennent munis de certificats attestant qu'ils en sont sortis après y avoir séjourné, et qui sont, par suite, ainsi que le prescrit la loi considérés, à ce point de vue spécial, comme citoyens des Etats-Unis.

MORT DE L'EMPEREUR GUILLAUME

Londres, 9.—Le *Staatsanzeiger* publie aujourd'hui l'annonce officielle suivante : " Il a plu à Dieu de rappeler de cette vie l'Empereur, notre gracieux souverain, à huit heures et demie ce matin. La maison Royale et la nation entière pleure son bien aimé et vénérable monarque dont la sagesse a présidé si longtemps et si glorieusement à leurs destinées dans la paix et dans la guerre."

Berlin, 9.—Le prince Bismarck, après la mort de l'empereur, se rendit immédiatement au Reichstag qui était en session. Il fut reçu dans un profond silence parce que tout le monde devinait l'objet de sa visite. D'une voix émue, le grand chancelier annonça à la chambre la mort de l'empereur. Le reichstag ajourna ensuite. A la diète prussienne, le ministre Von Puckammer annonça aussi la triste nouvelle qui fut accueillie par un silence solennel.

Le prince Frédéric Guillaume sera couronné empereur et roi sous le titre de Frédéric III.

Londres, 9.—A la chambre des Communes aujourd'hui, M. Smith communiqua la nouvelle officielle de la mort de l'empereur d'Allemagne.

La reiné a adressé ses condoléances. Toutes les fêtes de la cour et même les noces d'argent du prince de Galles ont été remises indéfiniment.

FRÉDÉRIC - LOUIS, empereur d'Allemagne, né le 22 mars 1797, second fils du roi Frédéric Guillaume III entra de bonne heure au service militaire, et assista aux campagnes de 1813 et 1815, contre la France. Lors de l'avènement de son frère au trône de Prusse en 1840 il devint gouverneur de la Roméranie et chef de plusieurs régiments en Prusse et à l'étranger. Il siégea à la première Diète convoquée à Berlin et eut une influence personnelle sur la direction des affaires politiques. Il faisait paraître une prédilection marquée pour le règne militaire. Regardé comme le principal soutien des doctrines absolutistes, il fut obligé, lors des événements de 1848, de prendre la fuite et résida quelques mois en Angleterre. Grâce à l'habileté du ministère Camphauson, il rentra à Berlin au mois de juin, fut élu député à l'assemblée nationale, mais n'assista jamais à ses travaux.

Lorsqu'au printemps de 1849, la Prusse fit marcher des troupes contre les révolutionnaires de Bade, ce fut à lui qu'on en confia le commandement ; quelques semaines suffirent pour soumettre le pays insurgé, et au mois d'octobre, il se fixa à Coblentz en qualité de gouverneur militaire des provinces rhénanes.

En 1854, il fut nommé colonel général de l'infanterie et gouverneur de la forteresse fédérale de Mayence. Il se prononça très vivement, durant la guerre d'Orient, contre l'attitude passive prise par le gouvernement vis-à-vis de l'Angleterre et de la France.

Au mois d'octobre 1852, l'état de santé du roi Frédéric-Guillaume IV le força de confier les rênes du pouvoir au prince de Prusse, qui, l'année suivante, par suite de l'aggravation de la maladie du monarque, fut déclaré régent, malgré l'opposition du parti dévoué à la politique de son frère. Cela se passait le 7 octobre 1858.

Il monta bientôt sur le trône et s'attacha tout aussitôt les hommes qui ne devaient plus le quitter et qui ont travaillé avec lui à rendre l'Allemagne puissante, le prince de Bismarck et le général Moltke.

Avant de descendre dans la tombe il a vu son empire grand et respecté entre tous, il est mort sans voir le drapeau tricolore flotter de nouveau au-dessus de l'Alsace-Lorraine !

LA MORT DE L'EMPEREUR

Londres, 10.—La mort de l'empereur Guillaume continue à faire le sujet de l'attention générale du public de cette ville.

Tous les journaux publient des biographies de l'empereur et, quelques uns mêmes, sont en deuil. De ce nombre sont des journaux du matin. C'est là un tribut d'hommage qui est rarement rendu à un personnage étranger, quelqu'illustre qu'il soit.

Un fait curieux c'est que la première nouvelle de la mort de l'empereur fut transmise à l'ambassadeur allemand de cette ville, par le moyen d'un télégramme, reçu à neuf heures du matin, par lord Salisbury, et que ce dernier fit parvenir à l'ambassade allemande.

On a une preuve de la vénération du public anglais pour le vieil empereur dans le fait spontané suivant que les deputés des deux partis politiques aux Communes se décoiffèrent lorsque l'hon. M. Smith lut le télégramme officiel, confirmant la nouvelle de la mort de l'empereur Guillaume.

LE JEUNE RÉGENT D'ALLEMAGNE

Londres, 10.—La politique du jeune régent d'Allemagne est suivie avec le plus vif intérêt. On voit jusqu'à quel point l'opinion publique redoute sa trop grande ardeur militaire par le fait que, dans plus d'une circonstance, le jeune régent a jugé nécessaire de chercher à rassurer le peuple allemand sur son compte. Ce peuple a trop conscience et expérience des horreurs de la guerre pour ne pas désirer ardemment la paix.

LE PRINCE DE GALLES

Londres, 10—C'est aujourd'hui le 25e anniversaire du mariage du prince de Galles. La reine Victoria dînera avec lui au Malborough House. C'est la première fois qu'elle dîne en dehors de son palais depuis la mort du prince Consort. Vu le décès de l'empereur Guillaume, ce dîner n'aura pas le caractère d'une démonstration publique. Ce ne sera qu'une simple réunion de la famille royale ; et aucun autre personnage, à part les parents du prince et de la princesse de Galles, y assistera.

M. CHAMBERLAIN

Londres, 10—Le steamer de la ligne Cunard, l'*Umbria*, avec M. Chamberlain à son bord est arrivé dans ce port aujourd'hui. M. Chamberlain part ce soir pour Birmingham où il sera l'objet d'une réception publique.

UNE VILLE DÉTRUITE

15,000 PERSONNES TUÉES

San Francisco, 17.—Le steamer *City Sidney* apporte des détails sur le tremblement de terre de Yunnan. La ville entière est en ruines et plus de 15,000 personnes ont été tuées. Une grande étendue de terre s'est affaissée et a été remplacée par un lac.

LE PAPE MALADE

Rome, 11—Le pape a été légèrement indisposé depuis deux jours. Bien que les symptômes ne soient pas dangereux, cependant on craint que son vieil âge et la fatigue que lui ont causée les fêtes du jubilé, n'aient un mauvais effet sur sa santé.

Un consistoire pour la nomination de plusieurs évêques se tiendra le 16 courant.

LE CARDINAL CZACKI

Une dépêche de Rome annonce la mort du cardinal Czacki.

Le cardinal Czacki était né en 1834 et avait été nommé cardinal en 1882.

LA TACHE HÉRÉDITAIRE DES HOHENZOLLERN

Berlin, 11—Le mois de mars a été un mois fertile en événements dans la vie du vieux Hohenzollern qui a trépassé vendredi matin. Sa mère, la reine Louise, naquit le 10 mars 1279. Vingt-trois ans plus tard, le 22 mars, l'empereur Guillaume 1er vénait au monde. C'est en 1840 que son père Frédéric-Guillaume III, sentant sa fin prochaine, fit appeler ses deux fils, Frédéric Guillaume et Guillaume et leur cousin, le czar Nicolas, et le fit jurer la main dans la main, une amitié permanente entre les deux dynasties. Le serment a été tenu jusqu'à présent, quoique Nicolas et Alexandre soient depuis longtemps dans la tombe. Tous deux sont morts au mois de mars.

On se rappelle maintenant que Bismarck s'opposa, en 1858, au mariage du prince héritier avec la princesse Victoria d'Angleterre en disant qu'il fallait éviter " toute alliance matrimoniale avec guelfes scrofuleux." La situation actuelle justifie les appréhensions qu'avait alors M. de Bismarck. Les affections scrofuleuses et autres plus terribles qui empoisonnent le sang de tant de familles royales sévissent surtout chez les Hohenzollern. Depuis bien des années l'impératrice Augusta souffre de scrofules héréditaires ou d'une maladie analogue. Elle tient cette affection de sa mère Marie Paulowna, qui était la fille du czar Paul, l'un des hommes les plus scrofuleux de sa génération. Toutes les filles de Paul ont transmis la tache à leurs descendants. L'une d'elles, Anne Paulowna, était la mère du présent roi de Hollande, et la mort récente de ses deux fils est attribuée à cette affection.

Dans la branche mâle des Romanoff, la même maladie a causé la mort du czarevitch, le frère aîné du czar actuel et il est fort douteux que le czarevitch actuel n'atteigne l'âge d'homme. Chez les Hohenzollern, ce n'est pas seulement le prince héritier qui souffre de cette tache héréditaire, c'est encore son fils Guillaume qui dans quelques semaines ou quelques mois sera empereur. Sa surdité est héréditaire et lorsqu'il est né il n'avait qu'une boule de chaire informe là où devait être la main droite. La seul sœur du nouvel empereur est la grande duchesse de Bade et de ses deux fils l'un est mort le mois dernier et l'autre est très malade à Cannes d'une affection scrofuleuse. La maladie ne se manifesta chez l'impératrice Augusta que lorsqu'elle eut atteint l'âge mur. Depuis lors elle ne porte que des robes montantes.

PETITE GAZETTE

A l'ouverture de la Cour, le sept mars courant, monsieur Linière Taschereau, C. R., au nom de ses confrères du Barreau du district de Beauce, présenta à l'honorable juge H. Cyrias Pelletier, qui succède à l'hon. A. R. Angers, une adresse de bienvenue, à laquelle Son Honneur a fait une réponse remplie des meilleurs sentiments à l'égard des membres du barreau de ce district.

Un document historique qui ne manque pas d'intérêt vient d'être mis au jour par le département du secrétaire d'Etat. Un des commis chargé de la classification des vieux dossiers par provinces, a mis la main sur l'original de la communication adressée au lieutenant-gouverneur du Bas Canada à l'occasion de l'accession de Guillaume IV au trône de l'Angleterre. Le document qui est parfaitement conservé, porte les signatures du duc de Wellington, duc de Roselyn, Henri Goulbourne, lord Ellenborough, Robert Peel et J. C. Harries.

Le débat sur la destitution de M. Poirier et des deux M. Tremblay aura lieu demain.

FUNERAILLES

Les funérailles de madame Duchesnay ont eut lieu ce matin à la Basilique. Un grand nombre de parents et d'amis y assistaient.

Le deuil était conduit par M. Honoré Chouinard, gendre de la défunte, MM. Alexandre Lindsay, Arthur et Edouard Duchesnay, Alexandre Taschereau, Cirice Têtu, etc., etc.

Mgr Henri Têtu a fait la levée du corps.

Son Eminence le Cardinal a chanté le service avec Mgr Légaré, V. G., comme prêtre assistant, M. le curé de Québec et M. l'abbé Mathieu, du Séminaire, comme diacre et sous-diacre.

Le *libera* a été chanté par Son Eminence.

La sépulture s'est faite à l'Hôpital Général.

Nombreux clergé au chœur de la Basilique. On remarquait entre autres Mgr Pâquet, Mgr Hamel, Mgr Marois, MM. les curés de Saint-Roch, de Saint-Jean, de Beauport, de St-Jérôme, le R. P. Désy, supérieur des Jésuites, le chapelain de l'Hôtel-Dieu, des Sœurs Grises, etc.

Correspondance

Monsieur le Rédacteur ;

C'est une bien belle chose que d'avoir de l'esprit, mais c'est une chose que tout le monde n'a pas, bien que beaucoup croient l'avoir : Or imaginez-vous donc la position de ces gens qui s'érigent ainsi en beaux exprits et qui sous prétexte de vous servir des finesses vous offrent des platitudes du plus beau cru. Ce qu'il y a de remarquable surtout c'est que, croyant, j'imagine que la bêtise a couvert toute la terre, ces fanfarons s'en vont cacher leur naïveté à l'ombre d'un brin d'herbe ; mais, monsieur l'individu qui signez " Les Universitaires," l'ombre d'un brin d'herbe c'est bien peu de chose, et la protection tutélaire " d'un Universitaire d'autrefois " qui conclue du singulier à l'universel, c'est bien peu solide.

Croyez-m'en, Monsieur le critique :

" L'esprit qu'on veut avoir gâte celui qu'on a."

Tâchez donc de mieux prendre vos informations avant de prononcer votre jugement et sachez, qu'abstraction faite, des erreurs typographiques volontaires et involontaires,

" Ni trop haut, ni trop bas, c'est le souverain style."

L'auteur de la lettre de l'"Evénement" ne vous a pas rendu responsable de son style. Et de quel droit avez-vous signé " Les Universitaires ?" Nous sommes 150 étudiants à l'Université-Laval et plus de 130 ont à ma connaissance protesté contre vos deux lignes. Spécifiez vos accusations, monsieur le délicat, et surtout prenez garde qu'on ne vous frappe sur les doigts " consilio manuque." Quant à l'Universitaire d'autrefois qui raisonne si bien rappellez-lui donc s'il vous plaît qu'un jour :

Un gros serpent mordit Aurèle.
Que croyez-vous qu'il arriva ?
Qu'Aurèle en mourut ?—Bagatelle !
Ce fut le serpent qui creva.

Mille remerciements
Monsieur le Rédacteur.

UN UNIVERSITAIRE.

LES CONFÉRENCES.

JEAN CABOT

M. l'abbé Beaudoin, professeur au petit Séminaire, a commencé hier soir une étude biographique et historique sur Jean Cabot. Un auditoire nombreux se pressait autour de la chaire du conférencier dont l'érudition historique est incontestable.

Jean Cabot, Cabotto ou Shabot naquit tout problablement à Gênes, bien que certains auteurs lui donnent la Savoie comme lieu d'origine, vers l'année 1436. Il vient résider à Venise en 1461, alors que l'opulente république avait à lutter contre Mahomet II, dont l'empire était très redoutable. Cabot offrit ses services à sa ville d'adoption, et il servit dans la marine marchande. Bien que Venise eût aussi une armée navale, Cabot dut avoir maintes occasions comme marin de faire le coup de feu contre les musulmans. Cette guerre dure jusqu'en 1476. Le 28 mars de cette même année, la ville de Venise lui offrit des lettres de naturalisation, qui en firent un citoyen vénitien.

Jean Cabot avait épousé une vénitienne dont il eut trois enfants : Louis, Sébastien et Censius.

Des écrivains ont prétendu que Sébastien naquit à Bristol.

M. l'abbé Beaudoin nie cette assertion, et il prétend que Jean Cabot ne se rendit en Angleterre qu'en 1477, et qu'il séjourna à Vénise jusqu'à cette époque. Toutefois Cabot fit après 1478 une expédition commerciale à la Mecque, en Arabie. Après le retour de Christophe Colomb de son voyage de découvertes vers les pays de l'Ouest, Jean alla offrir ses service à Henri VII, roi d'Angleterre qui les accepta avec empressement. Il se fixa à Londres dans la rue Black Friars. Mais il ne s'y fit pas naturaliser, comme on l'a prétendu.

Le 5 mars 1496, le roi accorda des lettres patentes à Jean Cabot et à ses trois fils qui avaient formé une compagnie, les autorisant à faire voile vers l'ouest, avec 5 navires et autant d'hommes d'équipage qu'ils auraient besoin. La couronne d'Angleterre se réservait le cinquième des profits nets. Jean Cabot leva l'ancre le 2 mai 1497. Après avoir navigué vers l'ouest sur un parcours de 700 milles, il toucha enfin la terre ferme dont il prit possession en y plantant une croix. Il croyait avoir atteint Cathay ou Zipangu, c'est-à-dire, la Chine ou le Japon. Il revint à Bristol le 6 août de la même année. Ce fut sa première expédition, mais ce ne fut pas paraît-il, la plus importante.

Certain historien a prétendu que Cabot toucha le sol d'Amérique pour la première fois en l'anné 1494. Il s'appuie sur une carte de Clement Adams conservée par Hakluyt. Mais c'est une erreur.

D'autres ont voulu enlever à Jean Cabot le mérite de cette démarche, pour en revêtir ses fils. C'est à tort, car Jean Cabot était le chef réel de l'expédition et c'est à lui qu'en revient l'honneur.

L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

"78 *E. 54th St., New York*, 16 *Mai*, 1882.

MESSRS. J. C. AYER & Co :

Je fus, l'hiver dernier, en proie à une humeur qui torturait mes membres de démangeaisons intolérables ; la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrheuse ; j'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avait fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très-court la fièvre et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorant graduellement est devenue excellente. Je me sens cent pour cent plus fort, et ce résultat je le dois à la SALSEPAREILLE, que je recommande en toute confiance comme la meilleure médecine pour purifier le sang. J'en prenais trois petites doses par jour, et avant que la deuxième flacon fût fini, ma santé était complètement rétablie. Je mets ces faits à votre disposition, vous devriez les publier dans l'intérêt de nos semblables.

A vous, avec respect, Z. P. WILDS."

Le cas cité ci-dessus est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvent la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de resister avec succès aux attaques de toutes les Maladies Scrofuleuses, Éruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité Générale, et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrumpu et d'un système faible et débile.

PRÉPARÉE PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente dans toutes les Pharmacies ; prix $1, six flacons pour $5.

Echos & nouvelles

Manufacture

Lundi les ouvriers de la manufacture Gravel, à St. Romuald, ont commencé à travailler la nuit par suite du surcroit de travaux à faire. Les ouvriers sont divisés en 2 groupes : un pour le jour et l'autre pour la nuit.

A Trois-Pistoles

L'église paroissiale de Trois-Pistoles est maintenant tout à fait terminée et la paroisse y entend la messe depuis le 1er janvier.

On fera démolir la vieille au mois de mai et on parle d'employer les matériaux à la construction d'un nouveau presbytère. En agissant ainsi les paroissiens de Trois-Pistoles épargneront un $200 à $300. Ces travaux seront commencés ce printemps.

Union St-Joseph à St-Roch

Officiers élus le 1er, mars 1888 :—

MM. Chevalier J. E. Martineau, président ; Nap. Dussault, 1er. vice-président ; Jos. Bélanger, 2ème. vice-président ; J. B. Drouyn, sect.-arch ; L. L. Laliberté, Ass.-sect.-arch ; Arth. Dion, sect.-corresp; Jean Minguy, trésorier ; L. U. Lelièvre, assist.-trésorier; collecteurs, L. B. Godbout, C. N. Lafond, N. O. Blais, Oct. Ratté ; commissaire-ordonnateur, W. Bertrand ; ass.-comm.-ordon., J. Thorn. Comité de régie : Philias Béland, Jos. Huart, Oct. Dionne, L. T. Bernier, et T. N. Chassé. Auditeurs : Alph. Laberge et L. G. Belzil.

Religieuse Canadienne à la Louisiane

Medemoiselle Lizzie Rutledge, autrefois de Montréal a prononcé dernièrement ses derniers vœux au couvent du Sacré-Cœur à Paris. Le cardinal archevêpue de Paris et le cardinal archevêque de Mexico assistaient à la cérémonie. La nouvelle religieuse est la sœur de Mme E. Marquette dont le mari est agent d'immigration ; elle est passée à New-York en route pour le couvent de Saint-Michel à la Louisiane.

Tempête

Un vent de nord-est des plus terribles a commencé à sévir lundi soir, et a fait rage durant toute la journée d'hier, au grand détriment des voyagours. Tous les trains ont sinon été bloqués, du moins retardés. Les convois de l'Intercolonial sont tous eneigés à l'Islet. Le train du Pacifique dû hier matin est arrivé ce matin seulement. Les deux autres qui le suivent sont en retard.

Les vapeurs *Pilot* et *Queen*, qui font le service entre Québec et Lévis, n'ont pu traverser de la journée, la glace les ayant retenus de ce côté ci. Il n'y a que le *Polaris*, le vapeur du Grand Tronc, qui a pu faire un voyage dans le cours de la matinée.

Cela a été cause que beaucoup de personnes qui désiraient assister aux funérailles de M. Collet, à St Henri, n'ont pu le faire.

Mgr Marois a été plus heureux ; il est parti lundi.

Le vent a causé dans la ville plusieurs accidents sans gravité.

Plus d'une cheminée a eu son chapeau enlevé, beaucoup de toits ont été endommagés, et plusieurs enseignes ont été décrochées.

L'un des gros arbres en dedans de la grille de la cathédrale anglicane, sur la rue des Jardins, a été partiellement abattu et a failli écharper M. Arthur Prémont, commissionnaire de l'hon. C. A. P. Pelletier, qui passait alors.

Un des omnibus du tramway de St-Roch a été renversé par le vent, rue St-Paul. Heureusement, les deux femmes qui s'y trouvaient en ont été quittes pour une culbute.

—A St Sauveur, l'échafaudage de la halle en construction s'est écroulé.

Deux des kiosques de la terrasse Frontenac ont été endommagés.

—La halle de Lévis a passablement souffert de l'ouragan.

Les convois du Grand Tronc et de l'Intercolonial ont été bloqués comme ceux de la rive nord.

M. le curé de Lévis et plusieurs qui étaient partis pour assister aux funérailles de M. Collet, à St Henri, ont été forcé de rebrousser chemin.

L'entrepreneur des pompes funèbres M. P. Pouliot, de Lévis, n'a pu se rendre avec son corbillard, qui a été renversé et tellement avarié qu'il a fallu le laisser en route. Les conducteurs ont eu de la difficulté à sauver le cheval.

—Enfin, la glace entre Québec et l'île d'Orléans a été cassée sur une grande étendue, et le chemin est disparu avec.

—Le *Polaris* a réussi à faire un second voyage, hier l'après-midi.

—Les apprentis de la briqueterie Perrin, près de l'hôpital du Sacré-Cœur, ont été renversés.

—Hier midi, le chapeau d'une des cheminées de l'hôtel Blanchard a été enlevé par le vent et est tombé dans une carriole appartenant à un cocher de place du nom de Simard. Le cheval a pris peur et est parti au grand galop. Heureusement il a pu être arrêté avant d'avoir été cause d'accident.

Chambre de commerce

L'élection des officiers de la Chambre du commerce de Lévis a eu lieu avant-hier soir, et a donné le résultat suivant:

Président—M. Julien Chabot ;
Vice-président—M. J. Buchanan ;
Sec-Trésorier—M. Alf. Lemieux ;
Membres du conseil—MM. L. E. Couture, T. Paradis ; Joshua Thompson, J. E. Mercier, D. L'Airé, J. B. Michaud, C. Darveau, G. T. Daxie, Dr N. Lacerte, Alp. Desjardins, T. Arsenault et Aug. Carrier.

Un club à Chateau Richer

M. Nap. L'Heureux, secrétaire correspondant du club d'Iberville, récemment fondé à Château Richer, nous fait part de la fête religieuse donné dimanche dernier par le club à l'occasion de la fête de Saint Joseph. On a exécuté sous la direction de M. Ed. Rousseau la messe de second ton harmonisée, avec accompagnement de cornet à piston par M. H. Dick ; l'ensemble a été parfait. Chose étonnante de la part de jeunes gens qui ne comptent que quelques mois d'étude. On a aussi chanté l'*Agnus Dei* de la messe brève de Gounod, et à vèpres les psaumes harmonisés, les solos ont été exécutés par MM. J. P. Deblois, M. D., écr., Bouchard, Célestin Prémont, et Chs. Cauchon. M. Jos. Dorion dirigeait le chant et M. Ed. Rousseau tenait l'orgue.

Condoléances

A une réunion spéciale des membres de la Presse Associée de la province de Québec, tenue le samedi 10 mars, sous la présidence de M. Faucher de St Maurice, des résolutions ont été adoptées, exprimant le regret des membres à l'occasion de la mort de M. François Malouin, comptable au *Courrier du Canada*.

Il a été aussi résolu d'adresser à la famille du regretté M. Malouin les condoléances les plus sincères de l'Association de la Presse.

N. B.—Les journaux sont priés de reproduire.

Chronique de feu

Le commencement d'incendie qui a eu lieu lundi soir à l'établissement de M. Poirier, rue des Commissaires, a affecté principalement la fabrique de vermicelle. Les fabriques de chaussures et de tabac canadien ont été épargnées. Le tout est assuré.

—Le vent formidable qui soufflait du nord-est depuis lundi soir, a donné de la besogne aux pompiers. Dans la seule matinée d'hier, ils ont été appelés pour des feux de cheminées par des alarmes données aux boîtes 54, 63, 23, et 63.

A mi-mât

Il n'y a pas qu'au consulat d'Allemagne ou le drapeau soit à mi mât à l'occasion de la mort de l'empereur Guillaume, on peut également voir ce signe de deuil et de politesse internationale aux consulat de France, d'Espagne, de Belgique, des Etats-Unis, du Chili et de la Norvége.

Echelle de Sauvetage

Avant hier l'après-midi, M. le chef Dorval a fait en présence de plusieurs citoyens un essai de l'échelle Langevin-Thibault.

Les pompiers ont réussi à monter l'échelle en 15 secondes.

Aux sourds

Une personne guérie d'une surdité constante de 23 ans l'emploi d'un remède très simple en enverra la description gratis en français à quiconque en témoignera le désir. S'adresser, Nicholson 177 Macdougall str. New-York City.

Conseil d'agriculture

A une réunion du conseil d'Agriculture de la province de Québec tenue à Montréal étaient présents M. L. H. Massue président ; les honorables J. J. Ross, E. Dionne, L. Beaubien, L. Archambault, MM. J. M. Browning, A. Casavant, A. Guilbault, J. Lemire, E. Casgrain, S. Lesage, J. Tarte, J. Marsan, Charles Gibb, S. M. Blackwood, le colonel Rhodes.

On a résolu, sur la requête de l'Asile des sourds-muets de Montréal, de recommander au gouvernement de Québec d'accorder un crédit de $1200 pour l'établissement d'une école d'agriculture en rapport avec cette institution à Outremont.

Après une longue discussion sur l'ensilage, un comité, formé des honorables MM. Beaubien, Ross, Dionne, et de MM. Lesage et Lemaire a été chargé d'étudier spécialement les meilleurs moyens de généraliser ce systême.

Il a été resolu de faire certains amendements à la loi qui concerne les expositions de district.

L'assemblée a adopté le rapport du comité de l'exposition que la prochaine exposition provinciale ait lieu à Montréal.

Au cours d'une discussion sur l'instruction agricole, les membres du conseil se sont tous prononcés fortement en faveur de l'enseignement agricole dans toutes les écoles élémentaires de la province de Québec.

Abjudication de travaux

M. Robert Smith, de Québec, a obtenu le contrat pour la construction d'un ponton et d'un hangar au quai du gouvernement à Lévis.

Ce ponton et ce hangar sont construits dans le but de mettre l'Intercolonial en communication directe avec les bateaux de la compagnie du Richelieu en leur donnant toutes les facilités possibles pour arriver au quai.

Cour du recorder

Thomas Fitzgibbon, qui n'a que la prison pour domicile, y a été envoyé pour deux mois.

our de police

Une poursuite instituée contre un habitant des Grondines qui aurait été trouvé en possession illicite d'instruments de distillation a été déboutée.

—La Salsepareille d'Ayer vous débarrassera de ce sentiment de lassitude, et avec l'énergie vous rendra une nouvelle vie.

Adjudication

La confection des tuniques et des pantalons de serge de la police municipale, a été adjugée à M. J. Sauviat, et celle des pantalons de drap a été adjugée à M. Beaulieu.

Industrie prospère

On dit que M Gravel, propriétaire des grandes scieries de St. Romuald, a reçu une commande de 500 petites maisons qui seront expédiées toutes démontées comme cela s'est fait pour le Manitoba.

Un prêtre en flammes

Dimanche dernier après midi, dans l'église d'Artabaskaville, pendant que M. Roy, le chapelain, prononçait son sermon, avant la bénédiction du Saint Sacrement, le feu prit dans son surplis et bientôt les flammes lui couraient sur les épaules. On étouffa le feu avec un cache nez qu'une dame avait à la main. M. Roy s'est brûlé les mains dans ses efforts pour se soustraire aux flammes.

Onguent et Pilules d'Holloway

Dans toutes les maladies il convient de faire un effort suprême pour chasser ces infirmités ennuyeuses et les guérir. Les remèdes remarquables découverts par le professeur Hollaway accompliront ce résultat désirable, sans provoquer aucun de ces dangers résultant de l'antique méthode de traiter les inflammations ulcéreuses, les affections scrofuleuses, et les ennuis du scorbut. Les invalides les plus timides peuvent se servir de l'Onguent et des Pilules avec une grande certitude de succès, pourvu qu'on fasse une attention quelconque aux "Directions" qui les accompagnent. Tous deux adoucissent, guérissent et purifient. L'un assiste l'autre matériellement à guérir et à renouveler les forces épuisées de la nature.

Mois de St-Joseph

A LA BASILIQUE

Avec le mois de mars, est revenue la dévotion si ancienne, mais toujours si touchante et si belle à St-Joseph, patron de notre pays. La basilique de Notre-Dame de Québec paraît être le sanctuaire où la piété envers ce puissant protecteur, s'affirme avec le plus d'ardeur. Chaqus jour voit une foule recueillie s'acheminer avec foi vers la chapelle Saint Joseph, ce lieu de pèlerinage enrichi de plusieurs indulgences, par Son Eminence le cardinal Taschereau. Et quand les fidèles appelés par d'autres devoirs, ont déserté à regret le pieux oratoire, des cierges nombreux, symbole d'une prière constante, une lampe alimentée par les soins des dévots serviteurs de Saint-Joseph, ne cesse de brûler devant sa statue.

L'art musical vient mêler sa note vibrante aux accents de cette piété onctueuse, et un chœur habilement or anisé par Mademoiselle Gauthier, entonne chaque jour les louanges de Celui qu'ici-bas, devait chanter pour Jésus Enfant.

En encourageant ces manifestations, ces élans pleins d'un religieux enthousiasme, le Révérend monsieur Faguy, curé de N-D. de Québec, témoigne de son culte envers St Joseph et de son zèle pour les intérêts spirituels de sa paroisse.

C'est grâce à l'autorisation de ce dévoué pasteur, qu'une messe solennelle, pendant laquelle vibrèrent des voix vraiment sympathiques, vint inaugurer le mois de Mars, à la basilique, et que chaque matin, le saint sacrifice y est célébré, à sept heures, en l'honneur du bon Saint Joseph. Une prière à ce bien aimé patron de notre Eglise, puis la vénération de sa précieuse relique, terminent cette exercice journalier.

Puisse le ciel sourire à ces témoignages d'une confiance si filiale et puisse-t-il répandre sur notre pays et en particulier sur notre bonne ville de Québec, les bénédictions attachées à la dévotion et à la foi !

—Une mère devrait toujours avoir une provision du Pectorale-Cerise d'Ayer, en cas de Croup on de Rhume.

Enfin !

Nous apprenons de source certaine que vendredi prochain les malles en destination de la vallée du lac St. Jean seront expédiées par voie du chemin de fer du lac St. Jean.

Québec Central

Les autorités de cette voie ferrée ont fait réparer le pont de St Anselme.

On est actuellement à transporter des rails pour réparer la voie de Lévis à la Beauce.

Ne laissez pas

Ce rhume prendre de l'empire sur vous. Vous pensez qu'il est léger. Mais il peut tourner en catarrhe, ou en pneumonie, ou en consomption.

Le catarrhe est dégoûtant. La pneumonie est dangereuse. La consomption, c'est la mort.

Le systême respiratoire doit être conservé sain et à l'abri de toute obstruction et de toute matière offensive Autrement on tombe dans des troubles

Toutes les maladies de ces parties, tête, nez, gorge, tubes bronchiques et poumons, peuvent être agréablement et entièrement guéries par l'usage du Sirop Allemand de Boschee. Si vous ne le connaissez pas encore, des milliers et des milliers de personnes vous le diront. Elles ont été guéries par lui, et savent comment. 75 cents la bouteille.

Demandez à n'importe quel droguiste.

Lanterne magique

Jeudi soir, les élèves de philosophie du collége de Lévis, ont donné une séance dans laquelle la lanterne magique jouait le principal rôle. Le plus beau succès a été remporté.

Un enfant cherche son père

Un jeune enfant d'une dizaine d'années, d'origine irlandaise, est arrivée en cette ville hier par le C.P.R., à la recherche son père. Il s'est réfugié au poste de police, rue Ste.Ursule, et raconta que sa mère étant morte à Montréal il y a quelques jours lui avait dit avant de mourir, d'aller à Québec ou son père se trouvait. Il dit se nommer Whitney. La police fait des recherches.

Pêche abondante

M. P T. Légaré, marchand d'instruments aratoires, de St Sauveur, vient de faire au lac des Cèdres, dans la vallée du Saguenay, une excursion de pêche vraiment merveilleuse. Il a pris 330 livres de truites consistant en 32 pièces de 9 à 14 livres chacune.

Echappée belle

Les passagers qui se trouvaient dans le train-express d'Halifax, samedi soir, le 4 mars, ont failli être précipités dans l'éternité. Vers les 5 heures, le train arrivait à toute vitesse aux montagnes de Cobéquid, quand un choc se fit sentir sur le train, comme si la locomotive fut venue en contact contre un obstacle sur la voie. Les chars déraillés rebondissaient sur les traverses, jetant à droite à gauche les passagers épouvantés, et après avoir parcouru un demi mille de la sorte, on parvint à arrêter le train. Les passagers, tellement terrifiés qu'ils ne pouvaient articuler aucune parole, s'empressèrent de sortir des chars pour s'assurer de la cause du déraillement, et furent saisis d'épouvante en constatant que le train déraillé s'était arrêté à six pieds du bord d'un précipice de 200 pieds de haut. Tout le train à l'exception du tombereau en arrière de la locomotive avait déraillé et c'est grâce à cette circonstance que le train n'a pas été plongé dans le précipice. Si une telle catastrophe fût arrivé pas un être humain à bord du train n'aurait échappé à la mort.

Société St-Jean Baptiste de Boston

Ont été élus officiers de cette société, le 7 du courant :

W. Filiatrault, président ; Jos. Débigaré, vice président ; Geo. Lapointe, secrétaire archiviste ; Edouard Dugal, secrétaire correspondant ; F. X. Julien, secrétaire financier ; L. Vanier, trésorier et collecteur ; A. Verdon, sergent d'armes. Directeurs.—A. Verdon, O. Doré et E. Dugal. Comité de visite.—Jos. Débigaré, A. Marceau et O. Doré.

M. Oscar Gagnon, autrefois de Québec et aujourd'hui teneur de livres à Boston, a été reçu membre actif de la société.

Incendie à l'Ile Verte

Les scieries et l'usine aux machines de M. Charles Bertrand de l'Ile Verte, ont été complètement consumés hier après-midi avec tout leur contenu. La sècherie, le charbon et le département des modèles de la fonderie ontété épargnés. Les pertes sont d'environ $10,000 et les assurances pour à peu près la moitié de cette valeur. Soixante hommes se trouvent sans ouvrage par cet incendie.

Pas de licence

Les conseils municipaux de St-Anselme et St Henri de Lévis ont refusé d'accorder des licences pour la vente des liqueurs énivrantes durant l'année courante.

Mort subite

M. J. B. Dumont, cultivateur de St-Cyprien, comté de Témiscouata, a été trouvé mort dans son lit le 8 mars courant au matin. Il souffrait d'une maladie de cœur depuis environ trois ans. Le défunt était âgé de 30 ans, et laisse une femme et cinq enfants.

Saisie de gibier

Une certaine quantité de ptarmigan consignée à Montréal, a été saisie par M. Eugène O'Sullivan, inspecteur du club pour la protection du poisson et du gibier.

In Memoriam

Sur tous les consulats étrangers à Québec, les drapeaux flottent à mi mat, à l'occasion de la mort de l'empereur d'Allemagne.

Militaire

Il paraît qu'on fait des efforts auprès des autorités militaires, pour enlever à St-Jean, son école militaire, pour la transporter à Québec.

Acte de vandalisme

En passant à St Joseph samedi soir, le convoi express d'Haliffax a été attaqué par une bande de gamins qui semblaient attendre le passage du convoi qui fut accueilli par une grêle de glaçons. Heureusement personne n'a été blessé et il n'y a pas eu de bris de vitre. Cependant le convoi a été arrêté et quelques-uns des employés ont donné la chasse à ces vauriens.

Ce que je ferai !

Les symptômes de l'excès de Bile sont malheureusement trop bien connus. Ils différent jusqu'à un certain point chez es différents individus. Un homme Bilieux est rarement un mangeur à son déjeûner. Trop fréquemment, hélas il a un excellent appétit pour les liquides mais il en manque le matin pour les solides. Sa langue merite d'être examinée en tous temps ; si elle n'est pas blanche et chargée, elle est rude, à coup sûr.

Le système digestif est tout à fait en désordre et la Diarrhée ou la Constipation est un symptôme ou les deux peuvent alterner. On rencontre souvent les Hémorrhoïdes et même perte de sang. Il peut y voir du vertige et souvent du mal de tête et de l'acidité soufflatulence et sensibilité au creux de l'estomac. Pour corriger tout cela sinon le guérir essayez la *Fleur d'Août de Green*, elle coûte peu et des milliers de personnes attestent son efficacité.

Elections municipales

Voici les dates exactes de la nomination et de la votation pour les élections municipales :

La nomination aura lieu au bureau du greffier de la cité, de 9 heures du matin, à 4 heures de l'après-midi, le deuxième lundi d'avril (9).

La votation, s'il y a lieu, pour les quartiers du St. Louis, Montcalm, Champlain et St. Pierre, se fera les troisième lundi et mardi d'avril (16 et 17), au même endroit et aux mêmes heures que la nomination.

Dans les quartiers du Palais, St. Roch Jacques-Cartier et St. Jean, la votation aura lieu les troisième mercredi et jeudi d'avril (18 et 19.)

Impérial Cream Tartar

— Combien il est absurde de ruiner sa santé avec une nourriture malsaine. La poudre dite *Impérial Cream Tartar* est excellente et saine. Elle est vente chez tous les épiciers.

DECES

A Montmagny, le 10 du courant, à l'âge de 66 ans et un mois, James Oliva, Ecuier, conseil de la Reine.

Samedi le 10 courant avant-midi est décédée à Yamaska chez son beau-frère E. C. Michaud Mademoiselle Aurelie Poirier.

Aux nouveaux Abonnés !

CONDITION :

$1.00—pour une—$1.00

PIASTRE

VOUS RECEVREZ LE

Journal des Campagnes

PENDANT DOUZE MOIS

Ainsi que TROIS VOLUMES mentionnés plus bas qui sont d'une très grande utilité.

Ne manquez pas de vous abonner au *Journal des Campagnes* qui se publie tous les **JEUDIS**, contenant 16 pages de matière à lire. En outre, nous donnons comme prime aux nouveaux abonnés TROIS MAGNIFIQUES VOLUMES consistant en :

Le Petit Mois du Sacré-Cœur,
Le Recueil des Recettes et le Médecin à la Maison,
Le traité sur le cheval et ses maladies.

S'ADRESSER A

ELZEAR BEDARD

AGENT,

du *Journal des Campagnes*,

No 9, RUE BUADE, QUEBEC

☞ *Seul autorisé à donner cadeaux.*

Pilules d'Ayer.

La plupart des maladies qui affligent l'humanité proviennent du dérangement de l'estomac, des intestins et du foie. Les PILULES CATHARTIQUES D'AYER agissent directement sur ces organes, et sont spécialement destinées à la guérison des maladies causées par ces désordres, telles que **Constipation, Dyspepsie, Maux de Tête, Dyssenterie,** et une foule d'autres indispositions, pour lesquelles elles sont un remède sûr, prompt, infaillible, et agréable. L'usage général de ces PILULES par un grand nombre de médecins distingués de nos universités, démontre clairement en quelle estime elles sont tenues par la profession médicale.

Ces PILULES sont purement et simplement préparées avec des substances végétales, absolument pures de calomel et autres ingrédients pernicieux.

Une Victime du Mal de Tête nous écrit:

"Les PILULES D'AYER sont pour moi un trésor inestimable. J'en ai toujours une bonne provision. Sujet depuis longtemps à de violents maux de tête, vos pilules seules me procurent du soulagement. Une dose agit sur mes intestins et mon mal de tête disparait. Comme médecine je n'ai jamais rien trouvé d'aussi efficace. C'est donc avec un grand plaisir que j'en fais l'éloge, toutes les fois que l'occasion se présente.

W. L. PAGE, of W. L. PAGE & BRO."
Franklin St., Richmond, Va., 3 Juin, 1882.

Jamais elles n'ont manqué.

"Je me sers depuis longtemps des PILULES D'AYER, jamais elles n'ont manqué de produire l'effet désiré. Nous en avons toujours chez nous une provision, les considérant comme une médecine de famille, sûre, infaillible, et agréable à prendre. Pour la DYSPEPSIE elles sont inappréciables.

J. T. HAYES."
Mexia, Texas, 17 Juin, 1882.

La Constipation guérie.

Le REV. FRANCIS B. HARLOWE écrivant d'*Atlanta, Ga.*, dit: "Pendant quelques années j'ai été sujet à la constipation, et malgré l'emploi de quantités de médecines de toute sorte, mes souffrances n'ont fait qu'augmenter. Je commençai, il y a quelques mois, à prendre les PILULES D'AYER, mes souffrances se sont peu à peu calmées, mes intestins ont pris leur fonctionnement régulier, et ma santé est devenue excellente."

Les PILULES CATHARTIQUES D'AYER corrigent les irrégularités des intestins, stimulent l'appétit et la digestion, et par leur action prompte et complète donnent du ton et de la vigueur à tout le corps.

PRÉPARÉES PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendues par tous les Droguistes.

Echos & nouvelles

Action pénale

M. O. Lebebvre a intenté contre M. C. Beausoleil, M. P., une action pénale au montant de $800, alléguant manœuvres frauduleuses commises par le défendeur en rapport avec l'élection de Laprairie.

Obituaire

M. l'abbé Achille Rousseau, ancien vicaire à St Jean Deschaillons, est mort à l'Hôpital Général de cette ville. Il était né le 28 octobre 1855, et avait été ordonné le 29 avril 1883. Il fut vicaire à St-Lambert, du 1er mai 1883 à septembre de la même année, puis à Ste-Croix. Il fut ensuite vicaire à Beauport en 1884 et à St. Jean Deschaillons en 1886. En 1887, il se retira à l'Hôpital Général, où il vient de mourir.

Le Baume d'Allen est le spécifique contre la Toux et le Rhûme aux Etats-Unis et au Canada.

Encore Gabriel Dumont

Le *Morning Call* publie de St Laurent, Territoire du Nord-Ouest, la dépêche suivante :

Une grande assemblée de Métis a eu lieu à Batoche, à la demande de l'ex-chef rebelle, Gabriel Dumont, actuellement à New-York. On a lu à l'assemblée des letires de Dumont dans lesquelles il dit que malgré la distance il n'a pas cessé de travailler pour les intérêts des Métis. Il déclare toutefois, qu'il a changé d'idée ; qu'il ne veut désormais employer que des moyens politiques. Il ajoute qu'il reçoit l'appui et l'encouragement d'influents libéraux canadiens-français.

Pertes dans les incendies

Les pertes causées par les incendies aux Etats-Unis et au Canada durant le mois de février se chiffrent au montant de $11,213,500 soit environ $4,000,050 audessus de la moyenne.

Génie civil

La société canadienne des ingénieurs civils, fondée le 24 février 1887, compte déjà 225 membres actifs.

Il est question de construire un édifice pour la société et quelques uns de ses membres ont offert de souscrire $500 pour leur part.

Jusqu'ici, six ingénieurs civils de Québec ont été admis membres : MM. C Baillargé, ingénieur de la cité ; E. A. Hoare et Russell, ingénieurs de M Beemer ; Boswell, ingénieur de la commission du hâvre ; L. A. Vallée, ingénieur au département des Travaux Publics ; J. Cadman, ingénieur du chemin de fer du lac St-Jean.

La Revue Canadienne

Voici le sommaire du dernier numéro de cette excellente revue, dont nous avons salué la réapparition avec un vif plaisir.

I Léon XIII.....D. Chrétien
II L'Irlande .....Chs. Thibault
III Naturalisme et Réalisme.....Jos. Dorion.
IV Les Jésuites du Canada sous la domination anglaise....Philalèthe
V Une nuit de Noël.....E. McMahon
IV Un mot de réponse à M. L. de Cotton.....Ed. Hébert
VII Ballade (poésie).....Gaston
VIII Rose-Marie.....V. H.
IX Chronique.....D. C.
X Bulletin Bibliographique.....

Les Poudres de Condition "Maud S." lisseront le poil de vos chevaux et le rendront luisant.

Canadiens à Paris

Inscrits au Commissariat général du gouvernement du Canada, 40, rue de Rome :

Honorable Honoré Mercier, Premier Ministre de la province de Québec. Hôtel de France et de Bath.

M. Paul de Cazes, secrétaire du ministère de l'instruction publique. Hôtel de France et de Bath.

M. Joseph de Farguettes, Whitewood, 11 *bis*, boulevard Malesherbes.

L'abbé J. W. Laflamme, Fall River, Hôtel du Vatican.

M. G. A. de Saint-George, Cap Santé, P. Q. Hôtel Binda.

M. W. B. Tompkins, Montréal, Hôtel de l'Univers, 9, rue Gay-Lussac.

Dr J. A. Prieur, Montréal. Hôtel de l'Univers, 9, rue Gay Lussac.

M. P. B. de Crèvecœur, Compton, Boulogne-sur-Mer.

M. W. Skaife, Montréal. Hôtel du Louvre.

Dr R. Meyer, La Rolandrie, 186, faubourg Saint-Honoré.

L'abbé J. B. C. Dupuis, Québec. Hôtel Binda.

M. D. Bowie, Montréal, Hôtel Campbell.

Une collision

Mardi matin le convoi express de l'Intercolonial est venu en collision près de la gare du chemin du Lac avec une voiture qui s'était trop aventurée sur la voie. La charrue a lancé cheval et voiture dans un banc de neige, et l'automédon ainsi que son épouse en ont été quittes pour la peur.

Le Pain-Killer peut-il guérir le Cholera Morbus ? Oui, et toutes les maladies analogues des intestins.

Bureau d'enrégistrement

Il est rumeur que le gouvernement local doit établir bientôt un nouveau bureau d'enrégistrement à Roberval, lac St Jean. Le chef de ce bureau sera le notaire L. D. Latour.

Le "Miramichi"

Le steamer cotier, le Miramichi, que l'on a placé en hivernement au havre du Palais, va recevoir des améliorations pour plus de $1,500. On y pose de nouveiles machines ; les boiseries seront complètement entourées et l'ameublement renouvelé.

Abjuration

Un jeune homme du nom de Louis Gosselin qui était aux Etats-Unis depuis quelques années, et où il avait épousé une jeune protestante, est revenu au mois décembre dans sa famille qui demeure à St Romuald. Il y a quelqus temps sa femme était atteinte de maladie. Elle abjura le protestantisme et expira hier après avoir reçu le consolations de la religion catholique.

Nouveau presbytère

Les citoyens de St-Malachie, comté de Dorchester, ont décidé de construire un presbytère pour remplacer l'ancien qui date de 1832. Le nouvel édifice aura 40 pieds sur 36.

L'entrepreneur est M. Gédéon Dussault, de Ste Marguerite.

Les travaux commenceront l'été prochain.

La mère du R. P. Lacombe

Une pieuse chrétienne, une sainte femme est morte à l'asile de la Providence, de l'Assomption, le 21 février 1888, à l'âge de 87 ans.

Madame Albert Lacombe, de Saint. Sulpice, née Agathe Duhamel, était la mère de notre dévoué et infatigable missionnaire, le R. P. Lacombe, O. M. I. En donnant à l'œuvre des missions son fils bien-aimé, Mme Lacombe avait aussi donné son cœur, car la conquête des âmes, la prédication de la foi aux peuples sauvages fut son unique pensée, le trait caractéristique de son existance. "Telle mère, tel fils. Vraiment la mère et l'enfant ont travaillé de concert au même ouvrage, la diffusion de l'Evangile.

Après un premier service célébré à L'Assomption, les restes de Madame Lacombe furent transportés à St-Sulpice. L'Eglise était remplie, toute la paroisse venait s'associer aux prières liturgiques pour le repos éternel de cette femme, modèle des épouses et des mères chrétiennes.

La fraude n'a pas réussi

Il y a une couple de jours un constable montréalais étant à son poste à une heure matinale s'aperçut qu'on était à charger une voiture de marchandises à la porte d'un magasin. Il surveille et au moment où la voiture entrait dans la rue St Antoine il arrête le charretier et demande des explications. Le propriétaire s'est vu forcé d'admettre qu'il était à la veille de faire banqueroute et que les marchandises dans la voiture étaient destinées pour son frère qui demeure de l'autre côté du fleuve. Un certain marchand en gros avec qui cet homme faisait affaire a été notifié et l'affaire a été arrangée à l'amiable.

Enquête de coroner

A l'enquête tenue samedi par M. le coroner Belleau, sur le corps du petit garçon de M. Philéas Nadeau, ferblantier demeurant rue Richelieu, qui a succombé à la suite de brûlures reçues jeudi, les jurés ont rendu un verdict de "mort accidentelle."

Il a été établi que c'est en jouant dans le poêle en l'absence de sa mère, que l'enfant a mis le feu à ses vêtements. Le Dr Boulé, qui a fait l'examen du corps, a dit que la mort avait été causée par le choc sur le système nerveux résultant des brûlures reçues par l'enfant.

Navigation

Le bateau que MM. Wagner ont sorti du bassin Louise la semaine dernière, s'est rendu heureusement au moulin Gravel, à Etchemin. On s'est occupé immédiatement à le charger de bois de corde en destination de Québec. Les derniers froids ont été causes que le bateau a été pris dans la glace à Etchemin. Il a fallu couper à peu près en longueur un mille de glace pour le dégager. MM. Wagner n'ont rien épargné pour continner leur entreprise qui a été couronnée de succès. Hier matin le bateau est arrivé au quai des Commissaires, chargé de 50 cordes de bois d'épinette.

Suicide

Une jeune fille s'est suicidée avant-hier, à Montréal, dans les circonstances suivantes. Elle demeure au No 727 rue Notre-Dame avec sa mère qui est veuve. Son nom est Mathilde Lamontagne. Depuis quelques jours la jeune fille était malade. Hier elle se plaignait de douleurs dans l'estomac. Elle monta vers midi dans la chambre de l'un des pensionnaire qui avait apporté du vert de Paris, la veille. Quelques minutes plus tard elle descendit et était très changée, ses vêtements étaient couverts de vert de Paris. Vers deux heures elle fut prise de vomissements et en dépit des soins du médecin, appelé en toute hâte, elle expirait la nuit dernière.

Sa mère, croit qu'elle aura pris ce vert de Paris, dans un moment d'hallucination.

Le coroner a été prévenu et tiendra une enquête.

Acquittement

Le jeune Young, qui a été arrêté la semaine dernière à Québec, sous accusation d'avoir forgé un billet de $35 à Moncton, où il a été ramené par le chef de police de l'endroit, a été acquitté, et il est revenu ici dans l'intention de s'enrôler dans la batterie B.

Terrible blessure

Un grave accident est arrivé lundi dans la paroisse d'Yamaska, comté de Yamaska. La victime est un cultivateur du nom de J. B. Salva, fils de M. Olivier Salva, préfet du comté d'Yamaska. M. J. B. Salva et son homme de ferme étaient occupés à abattre des cahots dans la route qui longe sa ferme, son homme bûchant la neige durcie un peu en arrière de lui. M. Salva ayant fait un mouvement en arrière, la hache de son compagnon s'abattit lourdement sur son épaule. La hache était très coupante et le coup ouvrit de part en part l'épaule du malheureux fermier. Des flots de sang jaillirent de la blessure. Par bonheur, on ne se trouvait qu'à une petite distance de la résidence du Dr Mignault qui fut mandé en toute hâte et pansa l'affreuse blessure. M. Salva est très faible, mais il est à peu près certain qu'il en reviendra.

Nous autorisons les Epiciers de guarantir que les Extraits "Royal" donneront satisfaction.

Le chemin de Témiscouata

On va prochainement recommencer les travaux sur le chemin de fer de Témiscouata. On a l'espoir que cette voie ferrée sera ouverte au trafic au 1er de juillet prochain. Tout porte à croire que le joli lac de Témiscouata va devenir un lieu favori de plaisance et de pêche. Cette nappe d'eau a 28 milles de longueur, et d'un à trois de largeur. Déjà on apprête des bateaux à vapeur pour naviguer sur ce lac, et on dit que MM. Lévite Thériault, et W. W. Thomas, Jr. avec MM. Evariste Talbot, Georges Bérubé, A. R. Balloch, J. F. Anderson et autres ont l'intention de demander à la législature de Québec un acte d'incorporation pour une compagnie de bateaux à vapeur.

Restitutions

Ces jours derniers, plusieurs cultivateurs de la paroisse de Beaumont, comté de Bellechasse, ont reçu à titre de restitutions, par l'entremise d'un révérend Père Jésuite de cette ville, des sommes d'argent variant de $10 à $40.

Echos de Fraserville

—Le prochain terme de la cour de circuit s'ouvrira le 15 et la cour supérieure le 19.

—Simon Sirois de l'Isle Verte, accusé d'avoir brisé une écluse et détourné un cours d'eau qui servait à alimenter le réservoir de la gare de l'Intercolonial à l'Isle Verte a été arrêté jeudi matin par le grand connétable Dupuis. Il a comparu devant M. W. Fraser J. P. et a été condamné à subir son procès au prochain terme de la cour criminelle. On l'a relaché sous caution.

Embranchement

Les travaux de l'embranchement de Chicoutimi et St Alphonse sont commencés. Les ouvriers sont actuellement occupés à une coupe de pierre assez volumineuse, tandis que les explorateurs, ayant à leur tête M. Cranston, sont partis du lac St Jean se dirigeant vers Chicoutimi. Leur but est d'explorer les terrains où la compagnie sera appelée à construire le chemin de fer.

Chemin de fer du Grand-Tronc

Les recettes des trains passagers pour la semaine finissant le 3 mars ont été de $99,399; en 1887, $96,910; pour les trains de fret, $202,668 en 1887, $234,906. Diminution 1888 $29,749.

Visite de Mgr Soulé à Saint-Hyacinthe

Mercredi Sa Grandeur Mgr Soulé, en compagnie du Rév. M. Giband de Saint Sulpice, s'est rendu à St Hyacinthe où il a fait visite à Sa Grandeur Mgr Moreau. Il a visité le même jour le couvent des Dominicains. Monseigneur est revenu enchanté de l'hospitalité cordiale dont il a été l'objet dans la petite ville de St-Hyacinthe.

Au pénitencier

Hier matin, à une session spéciale de la cour, le facteur Antoine Achim, de Montréal coupable de vol de lettres chargées, a été condamné à cinq ans de pénitencier.

Il a donné pour excuse qu'il était en état d'ivresse quand il a commis ce vol. Mais le juge Desnoyers lui a répondu que l'ivresse non seulement n'excuse pas la faute, mais qu'elle l'aggrave : chez un employé dans la position du prisonnier, le fait même de s'être enivré était un acte criminel.

Feuilleton du Journal des Campagnes

15 Mars 1888. — N° 2

LES

TRAVAILLEURS DE LA MORT

(*Suite*)

Sous le masque du dévouement, ils cachent une infâme perfidie... Et, tandis que Marie Thérèse recevrait le prix de sa complicité politique à ce qui serait l'assassinat d'une nation on serait en droit de demander combien ses conseillers perfides toucheraient de la Prusse pour prix de leur trahison."

J'avais à peine prononcé ce mot que Ryswick, pâle de rage, s'avança vers moi.

"—Savez vous comte Alberti, me demanda t il que j'approuve la lutte de Catherine II contre Poniatowski, ce sujet dont elle fit un roi ?

"—Ce catholique dont elle ne put faire un rénégat.

"—Savez vous que Frédéric de Prusse est à mes yeux un grand politique, et que...

"—Et que vous en avez reçu un cordon ? je le sais."

De pâle qu'il était, Ryswick devint blême, et me jeta ces mots :

"—Tout n'est pas fini entre nous, Monsieur !

"—Je l'espère, fis je en saluant. Je continuerai à défendre les vrais intérêts de l'Impératrice et ceux de l'Autriche, tandis que vous resterez ici le champion dévoué de la politique prussienne."

Un instant, j'ai cru recevoir en plein visage le gant du général ; mais un ami de Ryswick l'a entraîné; tandis qu'un groupe d'amis dont je m'honore d'avoir conquis l'estime, m'entourait en me félicitant de ma hardiesse, mais en m'interdisant d'aller plus loin.

—Reynold était il là ? demanda anxieusement Agnès.

—Oui, répondit Carlo.

—Et il a pris parti...

—Pour Ryswick, répondit le comte.

—Pardonne lui, Carlo, pardonne lui.

—Je ne sais point haïr, répondit le comte ; d'ailleurs,mon respect pour la comtesse Gutta et ma tendresse pour toi, ne me permettent pas d'être l'ennemi de ton frère.

—Tout à l'heure tu m'as dit un mot terrible. Carlo...Ryswick a failli te jeter son gant au visage.

—Ecoute, chérie, dit le comte, ma raison, comme ma foi, repousse le duel. Se battre est risqueur de commettre un assassinat devant témoins: voilà toute la différence qui existe entre un duel et un meurtre... Que ceci suffise pour te rassurer. J'ai donné, je crois d'assez grandes preuves de bravoure sur le champ de bataille pour n'être point obligé de commettre un acte que je crois coupable, afin de prouver que je ne redoute pas une épée nue.. Seulement, je ne puis répondre des violences de Ryswick. Je lui ai jeté devant tous le nom de traître, je l'ai accusé de comploter avec le roi de Prusse un acte déloyal, défavorable à l'Autriche, et qui peut laisser sur le règne de Marie Thérèse une tache indélébile : j'ai rempli mon devoir, mais qui sait ce que lui conseillera la haine ?

Agnès prit dans les siennes les deux mains de son mari.

—Ta conscience est droite, lui dit elle, ta valeur à toute épreuve. Je crois en toi comme en un conseiller plein de sagesse, et je te respecte comme un maître... Ne souris pas, Carlo ; le mariage te fait réellement mon seigneur et maître. Ta vie est ma vie. J'approuve tes scrupules. Si graves que puissent être les conséquences de ton entretien avec Ryswick, nous serons deux à les supporter.

—Chère femme !

—Seulement tu as promis d'être prudent, par tendresse pour moi, par respect pour ta mère...

—Oui, je le jure encore.

—Laisse moi maintenant t'offrir un talisman contre le malheur. Quand tu es entré ici, tu as vu, au milieu de mes parures, ce bouquet de fiançailles béni à l'autel de Notre Dame de Zell... Dieu sait quel prix j'y attache, mon Carlo ; mais moi je ne redoute aucun péril... Je vis entre ma mère, toi et Reynold... Vos tendresses me protégent, tandis que tu viens de mettre le pied sur un serpent... Prends donc ces pauvres fleurs, cache les dans ta poitrine, sur ton cœur...Je suis sûre qu'elles te préserveront de tout danger... Car tu ne sais pas tout, Carlo... Le baron de Ryswick ne se trouve pas seulement ave toi en opposition de sentiments politiques, il existe entre vous une vieille haine inavouée dont je dois aujourd'hui te révéler le mystère... Quelques mois avant que tu demandasses ma main à ma mère, Ryswick, s'appuyant sur l'amitié de mon frère, s'était présenté en prétendant. J'ignorais donc ce que pouvait amener la politique, mais je savais que le baron avait une foi faible et stérile, je le soupçonnais d'être plutôt protestant que catholique, et je ne pus me déterminer à l'accepter pour époux. Toi, tu avais la foi, la jeunesse, l'enthousiasme : je te donnai ma main et ma vie quand tu me les demandas. Mais, si Ryswick semble dans ses relations avec nous avoir perdu le souvenir de l'humiliation reçue, sois sûr qu'il en ressent une haine violente. Cette haine rejaillira sur toi, toi seul ; et qui sait si elle ne se manifestera point d'une façon terrible ?

—Si j'étais né sujet Autrichien, répondit Carlo Alberti, sans nul doute la rancune du baron aurait pu m'attirer une disgrâce ; mais je n'ai d'autre rang que celui que m'assignent mon nom et ma fortune. J'ai refusé les emplois et les grades.....

—Tu vis ! s'écria Agnès, c'est trop peut être pour Ryswick... Prends donc ces roses, elle te seront un bouclier. Serrées dans ce coffret, elles me rappellent de temps le jour déjà lointain de nos fiançailles ; cachées dans ta poitrine, elles te garderont par un miracle de la bonté de Notre Dame de Zell.

—Enfant ! dit Carlo en posant sa main sur les cheveux blonds de sa femme.

—Faut il te le dire ? la querelle d'hier m'inquiète moins en elle même que par ce fait qu'elle se rattache à un épisode qui fit sur moi jadis, l'impression la plus grande.

—Il existe donc des secrets que j'ignore, dans l'âme de mon Agnès.

—Oh ! ce fait te semblera peut être insignifiant, et moi même je l'aurais oublié si ta querelle avec Ryswick ne me le remettait en mémoire. Il y a trois ans, je ne te connaissais point, Carlo, et ma vie se passait entre mon frère et ma mère aveugle. Un jour, au moment où je quittais Saint Etienne, je me trouvai en face d'un rassemblement tumultueux. J'entendis les mots de " sorcière," de "misérable." Je vis que les hommes irrités, à demi ivres entraînaient une gitane pâle de terreur, au bras de laquelle se cramponnait une enfant. Je me précipite vers ces malheureux, je me nomme ; on me permet de les faire monter dans mon carosse, au lieu de les soumettre à l'humiliation de traverser la ville au milieu de groupes ramassant des pierres pour les lapider... Avant de me quitter, la vieille gitane me prit la main, en considéra les lignes avec une attention marquée, puis elle me dit : " Un jour, vous et l'homme que vous épouserez, vous vous trouverez dans une situation dont rien n'égalera l'horreur... Vous avez été bonne pour la gitane, celle ci sera prévoyante pour vous." La vieille femme arracha un sequin de son collier, et me le présenta : " Gardez le, me dit elle, et donnez le à la personne que vous souhaitez protéger."—Je pris le sequin, le voici. Prends le, fixe le à cette chaîne, et ne t'en sépare jamais.

—Je te le promets, répondit le comte.

—Tu me donnes ensuite ta parole...

—De ne point chercher querelle au baron, et d'éviter l'occasion de le rencontrer ?

—Oui

—Je le jure, répondit Carlo.

—Merci, et à demain.

—Oui, mais à demain soir... Un exprès m'a apporté une lettre du vieux garde Waster, et j'irai le trouver à l'aube dans sa petite maison sur la lisière du bois de Hardig... mais sois tranquille, l'hiver n'est pas assez rude pour que je rencontre des bandes de loups.

—Tu as le courage de rire ! dit Agnès.

—Sans doute, répondit le comte, puisque je t'ai promis d'être prudent.

Carlo cacha le bouquet dans sa poitrine, fixa le sequin à une lourde chaîne d'or et quitta sa femme, qui, après l'avoir suivi du regard, alla de nouveau s'agenouiller devant l'image de Notre Dame de Zell.

II

FACE À FACE

Il faisait un temps froid, mais superbe, une de ces matinées d'hiver où la neige des hauteurs a, pour ainsi dire, une majesté riante, où les aiguilles de glace décorant les branches noirs des sapins les font ressembler à des arbres de diamant. Les ruisseaux gelés s'argentaient sous les rayons du matin ; sur les routes, le pas des montures et celui des hommes retentissaient avec un bruit clair. Le ciel, d'une grande pureté, étalait le bleu intense du printemps ; si la nature sommeillait, on devinait que le réveil n'était pas éloigné.

Le comte Alberti, monté sur un de ses meilleurs chevaux, courait sur la route conduisant à la maison du garde qui l'avait fait mander.

Carlo Alberti, fils d'un père vénitien, s'étant trop occupé d'affaires de la sérénissime république, et prévenu par un ami qu'il devenait suspect au conseil des Dix, avait, vingt ans avant l'époque où se passe notre récit, quitté précipitamment sa ville natale, pour chercher la sûreté et la liberté en Autriche. Ses biens, vendus avantageusement en Italie, lui donnèrent le moyen d'acheter dans sa nouvelle patrie des bois et des terres. Il acquit un château perdu au fond d'une forêt, puis un hôtel à Vienne, et, reprenant durant l'automne sa vie de chasseur déterminé ; en hiver, dans la capitale, son existence fastueuse, il tentait d'oublier son palais de Venise, et cette douce langue italienne dont la musique l'avait bercé ! Carlo était alors un enfant. Il s'accoutuma vite à sa nouvelle patrie. Mais il garda cependant un souvenir puissant des canaux de Venise, de Saint Marc, du champ du repos où dormait sa mère. Ses études, dirigées par un prêtre qui avait été l'élève et l'ami du savant Athanase Kircher, furent rapides et brillantes. Il ne devint pas seulement un cavalier accompli, mais un homme érudit que sa science n'entacha jamais de pédantisme.

Il eut ce bonheur si rare d'avoir pour père une homme dont la moralité égalait la tendresse intelligente, et pour précepteur un prêtre qui, tout en lui enseignant les sciences, les lettres et les arts, protégea sa jeunesse ardente contre des entraînements dangereux.

Sa passion de l'étude, l'amour de la chasse,de longs et instructifs voyages occupèrent Carlo jusqu'à l'âge de vingt cinq ans. Il perdit alors son père et se trouva maître d'une grande fortune. Riche comme il était, la plupart des autres jeunes gens, autant pour se distraire d'une poignante douleur que pour imiter les gentilhommes légers de la cour au milieu de laquelle il était appelé à vivre, se seraient jetés dans la dissipation ; mais Carlo ne sentit pas même la tentation de renier les préceptes de son père et ceux de son gouverneur. Il habita, durant l'année de son deuil le château caché au milieu du bois de Hardig, et quand il reparut à Vienne, une expression de maturité précoce avait remplacé la bouillante ardeur de la jeunesse.

Carlo Alberti revit les amis de son père, il se lia avec des hommes sérieux, travailla beaucoup, commença des œuvres d'une véritable valeur littéraire, et noua avec le plus célèbre poëte de Vienne à cette époque, Luc d'Egra, une de ces amitiés qui sont la véritable fraternité des âmes.

Deux années se passèrent encore ; puis, un dimanche, au moment où il sortait de Saint Etienne, Carlo Alberti, ayant vu passer Agnès de Haag conduisant sa mère aveugle,se dit que cette jeune fille réaliserait le rêve qu'il s'était fait d'une affection à la fois tendre et puissante, et il se fit peu de temps après présenter à la douairière Gutta de Haag par un ami de la famille.

L'honorabilité de Carlo. le chiffre de sa fortune, son nom inscrit au livre d'or de la noblesse de Venise, sa conduite presque austère : tout militait en sa faveur. La comtesse ne souleva aucune objection sur cette alliance, et Agnès consultée répondit à sa mère en se jetant dans ses bras.

Mais le consentement de celle ci, s'il était le seul indispensable, ne suffisait cependant pas à la jeune fille. Elle eût souhaité l'approbation de son frère Reynold. Celui ci, depuis la mort de Hugo de Haag, avait pris d'une main assez rude les rênes de la maison. Il touchait les revenus de sa sœur, les administrait sans contrôle, et s'efforçait d'obtenir de sa mère, la gestion complète de ses biens. Mais Gutta de Haag, en débit de sa cécité, refusa constamment à son fils cette preuve de confiance. Elle doutait de la régularité de sa conduite et s'effrayait de quelques unes de ses relations. Mais ce qui l'affligeait plus que les dissipations de Reynold, c'était de voir que ce jeune homme, circonvenu par des amis dangereux, se mêlait à un groupe politique dont les opinions religieuses devenaient à juste titre suspectes. Reynold inclinait vers le protestantisme. Il n'apostasiait pas, et peut être n'eût il jamais osé le faire, dans la crainte du courroux maternel ; mais il séparait son âme de la foi catholique, et ses discours respiraient l'esprit de la réforme, tandis que ses vices grandissaient privés du frein qui longtemps les avait retenus.

L'ami qui avait causé dans l'esprit de Reynold ce changement dont s'affligeait la comtesse douairière était le général Ryswick.

Parvenu très jeune à une situation enviée, riche encore en dépit de ses folies, il avait tenté de former un parti religieux et politique à la cour de Vienne.

C'était un homme remuant, pas-

sionné, ardent à toutes choses, dont les vouloirs devenaient inflexibles.

Peut être Ryswick n'eût il jamais trahi une parole donnée, mais jamais non plus il n'avait pardonné une offense. On racontait ses duels comme autant de drames lugubres, et il tirait vanité de son adresse à manier l'épée. Moins chevaleresque que spadassin, il inspirait aux hommes sérieux plus d'antipathie que de confiance. Cependant, un groupe de jeunes gens dont les passions ne connaissaient point de règles, en avaient fait une sorte de héros d'aventures.

Ryswick dictait des arrêts pour ce qui touchait aux affaires d'honneur, de mode et de littérature, car ce fou tenait à grand'joie de recevoir à ses soupers les hommes d'esprit et les artistes de Vienne. Un seul, et c'était celui dont la célébrité devenait la plus incontestable, avait décliné ses invitations et ses avances. C'était Luc d'Egra, l'ami de Carlo.

Mme de Haag qui accusait dans son cœur Ryswick de donner à la vie de Reynold une pente dangereuse, refusa constamment de le recevoir dans l'intimité. Cependant sa résistance aux souhaits de son fils n'empêcha point celui ci de lui transmettre un jour, la demande que le général lui faisait de la main d'Agnès. Celle ci, consultée, repoussa l'offre de Ryswick avec une sorte d'épouvante. Reynold ne se tint pas pour battu. Il avait toujours redouté de trouver dans le futur mari de sa sœur un censeur de sa conduite, et un homme disposé à lui demander des comptes. Or les dilapidations de Reynold de Haag avaient largement entamé la succession d'Agnès. Le frère prodigue, empruntant des sommes importantes sur les biens de sa sœur, en vait presque absorbé la valeur. La fantaisie d'un des juifs complaisants qui lui avançaient leurs ducats pouvait, du jour au lendemain, déterminer la vente des terres et des bois. La douairière, en apprenant que Reynold venait de ruiner sa sœur, ne pourrait manquer de garantir à Agnès une somme égale à celle que les coupables folies de Reynold lui faisaient perdre et sa situation de gentilhomme se trouverait réduite à une fortune de cadet. Or, si Ryswick épousait Agnès, il était convenu entre les deux hommes que le général dégagerait les biens territoriaux d'Agnès de Haag, et que les sommes consacrées à ce dégrèvement seraient son cadeau de noces à Reynold. On comprend quel intérêt gardait le dissipateur à voir sa sœur accepter la demande de Ryswick.

Mais, outre ce motif, il en existait un autre non moins grand.

Les suppositions d'Alberti étaient fondées ; Ryswick, que ses folies mettaient à toute heure sur le penchant de la déconsidération et de la ruine, avait trouvé dans l'aide qu'il apportait à la politique de Frédéric de Prusse, une source intarissable de fortune. L'influence dont jouissait le fastueux débauché à la cour, l'avait signalé au roi comme un des premiers dont il dût s'assurer le dévouement. Il fit agir à la fois l'ambition, en promettant de s'attacher Ryswick aussitôt les négociations terminées, et de lui ménager une situation telle qu'il n'eût à céder le pas à personne. Ensuite, ayant appris que le général paraissait prêt à devenir l'allié des sectaires de la confession d'Augsbourg, il l'encouragea vivement à s'enrôler parmi les membres de la réforme.

Ryswick devint donc à Vienne l'agent de la politique de Frédéric, et il groupa autour de lui un certain nombre d'hommes avides de situations, de grades, de richesses, considérant la prise de la Pologne par Frédéric comme le plus sûr moyen d'obtenir des faveurs, des grades et des gouvernements.

Le frère d'Agnès était trop l'ami de Ryswick pour ne point devenir son complice dans cette trahison habilement dissimulée sous l'apparence du dévouement.

Il partagea bientôt les aspirations, les croyances du général, et quand celui ci manifesta le désir d'entrer dans sa famille, Reynold prit sur lui d'obtenir le consentement de sa mère et celui de sa sœur.

En ceci, il se trompa grandement.

La douairière de Haag refusa Ryswick avec une sorte d'indignation, et Agnès repoussa avec terreur la pensée d'une semblable union.

Mais ces deux hommes, unis pour une cause mauvaise avaient dans le caractère assez de témérité pour ne point s'effrayer du double refus d'une jeune fille et d'une infirme. Agnès était douce et timide ; Gutta de Haag vieillie avant l'âge par la douleur et la maladie. Ils ne doutaient point de venir à bout d'une résolution, si ferme qu'elle pût être. La douairière et Agnès céderaient sous la pression lente de la volonté de Reynold ; il ne s'agissait que de savoir attendre.

Un événement inattendu ne tarda pas à diminuer la confiance du comte de Haag : Carle Alberti fit demander Mlle de Haag en mariage.

Les renseignements, fournis sur sa personne et sa famille, furent tels que la comtesse Gutta donna son approbation à ce projet. La conduite de son fils, les prétentions de Ryswick, quelques mots presque menaçants rapportés à la douairière lui faisaient redouter pour Agnès la persécution de Reynold et l'obstination de Ryswick. Elle connaissait trop son fils pour ne point savoir qu'il ne reculait devant aucune extrémité afin de parvenir à son but Sa santé déclinait, Dieu pouvait la rappeler à lui. et laisser Agnès sans défense. Il importait de lui donner un protecteur, et de le choisir à la fois digne et ferme.

Carlo pouvait être ce compagnon vaillant, et Carlo Alberti reçut de la douairière l'autorisation de se présenter à l'hôtel en qualité de fiancé.

Le frère d'Agnès ne fut averti de la situation prise par Carlo dans la famille, qu'après que les jeunes gens eurent échangé de solennelles promesses.

Ryswicb dissimula mal sa colère. Il accusa Reynold de l'avoir mal servi et se répandit en menaces contre Carlo Alberti. Mais, si grande que fut sa colère, il dut la dissimuler en partie, et, s'il garda au fond de son cœur l'intention de se venger d'un rival heureux, il dut montrer assez deprudence pour ne point se compromettre avant l'heure.

Dans la crainte de mécontenter violemment sa mère, Reynold n'osa point refuser d'assister à un mariage dont chacun le félicitait. Mais en vain Carlo Alberti, prévenu de la façon dont le frère d'Agnès avait compromis la fortune de la jeune femme, témoigna à ce sujet autant de générosité que d'indulgence ; il ne put s'attacher Reynold, qui resta le confident, l'allié, le complice de Ryswick.

Quand il l'eut compris, Carlo Alberti se contenta de dégager les titres formant la dot de sa femme, et de mettre en règle la créance de Reynold. Il n'exigea rien de celui ci, il n'avoua pas même la situation du fils prodigue à la douairière, mais il confia tous les papiers relatifs à cette affaire litigieuse, à John d'Egra, père de Luc, notaire royal à Vienne, et honoré de la confiance des premières familles de la cour.

La conduite d'Alberti, en cette occasion, loin d'apaiser la rancune de Reynoid, la rendit plus intense. Il ne pouvait se consoler d'être, en quelque sorte, à la merci de son beau frère. Les qualités d'honorabilité, de désintéressement d'Alberti lui faisaient sentir plus cruellement la bassesse et l'égoïsme de sa conduite. Il en vint à haïr Alberti au même degré que le général Ryswick, et chacun d'eux n'attendit que l'occasion de manifester cette haine par des actes.

On comprend dès lors l'angoisse de la jeune femme quand elle apprit sur quel terrain dangereux avait glissé la conversation de la veille, et avec quelle tendresse alarmée elle avait tenté de protéger son mari contre les malheurs prédits par la gitane.

Carlo courait de toute la vitesse de son cheval. Il avait hâte de voir le vieux Waster de lui adresser ces cordiales et fortifiantes paroles qui font souvent plus pour la guérison que les cordiaux et les remèdes. Cet homme, ancien serviteur du comte Antonio, avait donné à toute la famille des preuves d'un entier dévouement; on ne pouvait le laisser s'éteindre tout seul dans sa maison isolée sans lui rappeler que ses maîtres devenaient ses amis.

Le vieux Waster se mourait stoïquement, paisiblement. Il était levé, et vêtu de son uniforme, dont il avait seulement négligé de boutonner, complètement la veste. Un chien au poil rare, et dont les pattes tremblaient de vieillesse et de douleurs, restait à ses côtés, la tête posée sur un de ces genoux, et semblaient lui demander le secret de ses dernières pensées.

—Oui, Turc ! oui, mon bon chien! dit le garde, il faudra nous quitter, et seul peut être tu suivras mon convoi... Nous avons fait ensemble de bonnes chasses; tu prenais les lièvres à la course, et tu te jetais à la tête d'un sanglier sans craindre les coups de boutoir...C'est fini mon vieux, ton flair s'est perdu, mes jambes se sont rouillées... J'ai fait de mon mieux dans la vie, et le ciel sera miséricordieux à mon égard... J'ai souffert ; tout homme est destiné à la souffrance ; mais je me suis résigné parce que je suis chrétien. Je ne demande qu'une seule chose : revoir le comte Carlo, et lui dire que je le remercie de ses bontés !... Bien des jeunes seigneurs dédaigneraient sans doute à sa place de se rendre à la prière d'un garde trop vieux pour défendre les bois des braconniers ; mais le comte Carlo ne ressemble pas à d'autres, il viendra... N'est ce pas, mon vieux Turc, il viendra ?

Le chien poussa une sorte de gémissement, releva la tête, aspira l'air, puis il replaça son museau sur la cuisse du garde chasse.

Les yeux de celui-ci se fixèrent sur la forêt dépouillée, et il s'absorba dans une longue rêverie.

Tout à coup le chien se leva, dégourdit ses pattes ankylosées, et s'approcha de la porte, qu'il gratta doucement.

Un hennissement se fit entendre à une faible distance, car Turc aboya en tournant ses yeux intelligents vers Waster.

—Il vient, n'est ce pas ? Turc, il vient...

Avant que le chien eut répété son avertissement, le comte Carlo pénétrait dans la salle.

—Béni soit Dieu ! Monsieur le comte, dit Waster, je puis encore vous recevoir debout...Vous êtes bon de vous être hâté, car demain j'eusse été couché pour me relever jamais.

—Il faut combattre ces tristes idées, Waster, répondit le comte, voyez rien n'indique en vous la maladie ... L'œil est vif encore, la pensée lucide...

—C'est égal, monsieur le comte, la lampe manque d'huile... Je voulai vous voir seul pour vous recommander encore une fois l'enfant de mon frère, la petite Myrtille... Je ne l'ai point mandée aujourd'hui, j'avais peur de céder à l'attendrissement... Puis je voulais vous remettre sa dot, mes pauvres économies... Je sais bien que Mme Agnès est bonne et s'occupera de son établissement ; mais c'est égal, je veux quelle ait les bijoux de ma défunte femme et les quelques centaines de ducats mis en réserve pour elle.

—Mon bon Waster, fit le comte, je suis venu ici pour faire ce que vous souhaiterez de moi, et vous prier en même temps de ne point refuser le vœu de votre jeune maître. Vous ne pouvez désormais rester dans cette maison isolée, Myrtille vous préparera dans l'hôtel une chambre voisine de la sienne. Le service de ma femme lui laisse encore assez de loisir pour qu'il lui soit possible de s'occuper de vous. Je sais que vous ne vous effrayez pas d'une solitude où vous trouvez Dieu par la prière ; mais mon père, qui vous aimait, ne me pardonnerait pas de vous laisser au fond du bois de Hardig. Vous avez à cœur d'être rassuré sur l'avenir de Myrtille, accordez moi de me tranquilliser moi même sur votre compte. Du moins ce n'est pas votre nièce qui viendra vers vous, c'est vous, mon bon Waster, qui viendrez vers elle. Un de mes carrosses vous viendra prendre...

—Monsieur le comte, dit le vieillard, je souhaitais mourir dans mes bois comme j'y ai vécu.

—Vous y reviendrez au printemps, Waster.

—Faites à votre volonté, monsieur le comte, répondit le vieillard ; mais qui sait si demain...

Il poussa un profond soupir et n'acheva pas sa pensée.

Le comte resta plus d'une heure près du vieillard, le consolant, le réconfortant, lui parlant de la petite Myrtille, sa dernière affection en ce monde, puis il le quitta en lui promettant de lui envoyer le lendemain une voiture qui l'amènerait doucement à Vienne.

Il pouvait être midi quand Carlo Alberti s'éloigna de la maison du garde.

Il remonta à cheval, piqua des deux, et prit la route de Vienne.

A une lieue environ de la ville, se trouvait un torrent qui, grossi par les pluies, avait acquis la largeur d'une rivière. Des arbres, jetés d'une rive à l'autre, formaient un pont agreste, mais peu solide et vacillant sous les pieds. Il eut été imprudent de le franchir à cheval, et les cavaliers avaient l'habitude de le passer en tenant leur monture par la bride. Carlo descendit à deux pas du pont, et guidant son cheval, il s'avança sur les arbres mal équarris. Il se trouvait à peu près au milieu de cette passerelle, quand il vit en face de lui un cavalier prêt à imiter sa manœuvre. Cependant le pont ne se trouvait point assez large pour permettre à deux et à leurs chevaux de le franchir à la fois, il était d'usage que le dernier arrivé attendit que l'autre voyageur se trouvât sur la rive. Mais soit que le nouveau venu n'eût pas vu le comte Alberti, soit qu'il fût résolu à lui disputer le passage, il s'engagea sur la passerelle avec son cheval.

—Monsieur, lui cria de loin Carlo, vous seriez fort courtois d'attendre que je fusse parvenu à l'autre bord, car nous nous trouverions, sans cela, dans une situation difficile ; vous ne pourriez avancer, et je ne saurais reculer.

—Ne m'avez vous donc point reconnu, Carlo Alberti ? demanda le second voyageur.

—Le général Ryswick ! s'écria Carlo.

Il s'arrêta à l'endroit où il était, et répéta d'une voix tranquille :

—Vous connaissez les usages du pays aussi bien que moi, baron Ryswick ; permettez moi donc de conti-

nuer mon chemin ; à votre place, j'agirais de la sorte.

—Cela prouverait que vous possédez plus de politesse en pleine campagne que dans les salons de Sa Majesté l'Impératrice. Je n'allais point à votre rencontre, mais je vous trouve, et il convient de vous demander l'explication des paroles prononcées hier.

—Je n'en ai point à vous donner répondit froidement Carlo Alberti. Ce que j'ai dit, je le pense encore : les conseils de votre politique sont dangereux, et pourront avoir des suites néfastes. Beaucoup de gens vous soupçonnent de soutenir les intérêts de la Prusse, et je suis de ceux là.

—Insolent ! s'écria Ryswick, il te sied bien, fils d'un Italien d'aventure, exilé de Venise pour des raisons faciles à deviner, de juger les hommes du pays qui te sert de refuge. En garde ! quelque mépris que tu m'inspires, je te ferai l'honneur de me battre avec toi.

—Je ne me bats pas en duel, répondit Alberti.

— Serais tu plus lâche encore qu'insolent ?

—Je suis de ceux qui ne tirent l'épée que pour de nobles causes, pour Dieu, la religion ou le pays. Vous venez de m'offenser par vos paroles, je les dédaigne et je les oublie.

—Mais moi, je n'oublie rien ! répliqua Ryswick ; depuis dix ans, je te trouve sans fin sur ma route, contrariant mes projets, ruinant mes espérances. Ton astuce a fait écrouler la plus chère ; j'avais pour une union souhaitée, l'assentiment de Reynold, et j'aurais vaincu les préventions de...

—Je vous défends de prononcer le nom de ma femme ! fit Carlo en avançant de de deux pas.

—Allons donc ! riposta Ryswick, j'ai trouvé le côté vulnérable, parait il. Eh bien ! je te parlerai de cette Agnès qui fût devenue ma compagne, si tu ne t'étais jeté en travers de ma voie. Mais j'ai le poignet ferme et je tire en maître, Italien de malheur ! Quand celle que je désirais sera veuve, j'en ferai une baronne Ryswick.

—Misérable ! misérable ! répéta Carlo.

Les deux hommes se trouvaient en face l'un de l'autre sur l'étroite passerelle. Les deux chevaux, à demi engagés, en obstruaient les deux extrémités, et les gentilshommes se mouvaient dans un espace excessivement restreint.

Aucun d'eux ne voulait et ne pouvait céder le pas. Cependant le baron de Ryswick, arrivé le dernier, aurait aisément pu faire reculer son cheval ; mais il avait une hâte trop grande de tirer vengeance de son rival et de son ennemi, pour laisser la place libre à Carlo.

Celui ci ne voulait ni se battre, ni céder à la violence. Alberti avait sur le duel des idées arrêtées ; il le considérait comme un assassinat, et jamais il ne se fut abandonné au premier mouvement de violence qui nous porte à tirer vengeance d'un outrage. Mais la modération de Carlo ne fit qu'accroître la rage de Ryswick, qui, tirant l'épée, se précipita sur Alberti.

Cette fois il ne s'agissait pas de se battre, mais de se défendre.

Le mari d'Agnès n'eut que le temps de sortir à son tour son épée du fourreau.

Pendant un moment, les deux adversaires luttèrent avec un égal aventage.

Ryswick mettait plus de rage dans l'attaque, Carlo gardait une réserve prudente. Il se couvrait sans attaquer. Cependant le cliquetis du fer, la colère, le danger excitaient à la fois Ryswick et Carlo ; les regards des combattants occupés à suivre le jeu des épées brillaient comme l'éclair même des glaives, la fièvre du combat s'allumait en eux. Dans la crainte de se laisser entraîner, Carlo rompit, rompit encore, et Ryswick, bondissant vers lui, l'atteignit à la poitrine.

Carlo n'était pas gravement blessé mais le sang qui coulait en abondance tacha rapidement ses vêtements.

Ryswick, manquant à toutes les lois de l'humanité et de l'honneur, voulut frapper Alberti une seconde fois ; mais celui ci releva son épée et s'en servit pour garantir sa poitrine. L'élan de Ryswick le jeta sur sa pointe, et il s'enferra jusqu'à la garde. Un râle s'échappa de sa gorge ; puis il tomba de toute sa hauteur. Carlo arracha l'épée de la poitrine de son adversaire ; puis, se penchant vers lui, il déboutonna l'uniforme du baron, et constata que la blessure était mortelle.

Une pensée terrible traversa l'esprit de Carlo. Sans nul doute on l'accuserait d'avoir assassiné le général.

Leur antagonisme bien connu ne permettrait point de croire à son innocence. Qui pourrait prouver que le combat avait été loyal ? Carlo Alberti n'eut pas le temps de s'interroger sur ce qu'il devait faire ; à la faiblesse soudaine qui s'empara de lui, il comprit qu'il avait besoin de songer d'abord à sa conservation. Ryswick était mort, et Carlo sentait sa vie s'en aller avec son sang. Il arracha son habit, tamponna, puis banda la plaie, et rassemblant ses forces, il s'assura qu'il pouvait bien se tenir à cheval.

Rentrer à Vienne parut imprudent à Carlo. Il crut plus sage d'attendre et de voir quelle tournure prendrait cette affaire avant d'affronter, et la justice, qui ne pouvait manquer de l'accuser, et le mécontentement de Marie Thérèse.

Alberti songea que la maison de Waster se trouvait assez proche pour qu'il pût s'y rendre en quelques minutes.

Avec des précautions infinies, il força son cheval à reculer jusqu'à l'extrémité de la passerelle ; puis il remonta péniblement sur son dos, et peu de temps après il se trouva pour la seconde fois devant la demeure du garde chasse.

Celui ci avait repris sa place dans son grand fauteuil. Il songeait à la visite du comte, il pensait que le lendemain il reverrait Myrtille, et, les yeux fixés sur le beau soleil d'hiver rayonnant dans un ciel clair et splendide, il remerciait Dieu, qui lui faisait une fin si douce après une existence si bien remplie.

Le hennissement d'un cheval qu'il crut reconnaître le fit tressaillir ; il se leva et ouvrit la porte.

En apercevant le comte Alberti chancelant sur son cheval, et pâle comme un mort, il éprouva un pressentiment d'un malheur.

—Mon Dieu ! dit il, qu'est il arrivé ?

Alberti descendit de monture avec une difficulté visible, puis il laissa le cheval sous le hangar et entra dans la salle.

Alors enlevant son habit, il dit à Waster :

—Mon brave, tu as plus d'une fois pansé des blesussures, soigne celle ci...

—Mon maître, mon cher maître, quel malheur !

—Oui, un grand malheur, Waster: car, si mon sang coule, et si je me sens affaibli, il y a un homme inanimé sur la passerelle.

Le vieillard alla chercher de la charpie, un bandage, visita la plaie faite par la pointe de l'épée, de Ryswick et la jugea sans gravité. Après avoir pansé son maître, que réconforta un verre de vin vieux, le garde-chasse demanda respectueusement le détail de ce qui s'était passé, Alberti lui raconta l'attaque de Ryswick, le soin qu'il avait dû prendre da sa défense personnelle,et la catastrophe qui venait de terminer le combat.

—Qu'allez vous faire demanda Waster.

—Essayez de me défendre et de lutter contre la justice serait inutile. La famille Ryswick est puissante et je porte un nom étranger. J'aurai contre moi Reynold de Haag, mon beau frère. Je dois fuir en attendant l'apaisement des rancunes. Je vais écrire un mot à Agnès, qui me croira et qui continuera à me plaindre et à m'aimer... Cette lettre, tu la remettras à Myrtille, qui ne peut manquer de venir te voir demain... Il faut tout craindre des hommes, Waster, et tout attendre de la bonté de Dieu.

—Ce misérable Ryswick ! s'écria Waster, il aura donc réussi à ce qu'il souhaitait davantage, à briser votre bonheur ?

—Il est à cette heure au tribunal de Dieu, répondit le comte, nous n'avons plus le droit de l'accuser.

—Mais, blessé comme vous êtes, aurez vous la force de fuir ?

—Je l'aurai, mon brave.

—Possédez vous au moins une somme suffisante ?

Quelques pièces d'or et des bagues, l'indispensable jusqu'à ce que j'ai appris à Agnès la vérité sur cette catastrophe, et qu'elle ait trouvé le moyen de venir me rejoindre. Seulement, je ne saurais voyager avec un semblable costume. Sa richesse, le sang qui le couvre, suffiraient pour me rendre suspect. Cherche le plus simple de tes habillements, mon bon Waster.

Le vieux garde tira d'une armoire une culotte de drap brun, des bas de laine, un gilet et une veste, du linge assez gros, mais très blanc, et le comte Alberti se trouva un moment après métamorphosé en paysan. Il s'assit alors à la table du garde, et traça, pour sa femme, une lettre que son émotion lui fit souvent interrompre.

Quand elle fut finie, Carlo Alberti se leva, prit un morceau de pain et une tranche de venaison, qu'il plaça dans une des vastes poches de sa houppelande, et cacha dans sa poitrine un petit poignard ciselé.

Au même instant, un souvenir lui revint :

—J'ai perdu le bouquet de roses d'Agnès ! dit il.

Il songea un moment à retourner du côté de la passerelle ; mais le jour baissait, il pouvait se faire qu'on eût déjà trouvé le cadavre du baron de Ryswick, et après avoir donné un regret à ce souvenir, auquel Agnès attachait un prix superstitieux, le comte Alberti adressa un dernier adieu au vieux garde et disparut dans la forêt dépouillée.

III

LE BOUQUET FLÉTRI

Deux paysans longeaient le torrent glacé près duquel s'était passé le drame dont Ryswick avait été victime.

Ils s'entretenaient paisiblement de leurs fermes, de leurs récoltes. Ils semblaient heureux et gais, et marchaient de ce pas alerte qui indique a force et la belle humeur. Tout à coup, l'un d'eux posa la main sur l'épaule de son compagnon :

—Regarde, dit il, à droite,.. Ne vois tu pas un cheval frappant la terre de son sabot, puis un homme immobile ?

—En effet, répondit Terril. Courons vers le voyageur, il me semble en méchant état.

—Sans doute, Terril, sans doute, on se doit à ses frères, à moins qu'un inconvénient doive résulter de l'aide que nous leur prêtons.....

—On ne calcule pas quand il s'agit de sauver un homme en danger.

—On doit calculer toujours, au contraire. Mais rien ne prouve encore que ce voyageur ne soit pas tout simplement brisé de fatigue et n'ait choisi ce lieu pour se reposer.

Trag le second paysan, celui qui semblait le plus craintif des deux, laissa passer son compagnon et le suivit avec une frayeur mal dissimulée.

Deux minutes après, Terril et Trag se trouvaient en face d'un spectacle qui les fit reculer d'épouvante.

Le baron Ryswick, la poitrine ouverte par une large plaie, était étendu sur le dos. Sa face était convulsée, les yeux semblaient garder l'effroi stupéfiant du trépas. Une épée à poignée d'or cerclé se trouvait à ses côtés ; cette épée était tachée de sang. A dix pas du baron se trouvait une autre autre arme, également rougie, puis dans une flaque brune on ponvait voir un bouquet de roses flétries.

Trag commença à trembler de tout son corps.

—Ce qui s'est passé ici ne nous regarde guère, dit-il, à Terril ; m'est avis que nous ne devrions point nous en mêler...

—Mais si ce malheureux vivait encore !

—Lui, avec une blessure pareille ! c'est impossible. Vois-tu, Terril, j'ai toujours entendu dire à mon père qu'on ne devait point porter la main sur un cadavre ou sur le corps d'un homme atteint de blessures pouvant être le résultat d'un crime... On risque gros et l'on ne gagne rien. Une seule chose nous est possible : prendre par la bride ce cheval, qui, sans nul doute, était la propriété du mort, et le conduire chez le juge Horster, dont ma femme a nourri la fille, mademoiselle Marthe... Nous raconterons ce que nous avons vu, et la justice fera le reste .. Mais quant à toucher le cadavre, on me couperait plutôt les deux mains ; je suis sûr qu'on m'accuserait d'avoir méchamment mis à mort ce géntilhomme.

—Non pas seulement un gentilhomme, Trag, mais un général.

—Raison de plus ! fit le paysan.

—Il nous faut deux heures pour gagner la ville, ajouta Terril, la nuit ne sera pas tout à fait venue.

—C'est égal ! mauvaise affaire ! fit Trag ; cette rencontre portera malheur au mariage de nos enfants.

—Pourquoi ? avons nous commis une faute ? Nous remplissons, au contraire, un devoir sacré, et nous rendrons à la fois service à la famille du défunt et à la justice, qui ne peut manquer de poursuivre le meurtrier. Les morts, comme les vivants, sont dans les mains de Dieu, Trag ; prend la monture par la bride, je suis déjà suffisamment chargé.

Le paysan obéit avec répugnance. Du reste, la bête du général semblait avoir peine à quitter le corps de son maître. Elle reniflait, se penchait, et poussait des hennissements plaintifs.

L'heure avancée obligea Terril et Trag à presser le pas. Cependant la nuit était tout à fait venue quand ils entrèrent dans la ville ; cinq heures sonnaient à Saint Etienne.

Le juge Horster habitait à peu de distance de la cathédrale ; les paysans connaissaient sa demeure, et Terril, plus hardi, souleva le marteau de fer de la porte, qui retomba avec un bruit sourd.

Pendant ce temps, Trag nouait la bride du cheval à un gros anneau scellé dans la muraille, à côté d'un large banc de pierre de taille.

(*A suivre*)

Marché de Québec

Bœufs, Moutons, Etc.

Québec, 15 mars 1888.

Bœuf—1ère qualité, par 100 liv.	$8 00	*a*	9 00
2ème " "	6 00	*a*	7 00
3ème " "	5 00	*a*	6 00
Bœuf par livre	0 06	*a*	0 10
Mouton par livre	0 10	*a*	0 12
Veau par livre	0 10	*a*	0 12

Poissons.

Québec. 15 mars 1888.

Poissons—Sèche le quintal	$ 3 50	*a*	4 00
Morue verte le baril	5 00	*a*	5 25
Saumon No 1, baril de 200 livres	17 00	*a*	17 50
Saumon No 1, la livre.	0 10	*a*	0 00
Hareng du Labrador.	4 50	*a*	5 00

Provisions, Etc, Etc.

Québec, 15 mars 1888.

Beurre frais par livre	$ 0 18	*a*	0 22
Beurre salé par livre	0 18	*a*	0 20
Patates par minot	0 40	*a*	0 50
Œufs par douzaine	0 25	*a*	0 40
Sucre d'érable par livre	0 08	*a*	0 11
Fromage par livre	0 10	*a*	0 10
Oignons par baril	4 00	*a*	4 10
Pommes par baril	2 50	*a*	4 00
Oranges par caisse	5 00	*a*	5 20
Citrons par caisse	5 00	*a*	5 50
Tabac canadien en feuille par lbs	00 10	*a*	00 00

Farine et Grains.

Québec, 15 mars 1888.

Farine—Sup. extra, baril, 196.	$ 4 40	*a*	4 50
Extra	4 20	*a*	4 30
Forte pour boulanger.	4 50	*a*	4 75
Extra du printemps	3 75	*a*	4 00
Superfine No 2	3 70	*a*	3 80
Fine	3 50	*a*	3 60
Farines en poches, de 100 livres.	1 90	*a*	2 00
" de seigle en quart	4 40	*a*	4 50

Avis au Clergé

ET AU

PUBLIC

JE soussigné donne avis au Clergé et au public que MM. Arthur Toussaint & Cie., de Québec, sont les seuls agents autorisés pour la vente de mes vins, Claret (vin table), Port et vins de messe. Ces derniers sont approuvés par Messeigneurs Walsh, évêque de London et Thomas Dowling évêque de Peterborough, d'Ontario.

MM ARTHUR TOUSSAINT & CIE., seuls, ont un dépôt de mes Vins, ci-dessus énumérés.

Ces vins sont analysés par le Dr Valade, d'Ottawa, analyste du gouvernemeat et par le Révd M: Pagé. professeur du chimie à l'Université-Laval, Québec.

A. C. TOURNIER,

Viticulteur à Sandwich, Ont;

Tout vin offert en vente ne portant pas l'étiquette et un bouchon brûlé de la maison Tournier, doit être considéré falsifié. En vente chez tous les épiciers de première classe doit être mis en bouteilles.

Ce vin acheté en futaille ou au gallon dans les 24 heures que le fut est ouvert comme cela vous aurez un excellent vin, autrement il perdrait de sa saveur.

J'AI ANALYSÉ, POUR M. A. TOUSSAINT & Cie., deux échantillons de vin Porte (vin rouge, et Claret, fabriqués à Sandwich, Ontario, par M. A. C. Tournier.

Ces deux vins sont agréables au goût et possèdent un arôme particulier que l'on ne rencontre que dans les meilleurs vins.

La proportion d'alcool, dans ces deux vins est de 10 pour cent.

Quont à la matière colorante je n'ai aucun doute qu'elle provienne du raisin.

RÉVD. P. J. ED. PAGÉ,
Prof. de Chimie
à l'Université-Laval.

Québec, 8 octobre 1887.

Ces Vins sont en vente à la Cave Française, **111, rue St-Pierre**, ainsi que chez M. A. Grenier, épicier, rue St-Jean, Haute-Ville, chez MM. Côté & Frère, rue et faubourg St-Jean, et chez M. J. E. Asselin.

A. Toussaint & Cie

Marchands de Vins

No. 111 RUE ST-PIERRE

Québec, 10 Décembre 1887.—1an. 711.

Imprimé et publié par

Léger Brousseau,

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE

No 9, Rue Buade, Québec.

Narcisse Brousseau

—{ DE }—

Newberry, Michigan

ANNONCE qu'il est le propriétaire d'un agrès complet pour creuser des puits jusqu'à une profondeur de 200 pieds, au moyen d'un tuyau de six pouces de diamètre. Il atteint par ce moyen les sources d'eau les plus pures et les plus salubres. L'introduction de pompes à une telle profondeur prévient la gelée dans n'importe quel climat.

C'est pourquoi il a été loisible à M. BROUSSEAU de construire des puits servant d'aqueduc à des villages considérables et toujours avec succès.

M. BROUSSEAU a de nombreux certificats attestant sa compétence, et il n'exige rien de ceux qui ne se trouveraient pas satisfaits. Il espère qu'une corporation voudra bien lui confier un ouvrage de cette nature.

Québec, 8 mars 1888. 750

PLUS DE PILULES!!

Les mamans l'aiment!

Les enfants l'aiment!!

Parce qu'il est agréable au goût.

IL GUERIT

Les affections du foie,
Les désordres Bilieux,
La Pituite, la Dyspepsie,
La perte d'appétit,
La Migraine,
La Constipation.

PRIX, 25c. LA BOUTEILLE.

PALMO-TAR SOAP.

NOUS AFFIRMONS AVEC ASSURANCE QUE CE SAVON N'A PAS DE RIVAL POUR AMELIORER LE TEINT ET LA PEAU.

LA PLUPART DES ERUPTIONS SQUAMEUSES, DES PUSTULES ET DES MALADIES CHRONIQUES DE LA PEAU SONT GUERIES PAR SON EMPLOI.

Demandez le **"PALMO-TAR SOAP,"** et refusez tous les substituts.

DAVIS & LAWRENCE CO., (Limited,) MONTREAL.

Eprouvez-vous une douleur quelconque?
EMPLOYEZ LE
"PAIN KILLER"
DE DAVIS,
Et vous serez soulagé instantanément.
GARE AUX CONTREFAÇONS.
25 Cts. la Bouteille.

PALMO-CARBOLIC SOAP

Pas de graisse animale!
Pas de matières colorantes!!
Pas d'imitation, d'aucune espèce!!!

Absolument Pur.

Prophylactique précieux de la contagion.

Il enlève à la peau toute odeur désagréable.

—DEMANDEZ LE—

"PALMO-CARBOLIC SOAP,"

et refusez tous les substituts.

DAVIS & LAWRENCE CO., (Limited,) MONTREAL.

Palmo-Sulphur Soap.

Merveilleusement efficace pour enlever les impuretés de la Peau et la conserver dans un état de santé parfaite. Il embellit le teint, et comme agent curatif des Plaies et Blessures il est au-dessus de tout éloge. Il n'existe aucune variété de maladie Eruptive dans laquelle ce savon célèbre ne se soit pas montré *efficace*. Dans le Bain il est aussi salutaire que les plus Célèbres Eaux Sulfureuses. Les tissus de coton ou de laine lavés avec ce savon acquièrent une blancheur éclatante, et sont désinfectés quand il s'y trouve des germes de maladie. L'efficacité du Soufre comme agent de Nettoyage et Purificateur est universellement reconnue. Demandez le Palmo-Sulphur, et refusez tous les substituts et vous ne serez pas trompé.

DAVIS & LAWRENCE CO., Montreal.

TOUX, RHUMES,
Croup et Consomption
GUERIS PAR LE
Baume Pulmonaire d'Allen.
25c. 50c. et $1.00 la bouteille.

ISLAND HOME STOCK FARM.

Registered
Percheron Horses and [illegible]
Stallions, Mares and [illegible]
Fillies. Young stock for sale. Also a few choice Berkshire and Poland China pigs. Farm three miles from Detroit, Grand Trunk Junction, Wayne County, Mich. We offer a very large stock of horses to select from, we guarantee our stock, make prices reasonable and sell on easy terms. Visitors always welcome. Large catalogue free. Address Savage & Farnum, DETROIT, MICH.

7 cordes et ¾ de hêtre ont été sciées par un homme, en 9 heures de temps. Des centaines de personnes ont scié de 5 à 6 cordes chaque jour. C'est "exactement" ce dont chaque fermier et bûcheron a besoin. Le premier ordre dans votre voisinage vous assurera l'agence. Pas de droit à payer, nous fabriquons dans le Canada. Ecrivez, pour avoir le Catalogue Illustré, envoyé GRATIS à tous.

Adress **FOLDING SAWING MACHINE CO., 303 to 311 S. Canal St., Chicago, Ill.**

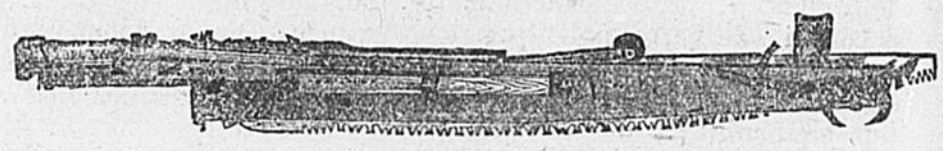

Bucheron, menage cet arbre.

EN RECOMMANDANT CETTE MACHINE A SCIER PLOYANTE, nous voulons remédier à la destruction trop rapide des forêts qui déjà disparaissent trop vite. L'outil est véritablement un triomphe de l'art mécanique : pour l'ouvrage prompt et satisfaisant, pour l'aise mise en action, et la facilité de transport, rien de pareil n'a jamais été inventé. Un homme peut transporter cette scie dans les bois, en la portant sous son bras, le matin, et scier et ébrancher des arbres, les couper en morceaux et faire sept ou huit cordes de bois avant la nuit. La compagnie "FOLDING SAWING MACHINE," 303 à 311, S. Canal Street, Chicago, Ill., met en vente ces scies à des prix raisonnables, et tout fermier ou commerçant de bois possédant quelques acres de forêt regagnera dans un très court temps l'argent dépensé pour la première achetée. Demandez notre circulaire pour établir votre opinion sur ce sujet. En en achetant une, beaucoup de temps, de fatigue et de copeaux seront économisés.

Québec, 19 janvier 1888.

SANTE POUR TOUS

PILULES ET ONGUENT HOLLOWAY

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Dérangements du FOIE, de l'ESTOMAC, et des INTESTINS.

Elles fortifient et restituent la santé à des Constitutions délabrées, elles sont aussi inestimables dans toutes les Maladies particulières au sexe Feminin de toute âge. Pour les Enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux de Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est faux pour la Goutte et Rhumatisme,

Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflement Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme

Ces Médecines sont préparées seulement à l'établissement du PROFESSEUR HOLLOWAY,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant **533, OXFORD STREET,**

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d, 11s., 22. et 33s. le Pot ou la Boite, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boite, s'il n'y a pas l'adresse 533, Oxford Street, London, c'est de la falsification.

Québec 3 septembre 1885

Je viens de recevoir à l'occasion des fêtes

LE PLUS GRAND ASSORTIMENT

De beaux instruments qu'il y ait en Canada, consistant en pianos à queue (tous les formats), pianos droits (nouveaux modèles), pianos carrés et une orgues de chapelles et de salons.

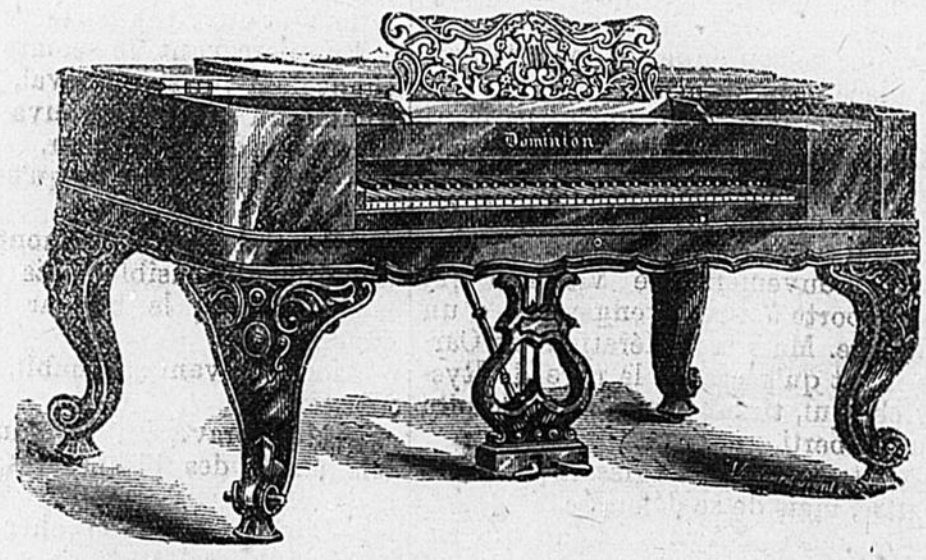

ET LES ORGUES-HARMONIUMS **"DOMINION."**

TOUS instruments de choix, de nouveaux styles uniques dans leur genre, et ne se trouvant nulle part ailleurs.

Les personnes désirant un instrument de choix à un prix raisonnable devraient venir visiter mon assortiment si possible, ou écrire pour catalogues illustrés.

L. E. N. PRATTE,

No 1676, rue Notre-Dame, Montréal.

Québec, 24 décembre 1885—15 nov 83—1an2fps.